

# GLOSSAIRE FRANÇAIS DE CARTOGRAPHIE

Publié avec le concours  
du Centre National de la  
Recherche Scientifique  
et de l'Office de la  
Recherche Scientifique  
et Technique Outre Mer

BULLETIN DU COMITÉ  
FRANÇAIS DE CARTOGRAPHIE

**FASCICULE N° 46**

BULLETIN N° 4/1970 - 20 F

**Décembre 1970**

# BULLETIN DU COMITÉ FRANÇAIS DE CARTOGRAPHIE

*Association scientifique placée  
sous le régime de la loi de 1901*

---

Numéro d'identification de l'INSEE  
972-75.105-0155 C du 1<sup>er</sup> Janvier 1961

Publication inscrite  
à la Commission des Papiers de Presse  
sous le n° 42.102

---

FASCICULE N° 46 — DÉCEMBRE 1970

BULLETIN N° 4 / 1970 - 20 F

*Pour tous renseignements, écrire au Secrétariat*



**NUMÉRO SPÉCIAL**

## **SIÈGE SOCIAL**

39<sup>ter</sup>, rue Gay-Lussac — PARIS-5<sup>e</sup>  
633-17-96

Compte Chèques Postaux · 15.886-02 Paris



LES ÉDITIONS INTER-NATIONALES  
47, rue Saint-André-des-Arts — PARIS-6<sup>e</sup>

© 1970, Comité Français de Cartographie

# GLOSSAIRE FRANÇAIS DE CARTOGRAPHIE

---

## TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Principes généraux d'élaboration du glossaire (dans le cadre de l'ACI) par F. BONNET-DUPEYRON, président de la Commission de terminologie cartographique du Comité Français de Cartographie .....	127
Exposé sur les travaux des commissions (historique, activité, participation), par S. de BROMMER, secrétaire général du Comité Français de Cartographie .....	129
<i>Plan de classification</i> des termes cartographiques.....	132
DÉFINITIONS DE TERMES CARTOGRAPHIQUES.....	135
<i>Index des termes</i> figurant dans le glossaire :	
— préambule .....	238
— liste alphabétique comportant : référence principale, n° de page, références annexes, et référence propre au lexique international multilingue.....	239

---

*Ouvrage publié avec le concours :*

du CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
15, Quai Anatole-France - Paris-7<sup>e</sup>.

et de l'OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE MER  
24, rue Bayard - Paris-8<sup>e</sup>.

# PRINCIPES GÉNÉRAUX D'ÉLABORATION DU GLOSSAIRE dans le cadre de l'A.C.I.

C'est à Londres, le 27 juillet 1964, que l'assemblée générale de l'Association Cartographique Internationale (A.C.I.) approuvait la création d'une « Commission pour la définition, la classification et la normalisation des termes cartographiques ».

Ses objectifs, présentés par M. S. de BROMMER, pouvaient se résumer ainsi : choisir les termes cartographiques utiles selon l'ordre logique, les définir clairement et brièvement, en constituer un glossaire dans les principales langues, base d'une normalisation souhaitable et nécessaire.

La langue allemande, de par sa grande aptitude à composer des noms, pouvait être plus riche qu'une autre dans le domaine de la cartographie : aussi fut-elle choisie par la commission comme langue-type.

La **collaboration française**, comme celle des autres pays, pouvait dès lors s'insérer dans l'œuvre commune sous l'une des trois formes suivantes :

— traduction des termes allemands et de leurs définitions : ce procédé illogique et « dictatorial » (prof. E. MEYNEN) aurait trahi la signification et le rôle normalisant du Dictionnaire international ;

— élaboration « en vase clos » d'un glossaire français que l'on aurait juxtaposé aux autres, en se bornant à signaler les concordances ;

— élaboration d'un glossaire qui tiendrait compte de la liste allemande de référence et de ses définitions, tout en répondant aux besoins propres à l'aire francophone.

C'est la troisième méthode qui a prévalu, impliquant deux risques opposés : soit une trop grande indépendance par rapport aux données allemandes, soit une servilité excessive à leur égard.

Au cours de ses nombreuses réunions, la commission française a constamment évolué entre ces deux écueils. On peut estimer cependant que le résultat recherché est obtenu : le glossaire français est parfaitement original tout en s'insérant correctement dans l'œuvre internationale.

Le **choix des termes** résulte d'une confrontation entre le travail de la commission précédente présidée successivement par MM. J. DIBIE et G. CHATEL, l'apport des membres de la commission, spécialistes dans les domaines divers de la cartographie, et, bien sûr, la liste type du dictionnaire multilingue. Il a été souvent délicat d'établir une limite entre le domaine indiscutablement cartographique et des domaines voisins tels que ceux de la géodésie, de la photogrammétrie ou des arts graphiques qui possèdent déjà leurs propres glossaires. Quelques termes techniques leur ont cependant été empruntés, pour établir de nécessaires liaisons ; on pourra certes discuter leur choix et leur nombre, c'est inévitable. Nous avons écarté les termes et définitions des projections, (hormis celle de Mercator), tous ceux qui ont trait aux thèmes des cartes non topographiques (les innombrables isolignes...), les termes d'imprimerie qui ne sont pas en relation directe avec l'impression des cartes.

Dans leur grande majorité, les expressions et noms retenus sont ceux dont l'usage est actuel ; les définitions ont souvent permis d'en écarter des significations abusives, propres à engendrer des confusions (*trame* est un cas typique). Nous n'avons tenu aucun compte de certaines abréviations souvent utilisées dans les ateliers, mais qui sont autant de barbarismes. On ne trouve de termes étrangers que dans un très petit nombre de cas où, apposés aux termes français correspondants, ils en précisent le sens quand ces termes sont encore peu répandus ; leur présence explicative n'en approuve pas pour autant l'emploi. Quelques rares néologismes ont dû être composés pour répondre à de nouveaux concepts ou réalisations (ex : carte-puzzle, carte homométrique...) ; nous avons utilisé un terme ancien (*orle*) pour désigner un élément de l'habillage jusqu'ici anonyme.

\* \* \*

Le **classement** des termes « selon l'ordre logique » était l'un des buts assignés à la Commission II de l'A.C.I. et à celle du Comité Français de Cartographie. Restait à définir la « logique » à appliquer ; on ne pouvait le faire dans le détail. Les grandes lignes exposées lors de la troisième conférence cartographique internationale de l'A.C.I. à Amsterdam devaient inspirer la classification du Glossaire français ; les divergences qui apparaissent entre elle et celle du Dictionnaire international (élaboré par le prof. MEYNEN) marquent une différence d'interprétation qui n'affecte pas l'essentiel : l'ordre logique du processus général d'établissement des cartes qui est, le plus souvent, l'ordre chronologique des opérations intellectuelles et pratiques. Mais il reste toujours possible à chacun, selon son caractère, ses habitudes intellectuelles ou simplement certaines circonstances, de placer un concept d'*opération* avant ou après les *objets matériels* qui en conditionnent le déroulement. A ces détails près, les termes, classés logiquement, constituent donc la trame d'un exposé didactique des méthodes cartographiques.

\* \* \*

Un **glossaire** consacre un usage en l'épurant, il se présente comme une référence pour une période ou un moment donnés. Il prétend donc faciliter la *normalisation* du langage technique — concept et forme — qu'il présente.

La commission française s'est appliquée, dans toute la mesure du possible, à présenter les termes et à rédiger les définitions selon les normes de l'Association française de normalisation (A.F.N.O.R.), ce qui l'a bien souvent entraînée dans une recherche minutieuse de la qualité d'expression en rapport étroit avec la fidélité au concept lui-même.

Cette gymnastique intellectuelle ne peut se soutenir également tout au long d'un travail de plusieurs années portant sur plus de 1 000 termes (la commission en prévoyait 500 au départ). Des faiblesses apparaîtront certainement çà et là aux yeux des utilisateurs : qu'ils veuillent bien nous en excuser et nous en faire part pour une édition suivante. Le nombre de leurs remarques, critiques et suggestions, prouvera l'intérêt suscité par ce travail, que l'évolution constante des techniques contraint à une révision quasi permanente.

F. BONNET-DUPEYRON

*Président de la Commission II du Comité Français*

*Membre de la Commission II de l'A.C.T.*

*Vice-Président de l'Association Cartographique  
Internationale.*

# EXPOSÉ SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS

## La Commission de classification des cartes.

Dès les premières réunions du Comité Français de Cartographie un grand intérêt s'était manifesté pour l'étude des problèmes posés par la classification des cartes afin de pouvoir faciliter les recherches de documentation et les échanges d'informations ; d'autre part, cette question entraînait nécessairement la mise au point et la normalisation de la définition des termes essentiels pour que tous les cartographes parlent le même langage.

C'est ainsi que fut constituée le 14 octobre 1959 une commission chargée d'un « inventaire méthodique des documents cartographiques » qui se proposait pour buts :

- l'étude des principes de classification et celle de la *définition des termes essentiels* employés en cartographie,
- l'inventaire des *cartes et des documents topographiques*,
- l'inventaire des *sujets de cartes et de documents thématiques*.

La présidence de cette commission fut d'abord exercée par M. J. DIBIE, administrateur civil, qui était chef du Bureau des études du service de la documentation du secrétariat du gouvernement, puis par M. G. CHATEL, ingénieur hydrographe général, actuellement directeur du Bureau hydrographique international, qui présida la plupart des réunions.

Les études poursuivies au cours d'une quarantaine de séances de travail, avec la collaboration de nombreux membres, aboutirent à la publication dans le fascicule n° 23 du Bulletin du Comité Français de Cartographie, en février 1965 ;

- des *définitions de 64 termes cartographiques essentiels, présentés dans un ordre logique*,
- d'un *inventaire méthodique des documents, cartes et plans topographiques*,
- d'un *inventaire méthodique des sujets de cartes thématiques*, précédé d'une introduction de M. Jacques MALLET.

Une sincère reconnaissance doit être exprimée à tous ceux qui contribuèrent à ces premiers travaux, en s'efforçant de concilier les points de vue de services différents et en présentant ces définitions sous une forme générale, mais aussi concise et aussi exacte que possible.

\*  
\* \*  
\*

## La Commission de terminologie cartographique.

En juillet-août 1964, la 2<sup>e</sup> assemblée générale de l'Association Cartographique Internationale, après avoir entendu les exposés de rapporteurs précédemment désignés, décida de constituer trois commissions internationales.

Pour la Commission II, désignée sous le titre « *définition, classification et normalisation de termes techniques* », M. de BROMMER, rapporteur, avait proposé les buts ci-après dont certains furent délaissés par la suite :

- dresser la liste des termes à définir désignant les principaux *documents* cartographiques,
- dresser la liste, dans l'ordre logique, des *opérations* essentielles entraînées par l'établissement de ces documents, et des termes à définir qui désignent ces opérations,

- donner une *définition* brève mais suffisante de chacun des termes retenus (pour les documents et les opérations),
- établir une *classification* des cartes et des documents cartographiques suivant un inventaire méthodique,
- établir un *glossaire* simplifié des termes correspondants dans les principales langues.

L'assemblée élit président de cette commission le professeur Dr. Emil MEYNEN, directeur de l'Institut für Landeskunde à Bad Godesberg ; M. François BONNET-DUPEYRON, inspecteur général de recherches à l'Office de la recherche scientifique et technique outre-mer fut désigné comme membre titulaire pour la France.

Par analogie avec le programme adopté par l'Association Cartographique Internationale, à l'occasion d'une réunion générale des bureaux des sections spécialisées, présidée par le professeur H. GAUSSEN le 4 novembre 1964, il fut décidé de créer des commissions correspondantes au sein du Comité Français de Cartographie.

Ainsi fut formée une *Commission II* : « définitions, classification, normalisation » (comprenant les questions ci-après : documentation, terminologie, lexiques, codes). Elle fut ensuite plus simplement désignée sous le nom de *Commission de terminologie cartographique* et la présidence en fut confiée à M. F. BONNET-DUPEYRON.

La première séance de cette nouvelle commission eut lieu le mercredi 2 décembre 1964 ; dès lors ses travaux se poursuivirent inlassablement avec beaucoup d'ardeur au cours de 55 séances réparties sur près de six années, la cinquante-cinquième séance ayant été tenue le 1<sup>er</sup> juillet 1970.

En outre, des contacts étroits ont été régulièrement entretenus avec la commission internationale, divers rapports ont été présentés, et de nombreuses consultations ont été organisées en dehors des séances pour débattre de l'acceptation de termes particuliers. La mise au point des définitions retenues résulte généralement de propositions préalablement élaborées par des membres de la commission avec la collaboration éventuelle de collègues spécialement qualifiés.

La commission a notamment bénéficié,

a) *de l'active participation de :*

- M. BONNET-DUPEYRON, Office de la recherche scientifique et technique outre-mer,
- M. de BROMMER, Institut géographique national,
- M. CAHIERRE, Institut professionnel de recherche et d'études des industries graphiques
- M. CUENIN, Institut géographique national,
- R. P. de DAINVILLE, École pratique des hautes études,
- M. FROEHLICH (†), Bibliothèque nationale,
- M. GAUVILLÉ, École nationale des sciences géographiques,
- Mme GOUELLAIN, Office de la recherche scientifique et technique outre-mer,
- M. HENRIROUX, Manufacture française des pneumatiques MICHELIN,
- M. PARMENTIER, secrétaire de la Commission, Institut géographique national,
- MM. ROUBERTOU, DEMERLIAC, RIBET, Service hydrographique central de la marine, qui se sont succédé comme membres de la commission ;

b) *de la collaboration des membres des organismes ci-après :*

- Bibliothèque nationale (M. POGNON),
- Bureau pour le développement de la production agricole (MM. CHEDINY, LEROUX),
- Centre de recherches et de documentation cartographiques et géographiques (M. MALLET),
- École pratique des hautes études, laboratoire de cartographie (M. BERTIN, Mme BONIN),
- Électricité de France (M. ROBERT),
- Institut géographique national (MM. COMMOT, CRUSET, DENÈGRE, DUMONT, d'HOLLANDER, HUGUENIN, JAEGLE),

- Manufacture française des pneumatiques MICHELIN (M. DUMOND (†), Mlle FRANÇOIS, M. TRIGNAC),
- Office de la recherche scientifique et technique outre-mer (M. COMBROUX),
- Service de l'information aéronautique (M. JOUENNE).

Enfin de nombreux ouvrages ont été consultés.

Le Centre national de la recherche scientifique ainsi que l'Office de la recherche scientifique et technique outre-mer ont bien voulu accorder une subvention pour aider à la publication de cet ouvrage. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre vive reconnaissance.

S'il est vrai que la cartographie est un langage, encore doit-il être clair et précis pour être utile à tous. Tel fut le but des efforts de la Commission.

S. de BROMMER  
*Secrétaire général du Comité Français  
Membre Fondateur  
de l'Association Cartographique  
internationale.*

# CLASSIFICATION DES TERMES CARTOGRAPHIQUES

## A - GÉNÉRALITÉS SUR LA CARTOGRAPHIE

### A 1 - Termes généraux

- A 11 - Termes fondamentaux
- A 12 - Termes vedettes de chapitres
- A 13 - Autres termes

### A 2 - Sortes de cartes

### A 3 - Sujets

- A 31 - Cartes et plans topographiques
- A 32 - Cartes hydrographiques
- A 33 - Cartes aéronautiques
- A 34 - Cartes de réseaux de transport
- A 35 - Cartes thématiques\*

### A 4 - Termes chronologiques

### A 5 - Termes quantitatifs

### A 6 - Termes qualitatifs

### A 7 - Spécifications et normalisation

### A 8 - Découpage

## B - DONNÉES DE BASE

### B 1 - Données générales

### B 2 - Astronomie - Géodésie

- B 21 - Données
- B 22 - Documents

### B 3 - Documents photographiques

### B 4 - Topographie

- B 41 - Données et opérations
- B 42 - Documents

### B 5 - Hydrographie

- B 51 - Données
- B 52 - Représentations graphiques
- B 53 - Documents hydrographiques

### B 6 - Toponymie

### B 7 - Données diverses et traitements d'informations

## C - CARTOGRAPHIE MATHÉMATIQUE

### C 1 - Projections

### C 2 - Réseaux et représentation graphique

### C 3 - Échelles mathématiques et graphiques

\* La Commission n'a pas entrepris de détailler ce paragraphe en raison de l'extrême diversité des thèmes et de leur constante évolution.

## **D - CONCEPTION et EXPRESSION CARTOGRAPHIQUES**

### **D 1 - Conception cartographique**

### **D 2 - Structures graphiques**

D 21 - Graphie cartographique

D 22 - Sensations visuelles

D 23 - Agencement

D 24 - Éléments divers

### **D 3 - Couleurs et teintes**

D 31 - Couleurs

D 32 - Teintes

### **D 4 - Symbolisation**

### **D 5 - Modes de représentation**

### **D 6 - Expression du relief**

### **D 7 - Présentation des cartes**

D 71 - Éléments d'identification

D 72 - Information et légende

D 73 - Présentation des documents

## **E - ÉLABORATION CARTOGRAPHIQUE**

### **E 1 - Opérations préliminaires**

### **E 2 - Documents d'élaboration**

### **E 3 - Traitement automatique**

## **F - RÉDACTION CARTOGRAPHIQUE**

### **F 1 - Éléments constitutifs**

### **F 2 - Méthodes de rédaction**

F 21 - Méthodes générales

F 22 - Moyens de rédaction

### **F 3 - Supports de rédaction**

F 31 - Principaux supports

F 32 - Papier

F 33 - Autres supports

F 34 - Propriétés physiques ou chimiques des supports

### **F 4 - Documents de rédaction\***

### **F 5 - Procédés et instruments de rédaction**

F 51 - Procédés généraux de rédaction

F 52 - Gravure

F 53 - Dessin

F 531 - Procédés de dessin

F 532 - Instruments de dessin

F 533 - Encres à dessin et gouache

F 54 - Tracé sur couche

F 541 - Procédés de tracé

F 542 - Instruments de tracé

F 55 - Procédés et documents auxiliaires

### **F 6 - Écritures cartographiques**

F 61 - Rédaction des écritures

F 62 - Appareils destinés aux écritures

### **F 7 - Vérification de rédaction**

### **F 8 - Automatisation de la rédaction (voir E 3)**

\* Voir aussi « Termes quantitatifs » en A 5 et « Termes qualitatifs » en A 6.

## **G - REPRODUCTION et IMPRESSION CARTOGRAPHIQUES**

**G 1 - Reproduction cartographique (termes généraux)**

**G 2 - Reproduction photographique**

G 21 - Matériaux de reproduction photographique

G 22 - Procédés et moyens photomécaniques

G 23 - Clichés de trait

G 24 - Clichés tramés

G 25 - Sélection trichrome

G 26 - Appareils de reproduction photographique

**G 3 - Copie photomécanique**

G 31 - Matériaux de copie

G 32 - Opérations de copie

G 33 - Appareils de copie

**G 4 - Supports et encres d'impression**

G 41 - Supports imprimants

G 42 - Supports d'impression

G 43 - Encres d'impression

**G 5 - Typographie et photo-composition**

G 51 - Composition typographique

G 52 - Composition photographique

G 53 - Photogravure et clichage

G 54 - Impression typographique

**G 6 - Impression au moyen d'images en creux**

**G 7 - Lithographie - Offset**

**G 8 - Procédés divers**

**G 9 - Repérage**

## **H - CONDITIONNEMENT**

**H 1 - Pliage**

**H 2 - Façonnage, brochage, reliure**

**H 3 - Protection des cartes**

## **I - MODES D'EXPRESSION PARTICULIERS**

**I 1 - Figurations planes diverses**

**I 2 - Figurations tridimensionnelles**

I 21 - Réalisations

I 22 - Éléments et opérations

I 23 - Procédés particuliers

**I 3 - Globes**

## **J - DIFFUSION et ARCHIVAGE**

**J 1 - Édition et diffusion**

**J 2 - Archivage**

**J 3 - Droits d'auteur**

## **K - TENUE A JOUR**

## **L - EMPLOI DES CARTES**

## **M - ORGANISATION PROFESSIONNELLE**

# DÉFINITIONS DES TERMES CARTOGRAPHIQUES

*Dans le corps du glossaire, un même terme est parfois répété en plusieurs endroits dans un but didactique ; le chapitre où figure sa définition est alors indiqué en référence.*

*Lorsque deux termes sont synonymes, ils sont généralement disposés l'un sous l'autre, avant le texte de la définition ; un terme apparenté est en principe placé sur la même ligne, entre crochets.*

# A - GÉNÉRALITÉS SUR LA CARTOGRAPHIE

## A 1 - TERMES GÉNÉRAUX

### A 11 - TERMES FONDAMENTAUX

#### **cartographie\***

Ensemble des études et des opérations, scientifiques, artistiques et techniques, intervenant à partir des résultats d'observations directes ou de l'exploitation d'une documentation, en vue de l'élaboration et de l'établissement de cartes, plans et autres modes d'expression, ainsi que dans leur utilisation.

#### **carte** (au sens général)

Représentation conventionnelle, généralement plane, en positions relatives, de phénomènes concrets ou abstraits, localisables dans l'espace.

#### **plan**

Carte représentant une surface d'étendue suffisamment restreinte pour que sa courbure puisse être négligée et que, de ce fait, l'échelle puisse être considérée comme constante.

\* \*

#### **topographie**

Technique ayant pour objet l'exécution et l'exploitation des observations concernant la position planimétrique et altimétrique, la forme, les dimensions et l'identification, des éléments concrets fixes et durables existant à la surface du sol à un moment donné.

#### **carte topographique**

Carte sur laquelle figurent essentiellement les résultats des observations topographiques.

#### **plan topographique**

Plan sur lequel figurent essentiellement les résultats des observations topographiques.

#### **carte thématique**

Carte non exclusivement topographique représentant sur un fond repère topographique, hydrographique ou chorographique, des phénomènes localisables de toute nature, qualitatifs ou quantitatifs.

#### **thème**

Matière générale à laquelle se rapporte le sujet d'une carte thématique.

*\* Cette définition de la « cartographie » a été étudiée et mise au point lors de la première réunion à l'UNESCO de la Commission I (Formation des cartographes) de l'Association Cartographique Internationale, à Paris, en avril 1966. Présentée à la troisième conférence cartographique internationale de l'ACI en séance plénière, à Amsterdam en avril 1967, elle a été ensuite ratifiée par la Commission II (Terminologie cartographique) de l'ACI.*

**atlas**

Recueil ordonné de cartes, conçu pour représenter un espace donné et exposer un ou plusieurs thèmes.

**cartologie**

Science de l'étude théorique et pratique des cartes.

**A 12 - TERMES VEDETTES DE CHAPITRES****données de base**

Ensemble de données, originales ou non, nécessaires à l'établissement de cartes.

**cartographie mathématique**

Ensemble des études et opérations mathématiques intervenant dans l'établissement des cartes.

**conception cartographique**

Recherche et choix des critères et des modes d'expression s'appliquant à la représentation cartographique.

**expression cartographique**

Modes de représentation graphique de faits ou de concepts géographiques.

**élaboration cartographique**

Exploitation intellectuelle et graphique des données de base aboutissant au document nécessaire à la rédaction cartographique.

**rédaction cartographique**

- 1 - Opération consistant à représenter graphiquement sous forme conventionnelle, en position précise, l'ensemble des informations constituant le contenu de la carte.
- 2 - Document résultant de l'opération précédente.

**reproduction cartographique**

Ensemble des procédés photographiques et photomécaniques intervenant à divers stades de l'impression des cartes.

**impression cartographique**

Ensemble des procédés permettant la reproduction d'un document cartographique par dépôt d'une substance colorée sur un support d'impression.

**archivage (en cartographie)**

Conservation de documents cartographiques disposés suivant un ordre systématique permettant leur consultation ultérieure.

**tenue à jour**

Maintien de l'exactitude d'un document cartographique.

**A 13 - AUTRES TERMES****cartographie théorique**

Ensemble des parties de la cartographie, de la conception aux méthodes, à l'exclusion des procédés et des documents qui résultent de leur application.

**cartographie pratique**

Ensemble des procédés d'exécution et de reproduction des cartes.

**symbolisation**

- 1 – Elaboration de symboles.
- 2 – Transcription de l'information par des symboles.

**toponymie**

- 1 – Ensemble des noms de lieux figurant sur une carte.
- 2 – Étude des noms de lieux.

**reproduction photographique**

Réalisation d'une image semblable à un modèle par action de la lumière sur une surface sensible.

**édition** (cartographique)

- 1 – Reproduction et diffusion de documents cartographiques.
- 2 – Ensemble des tirages d'une carte, éventuellement effectués à des dates diverses, sans modification.
- 3 – Dans le cas des cartes marines, les tirages d'une même édition peuvent comporter des modifications de détail localisées.

**cartométrie**

Étude des mesures effectuées sur la carte.

**métacartographie**

Réflexion comparative concernant l'image et/ou l'expression d'éléments spatiaux.

\* \*

**objet** (d'une représentation cartographique)

Fait ou phénomène, concret ou abstrait, susceptible d'une localisation géographique.

**information** (cartographique)

- 1 – Renseignement utilisable en cartographie, transmis par un procédé quelconque.
- 2 – Résultat d'une observation ou d'une mesure concernant un objet cartographique.

**contenu** (d'une carte)

Ensemble des phénomènes représentés sur une carte, quelle que soit leur nature.

**sujet** (d'une carte)

Catégorie de phénomènes dont la représentation fait l'objet de la carte, éventuellement mentionnée dans le titre.

\* \*

**original**

Rédaction primitive d'un document cartographique.

**ébauche**

Première forme, encore imparfaite, d'un document cartographique.

**esquisse**

Document cartographique, souvent provisoire, présentant l'aspect général d'un phénomène.

**minute**

Document original, élaboré de façon précise, de présentation parfois imparfaite, servant de base pour la rédaction d'une carte.

**maquette**

- 1 - Prototype d'une carte ou d'une série de cartes, présenté graphiquement sous son aspect définitif.
- 2 - *Figurations en relief* : Représentation en trois dimensions, à très grande échelle, d'un site géographique ou d'un ensemble architectural.

\* \*

**lever**

Ensemble des opérations destinées à recueillir sur le terrain les données originales indispensables à l'établissement d'une carte.

**levé**

Document résultant d'un lever.

**carte régulière**

Carte dans laquelle il existe une correspondance mathématiquement définie entre les positions représentées et les positions réelles dans l'espace.

**carte non régulière**

Carte dans laquelle il n'existe pas de correspondance mathématiquement définie entre les positions représentées et les positions réelles dans l'espace, pour tout ou partie de la carte.

**croquis cartographique**

Représentation cartographique sommaire, en position approximative, d'un ou plusieurs phénomènes.

**croquis [schéma] topographique ou géographique**

Représentation sommaire, en position approximative, de la topographie ou des phénomènes géographiques.

\* \*

**méthode**

Démarche raisonnée et conséquente visant un but déterminé, indépendamment des moyens mis en œuvre.

**procédé**

Moyen ou ensemble de moyens techniques mis en œuvre pour obtenir un résultat donné.

**processus**

Suite des opérations impliquées dans un procédé.

## A 2 - SORTES DE CARTES

**carte régulière** [Cf. A 13]

**carte [plan] homométrique**

Carte à très grande échelle permettant la localisation ponctuelle ou linéaire d'objets avec une indétermination aussi faible que possible en évitant la symbolisation.

**carte non régulière** [Cf. A 13]

**carte de reconnaissance**

Carte établie à partir d'un petit nombre de données, observées de façon plus ou moins complète ou précise.

**carte [plan] de base**

Représentation graphique conventionnelle plane la plus précise et la plus complète de phénomènes définis, directement issue de l'observation de ces phénomènes.

**carte dérivée [plan dérivé]**

Carte ou plan réalisé par généralisation, avec ou sans réduction d'échelle, soit directement d'après un ou plusieurs plans ou cartes de base, soit d'après d'autres plans ou cartes intermédiaires dérivés.

**carte provisoire**

Carte n'ayant pas été l'objet d'une rédaction définitive.

\* \*

**carte spéciale**

- 1 – Carte contenant des informations de durée et d'usage technique limités.
- 2 – Carte dont le contenu ou la présentation diffère par rapport à ceux d'une série de cartes normalisée.

**carte d'inventaire** [Cf. A 35]

**carte analytique [d'analyse]** [Cf. A 35]

**carte synthétique [de synthèse]** [Cf. A 35]

**carte complexe** [Cf. A 35]

**carte prévisionnelle** [Cf. A 4]

\* \*

**carte chorographique**

Carte établie à une échelle suffisamment petite pour permettre la présentation des traits généraux d'une région, d'un ensemble de régions, ou d'un continent.

**carte nationale** [Cf. A 7]

**mappemonde**

Représentation cartographique plane de l'ensemble d'un globe en deux hémisphères distincts. [S'applique également aux planètes et à l'espace céleste].

*Nota : Ce terme ne doit pas être employé pour désigner une représentation sphérique.*

**planisphère**

Représentation cartographique plane de l'ensemble d'un globe sans séparation en hémisphères.

**carte en étoile**

Planisphère présentant la surface d'un globe sous forme d'une étoile dont la représentation est assurée selon deux définitions mathématiques différentes, l'une pour la partie centrale et l'autre pour les branches de l'étoile.

\* \*

**photocarte** [Cf. B 3]

**carte muette**

Carte sur laquelle les toponymes et autres noms ne figurent pas.

**carte puzzle**

Carte formée d'un ensemble d'éléments mobiles, assemblables sur un fond permanent, permettant de figurer la répartition zonale de divers phénomènes et de reproduire photographiquement le puzzle ainsi obtenu.

## A 3 - SUJETS

### A 31 - CARTES ET PLANS TOPOGRAPHIQUES

**topographie** [Cf. A 11]

**minute topographique** [Cf. B 42]

**carte topographique** [Cf. A 11]

**plan topographique** [Cf. A 11]

**carte topographique régulière**

Carte topographique de base ou dérivée, pour laquelle la précision résultant des méthodes d'établissement est supérieure à la précision graphique.

**carte topographique non régulière**

Carte topographique de base ou dérivée, établie par des méthodes qui ne permettent pas d'assurer un degré de précision supérieur à la précision graphique, soit pour tout ou partie de la carte, soit pour certains éléments de cette carte.

**carte planimétrique**

Carte topographique ne comportant pas la représentation du relief.

**carte orographique**

Carte dont l'objet essentiel est la représentation du relief.

**plan monumental géométrique**

Plan représentant l'ensemble des bâtiments d'une agglomération suivant leur implantation exacte en figurant leur élévation conformément à une loi géométrique.

**plan monumental figuratif**

Plan représentant l'ensemble ou certains des bâtiments d'une agglomération par leur figuration perspective.

### A 32 - CARTES HYDROGRAPHIQUES

**hydrographie**

- 1 - Représentation cartographique de l'élément eau, permanent ou temporaire.
- 2 - Ensemble des eaux réparties à la surface de la terre.

**carte hydrographique**

Carte dont le sujet essentiel est la topographie de la partie immergée de la surface terrestre, mais où figurent en général des éléments émergés.

**carte bathymétrique**

Carte hydrographique représentant le relief de zones immergées d'une certaine étendue, le plus souvent maritimes ou lacustres, quelquefois fluviales.

**carte nautique****carte de navigation**

Carte représentant, sur un fond hydrographique plus ou moins détaillé, les éléments nécessaires à la navigation des bateaux de surface ou des sous-marins.

**carte marine**

Carte nautique destinée à la navigation en mer ou dans la partie maritime des fleuves.

**carte lacustre**

Carte nautique destinée à la navigation sur les lacs.

\* \*

**carte (marine) routière**

Carte marine, d'échelle généralement inférieure à 1/1 000 000, destinée à la navigation en haute mer au cours des grandes traversées.

**carte (nautique) d'atterrissage**

Carte nautique, d'échelle généralement inférieure à 1/300 000, destinée à la navigation aux approches de la terre.

**carte (nautique) côtière**

Carte nautique, d'échelle généralement comprise entre 1/300 000 et 1/100 000, destinée à la navigation en vue de terre.

**carte (nautique) de détail**

Carte nautique, d'échelle supérieure à 1/100 000, destinée à la navigation dans les petits fonds au voisinage des côtes.

**plan nautique**

Carte nautique à très grande échelle représentant des zones de faible étendue, telles que ports, estuaires, rades, chenaux, etc., destinée à la navigation ou à la manœuvre dans des conditions délicates.

**chaîne (de cartes nautiques)**

Suite de cartes nautiques côtières ou de détail, échelonnées le long d'une côte et constituant les unités d'un découpage.

**A 33 - CARTES AÉRONAUTIQUES****carte aéronautique**

Carte spécialement conçue pour les besoins de la navigation aérienne.

**carte aéronautique du monde (à 1/M)**

Carte internationale destinée à la navigation aérienne à vue, devant couvrir toute l'étendue du globe terrestre et comportant un fond planimétrique détaillé de présentation uniforme.

**carte aéronautique (à 1/0,5 M)**

Carte destinée à la navigation aérienne à vue pour les vols à petite vitesse, sur de petites ou de moyennes distances, à basse altitude et comportant un fond planimétrique très détaillé.

**carte de tracé de navigation** (*en anglais : plotting chart*)

Carte comportant un fond planimétrique très simplifié, conçue pour permettre de pointer la position de l'aéronef selon les méthodes de détermination du point et la navigation à l'estime, suffisante pour les routes aériennes importantes au-dessus de régions océaniques ou inhabitées.

**carte de radio-navigation**

Carte conçue pour la navigation au moyen des aides-radio suivant les procédures de la circulation aérienne, employée pour les zones survolées par l'aviation civile internationale.

**carte de région terminale**

Carte intéressant le vol aux instruments, destinée à la transition entre le vol en route et l'approche finale de l'aérodrome et à la transition entre le décollage et le vol en route.

**carte d'approche à vue**

Carte destinée à l'approche par repérage à vue des aérodromes sur lesquels n'existe pas d'aide-radio et comportant un fond planimétrique détaillé.  
(*Echelle généralement comprise entre 1/250 000 et 1/500 000*).

**carte d'approche aux instruments**

Carte représentant la procédure d'approche aux instruments d'un aérodrome, destinée à faciliter le passage du vol aux instruments au vol à vue.  
(*Echelle généralement comprise entre 1/250 000 et 1/500 000*).

**carte d'atterrissage**

Carte représentant un aérodrome, destinée à faciliter l'approche sur la piste d'atterrissage choisie et le passage du vol aux instruments au vol à vue en se repérant sur les aides visuelles situées sur l'aérodrome ou dans son voisinage immédiat.  
(*Echelle généralement comprise entre 1/25 000 et 1/50 000*).

**carte d'aérodrome**

Carte destinée à faciliter la circulation au sol entre les aires de stationnement et les pistes, en particulier lorsque la complexité des aires de mouvement et des installations de l'aérodrome ne permet pas d'utiliser la carte d'atterrissage.  
(*Echelle de 1/10 000 en principe*).

**carte d'obstacles**

Carte permettant aux exploitants de déterminer les performances de décollage des aéronefs en fonction des obstacles.  
(*Echelle horizontale de 1/10 000 à 1/20 000 et échelle verticale de 1/1 000 à 1/2 000*).

## A 34 - CARTES DE RÉSEAUX DE TRANSPORTS

**carte routière**

Carte destinée à l'utilisation d'un réseau de routes et de chemins.

## A 35 - CARTES THÉMATIQUES\*

**carte thématique** [Cf. A II]

**thème** [Cf. A II]

**carte d'inventaire**

Carte thématique, de base ou dérivée, représentant la localisation de phénomènes définis, établie par exploitation de données qualitatives ou quantitatives recueillies sur place : levés, recensements, enquêtes, etc.

\* La Commission n'a pas entrepris de détailler ce paragraphe en raison de l'extrême diversité des thèmes et de leur constante évolution.

**carte analytique [d'analyse]**

Carte thématique qui représente les éléments d'un phénomène.

**carte synthétique [de synthèse]**

Carte thématique, essentiellement conçue dans un but explicatif, représentant un phénomène dans son ensemble au moyen de ses relations internes.

**carte complexe**

Carte polythématique combinant la représentation de plusieurs phénomènes et faisant apparaître leur interaction.

**carte historique**

Carte concernant la représentation de phénomènes antérieurs à l'époque de son établissement.

## A 4 - TERMES CHRONOLOGIQUES

**original [Cf. A 13]**

**datation**

- 1 - Action de porter une date sur un document.
- 2 - Action d'attribuer une date.

**(date de) parution [Cf. J 1]**

**actualisation**

Remplacement d'une information périmée par une information de même nature dans son état le plus récent.

\* \*

**carte prévisionnelle**

Carte concernant la situation ou l'évolution probable de phénomènes déterminés pour une période ou une date future.

**carte actuelle**

Carte de réalisation la plus récente disponible pour un sujet et une région déterminés.

**carte en service**

Carte actuelle d'usage officiel.

**carte périmée**

Carte dont le contenu ne correspond plus, en tout ou partie, à la réalité actuelle.

**carte déclassée**

Carte dont l'usage n'est plus officiel.

\* \*

**carte ancienne**

Carte réalisée à une époque plus ou moins éloignée.

**portulan**

- 1 - Livre qui contient la description des ports de mer, de leurs fonds, des marées, de la manière d'y entrer ou d'en sortir.
- 2 - *Dans le langage courant* : Ancienne carte marine pouvant illustrer cette description.

**carte historique [Cf. A 35]**

## A 5 - TERMES QUANTITATIFS

### **erreur** (opérateur)

Ecart inévitable, dû à l'imperfection d'un processus, entre le résultat de ce processus et l'élément théoriquement correct correspondant.

### **altération**

Erreur systématique, généralement de valeur connue, inséparablement liée à la nature même d'un processus.

### **incertitude**

Qualité exprimant la valeur moyenne, ou la valeur maximale, de l'erreur inhérente à la mise en œuvre d'un processus.

### **faute** (opérateur)

Ecart en principe évitable entre le résultat effectif et le résultat normalement attendu d'un processus, dû à une mise en œuvre défectueuse de ce processus par suite de maladresse, méprise, oubli, etc., de la part d'un opérateur.

### **erreur instrumentale**

Ecart provenant d'une imperfection de l'instrument employé.

\* \*

### **erreur [faute] de données**

Erreur [faute] résultant du processus d'obtention des données de base dont elle entraîne l'inexactitude.

### **altération linéaire** (d'une projection)

Différence entre la longueur d'un arc dans le plan de projection et la longueur de l'arc correspondant sur l'ellipsoïde de référence.

### **altération angulaire** (d'une projection)

Différence entre l'angle formé par deux lignes dans le plan de projection et l'angle formé par les lignes correspondantes sur l'ellipsoïde de référence.

### **altération des surfaces** (d'une projection)

Différence entre l'aire d'une figure fermée dans le plan de projection et l'aire de la figure correspondante sur l'ellipsoïde de référence.

### **carte [plan] homométrique** [Cf. A 2]

\* \*

### **altération sémiographique**

Altération de forme, de dimension, ou de position, résultant de la symbolisation cartographique.

### **altération de généralisation**

Altération sémiographique due au processus de généralisation cartographique.

### **décalage planimétrique**

Altération de position d'un détail, provoquée par la représentation symbolique d'un détail voisin.

**erreur graphique**

Erreur introduite lors de la rédaction, définie par l'écart entre la position théorique d'un élément graphique et son tracé.

**erreur graphique moyenne**

Incertitude moyenne résultant de l'erreur graphique, généralement admise égale à 1/10 de millimètre et indépendante de l'échelle du document.

**erreur planimétrique**

Erreur commise sur la position planimétrique d'un point, résultant de l'erreur graphique et exprimée en tenant compte de l'échelle du document.

**erreur [faute] de rédaction**

Erreur [faute] résultant du processus de rédaction cartographique.

\* \*

**erreur [faute] de reproduction**

Erreur [faute] résultant du processus de reproduction cartographique.

**stabilité dimensionnelle**

Résistance opposée par un support (de rédaction, de reproduction, ou d'impression) à l'action des variations hygrométriques de l'air, qui tend à en modifier les dimensions.

**erreur [faute] de repérage**

Erreur [faute] due au décalage relatif des diverses planches d'un document cartographique au cours des opérations de rédaction, de reproduction ou d'impression.

**erreur [faute] cartographique**

Erreur [faute] globale résultant de l'ensemble des processus de rédaction, de reproduction et d'impression cartographiques.

\* \*

**format**

Dimensions extérieures d'un document en largeur et en longueur.

**format d'une feuille de papier**

Dimensions d'une feuille de papier en largeur et en longueur.

**format théorique (d'une carte)**

Format résultant des dimensions théoriques de l'image cartographiée.

**format réel (d'une carte)**

Format de la surface cartographiée résultant des modifications dimensionnelles du support.

**format de l'image imprimante [Cf. G 41]****format machine [Cf. G 41]****format d'impression [Cf. G 41]**

## A 6 - TERMES QUALITATIFS

### **précision**

Qualité d'une carte dont l'erreur cartographique est faible.

### **exactitude**

Qualité d'une carte impliquant l'absence de fautes et une bonne précision.

### **fiabilité**

Qualité concernant le degré de confiance susceptible d'être accordé à tout ou partie de la carte.

### **fidélité**

Qualité d'une carte concernant le degré de conformité de son contenu avec les phénomènes représentés.

\* \*

### **sélectivité**

Qualité d'une carte où les phénomènes sont judicieusement choisis et représentés.

### **richesse**

Qualité d'une carte contenant une information abondante.

\* \*

### **lisibilité**

Qualité concernant la facilité de distinction et la netteté de la perception visuelle du contenu d'une carte.

### **clarté**

Qualité d'une carte associant la sélectivité et la lisibilité.

### **facture**

Qualité concernant la présentation générale d'une carte.

### **style**

Caractère esthétique original conféré à un document cartographique par un auteur, une école ou une époque.

## A 7 - SPÉCIFICATIONS et NORMALISATION

### **spécifications cartographiques**

Conventions définissant les caractéristiques des divers éléments qui interviennent dans l'établissement ou la réalisation d'une carte.

### **méridien international [Cf. C 1]**

### **type de carte**

Désignation d'un ensemble de spécifications cartographiques ou de ses variantes.

### **modèle de spécifications**

Figuration en forme exacte de l'ensemble des spécifications concernant la représentation de l'information portée sur une carte.

\* \*

**format théorique d'une carte** [Cf. A 5]

**maquette** [Cf. A 13]

**carte pilote**

Carte établie selon des spécifications cartographiques déterminées, servant de modèle pour la réalisation d'un groupe de cartes.

**tableau de signes conventionnels**

Tableau figurant et décrivant les signes conventionnels ou les symboles d'une carte ou d'un groupe de cartes et servant à leur établissement ou à leur lecture.

**modèle de teintes**

Document précisant les teintes à obtenir lors de l'impression et délimitant leur étendue.

**tableau des écritures**

Tableau indiquant les types de caractères à employer pour dénommer ou chiffrer les phénomènes représentés sur une carte ou un groupe de cartes.

**modèle d'habillage**

Spécimen d'habillage établi selon des spécifications cartographiques déterminées, servant de modèle pour la réalisation d'un groupe de cartes.

\* \*

**système cartographique**

- 1 - Ensemble de spécifications normalisant l'établissement d'un groupe cohérent de cartes d'un pays ou d'une région.
- 2 - Ensemble des cartes établies selon ces spécifications.

**série de cartes**

Suite ordonnée de cartes à différentes échelles d'un même sujet et d'une même région.

**gamme ordonnée d'échelles**

Suite d'échelles cartographiques formant une progression géométrique.

**carte nationale**

Ensemble des feuilles et des coupures généralement de même type, mais éventuellement d'échelles différentes, couvrant la surface d'un pays.

**série nationale**

Série de cartes s'appliquant à un même pays.

**série internationale**

Série de cartes s'appliquant à plusieurs pays et éventuellement à l'ensemble de la Terre.

## A 8 - DÉCOUPAGE

**découpage**

- 1 - Fractionnement, en unités de champ plus petit, d'une carte trop grande pour être exécutée d'un seul tenant.
- 2 - Fractionnement, en unités de champ défini, de tout ou partie de la surface terrestre, en vue de sa représentation cartographique.
- 3 - Ensemble des unités résultant d'un des fractionnements précédents.

**système de découpage**

Ensemble de spécifications définissant un découpage ou plusieurs découpages hiérarchisés de telle sorte que les unités de chacun d'eux constituent des découpages des unités du précédent.

**découpage géographique**

Découpage effectué suivant des méridiens et parallèles.

**découpage rectangulaire**

Découpage effectué en unités rectangulaires d'égales dimensions en projection.

\* \*

**coupure**

- 1 – Unité de fractionnement d'un découpage.
- 2 – Champ d'une carte constituant ou non une unité de découpage.

**coupure régulière**

Coupure constituée par une unité normale d'un découpage logique.

**coupure irrégulière**

Coupure appartenant à un découpage, mais se distinguant des coupures normales par les dimensions ou la forme du champ.

**coupure double**

Coupure constituée par la réunion de deux unités contiguës d'un découpage.

**coupure spéciale**

Coupure supplémentaire distincte des coupures normales d'un découpage.

**recouvrement**

Zone commune à deux coupures contiguës d'un découpage, dans le cas où les champs ne sont pas jointifs.

**chaîne (de cartes nautiques) [Cf. A 32]**

\* \*

**feuille (d'une carte)**

- 1 – Synonyme de coupure.
- 2 – Coupure du niveau correspondant au champ le plus grand, dans le cas d'un système de découpage hiérarchisé.

**nom de feuille**

Nom affecté à une feuille d'un découpage, généralement choisi parmi les toponymes du champ de la carte.

**numéro de feuille**

Repère numérique ou alphanumérique affecté à chaque feuille d'un découpage.

**numéro de coupure**

Repère numérique ou alphanumérique affecté à chaque coupure d'un découpage.

**système de numérotation**

Règle logique déterminant les numéros des feuilles ou des coupures d'un découpage.

\* \*

**tableau d'assemblage**

Schéma représentant les limites des coupures d'un découpage.

**assemblage** (de cartes)

Juxtaposition de plusieurs coupures ou de plusieurs cartes adjacentes, réalisant un ensemble d'un seul tenant couvrant la surface correspondante.

**carte-index**

Carte simplifiée représentant en surcharge les limites des coupures d'une carte d'échelle supérieure ou de l'ensemble des cartes d'un système cartographique.

*Ne pas confondre avec « carton index » en D 72.*

## B - DONNÉES DE BASE

### B 1 - DONNÉES GÉNÉRALES

**données de base** [Cf. A 12]

**ligne des pôles**

Axe de révolution de l'ellipsoïde passant par le centre de gravité de la planète.

**nord géographique** [pôle Nord]

Point d'intersection de la ligne des pôles avec le géoïde dans l'hémisphère boréal.

**nord magnétique** (direction du...)

Direction indiquée en un lieu par l'aiguille aimantée, généralement distincte de la direction du pôle magnétique nord.

**déclinaison magnétique**

Angle existant entre la direction du nord géographique et celle du nord magnétique en un lieu et à un instant donnés.

**azimut magnétique**

Angle dièdre formé par les demi-plans limités par la verticale du lieu et contenant respectivement la direction considérée et celle du nord magnétique.

**nord d'un carroyage** [Cf. C 2]

**nord de la carte** [Cf. L]

### B 2 - ASTRONOMIE - GÉODÉSIE

#### B 21 - DONNÉES

**point astronomique**

Point dont les coordonnées géographiques astronomiques ont été déterminées à partir d'observations astronomiques précises effectuées en ce lieu.

**plan méridien astronomique** (d'un lieu)

Demi-plan limité par une parallèle à la ligne des pôles terrestres et contenant la verticale ascendante d'un lieu.

**plan méridien origine**

Plan méridien particulier choisi comme origine des longitudes.

**longitude astronomique** (d'un lieu)

Angle dièdre formé par le plan méridien d'un lieu avec un plan méridien fixe choisi comme origine, compté généralement de 0 à 180° [ou 200 Gr] Est ou Ouest.

**latitude astronomique** (d'un lieu)

Angle formé par la verticale ascendante d'un lieu avec un plan perpendiculaire à la ligne des pôles terrestres, compté de 0 à 90° [ou 100 Gr] Nord ou Sud.

**azimut astronomique** (d'une direction en un lieu)

Angle dièdre formé par les demi-plans limités par la verticale d'un lieu et contenant respectivement une direction et une parallèle à la ligne des pôles terrestres, généralement compté de 0 à 360° [ou 400 Gr].

\* \*

**ellipsoïde de référence**

Ellipsoïde de révolution aplati, d'axe parallèle à la ligne des pôles terrestres, de grand axe et d'excentricité choisis de telle sorte que ses normales coïncident convenablement en moyenne avec les verticales sur toute la zone qu'on se propose d'utiliser.

**point géodésique**

Point dont la latitude et la longitude géodésiques ont été déterminées avec précision.

**longitude [latitude] géodésique**

Longitude [Latitude] en un lieu, déterminée dans l'hypothèse que les verticales peuvent être confondues avec les normales à un ellipsoïde de référence, à partir d'observations purement géodésiques et de mesures directes de longitude, de latitude et d'azimut astronomiques en un ou plusieurs points de base.

**azimut géodésique**

Angle dièdre formé par les demi-plans limités par la normale à l'ellipsoïde passant par le point de station et contenant respectivement la direction considérée et l'axe de révolution de l'ellipsoïde.

**longitude géocentrique** (d'un lieu)

Angle dièdre formé par le demi-plan limité par la ligne des pôles terrestres et contenant un lieu avec un demi-plan fixe limité par la ligne des pôles terrestres choisi comme origine, compté généralement de 0 à 180° [ou 200 Gr] Est ou Ouest.

**latitude géocentrique** (d'un lieu)

Angle formé par le rayon vecteur joignant le centre de la Terre à un lieu avec un plan perpendiculaire à la ligne des pôles terrestres, compté de 0 à 90° [ou 100 Gr] Nord ou Sud.

**colatitude** (d'un lieu)

Angle, compté de 0 à 180° [ou 200 Gr], égal au complément de la latitude, celle-ci étant considérée comme positive si elle est Nord, négative si elle est Sud.

\* \*

**coordonnées géographiques** (d'un lieu)

Longitude et latitude astronomiques ou géodésiques d'un lieu.

**point de Laplace**

Point géodésique où la longitude astronomique et l'azimut astronomique d'une direction ont été déterminés à partir d'observations astronomiques précises effectuées en ce lieu.

**zéro** (d'un réseau de nivellement)

Surface de référence à partir de laquelle sont comptées les altitudes.

**altitude**

Distance verticale d'un point à la surface équipotentielle de référence.

**dénivelée** (de deux points)

Différence de niveau entre deux points.

**cote** (d'altitude) [Cf. B 4I]

**point de nivellement**

Point dont la cote a été déterminée à partir d'observations de nivellement géométrique.

**point topographique** [Cf. B 4I]

## B 22 - DOCUMENTS

**fiche de point géodésique**

Fiche indiquant les caractéristiques d'identification, et éventuellement la description, d'un point géodésique.

**répertoire de points géodésiques**

Répertoire indiquant les coordonnées, les altitudes, et éventuellement la description, d'un ensemble de points géodésiques.

## B 3 - DOCUMENTS PHOTOGRAPHIQUES

**mosaïque photographique**

Assemblage d'épreuves photographiques directement tirées, généralement par contact, de clichés aériens à axe vertical, et qui sont juxtaposées en assurant au mieux le raccord des détails.

**mosaïque** (photographique) **contrôlée**

Assemblage d'épreuves photographiques directement tirées, par contact ou par projection, de clichés aériens à axe vertical. La mise à l'échelle de l'assemblage, ou la mise en place respective des épreuves, étant assurée en s'appuyant sur quelques points connus identifiables.

**photoplan**

Assemblage d'épreuves photographiques — de clichés aériens à axe vertical — individuellement redressées et mises à l'échelle, soit d'après un ensemble suffisant de points connus identifiables, soit par un système de triangulation photographique.

Les points nécessaires au redressement et à la mise à l'échelle étant, soit déterminés sur le terrain ou sur une carte, soit obtenus par une triangulation photographique.

**photoplan renseigné**

Photoplan comportant en surcharge l'indication de divers renseignements.

**photocarte**

Photoplan comportant en surcharge l'indication de nombreux renseignements et adapté à un système de projection.

*Nota : En raison des déformations perspectives de l'image photographique, tous les assemblages définis ci-dessus ne peuvent être correctement réalisés que dans le cas d'un terrain faiblement accidenté.*

**orthophotographie**

Photographie aérienne sur laquelle les déformations de l'image (dues à l'inclinaison de l'axe de prise de vues et au relief du terrain) sont corrigées en transformant, par petites zones, la projection perspective de la photographie en une projection orthogonale avec modification continue du rapport d'échelle en fonction du relief.

**orthophotoplan [orthophotocarte]**

Document obtenu par assemblage d'orthophotographies et possédant les propriétés métriques d'une carte.

**B 4 - TOPOGRAPHIE****B 41 - DONNÉES et OPÉRATIONS**

**lever** [Cf. A 13]

**levé** [Cf. A 13]

**topographie** [Cf. A 11]

**altitude** [Cf. B 21]

**dénivelée** (de deux points) [Cf. B 21]

**cote** (d'altitude)

Nombre exprimant l'altitude, positive ou négative, d'un point ou d'une courbe par rapport à un niveau de référence.

**point coté**

Point auquel est attribué une cote.

**point de nivellement** [Cf. B 21]

**point topographique**

Point dont la position a été déterminée à partir d'observations topographiques généralement de précision réduite.

**isohypse ou courbe de niveau** [Cf. D 6]

\* \*

**orographie** [Cf. D 6]

**hydrographie** [Cf. B 51]

**planimétrie**

- 1 - Représentation cartographique ne comprenant pas le figuré du relief.
- 2 - Représentation cartographique des éléments rapportés.

\* \*

**lever d'itinéraire**

Opération topographique expédiée, destinée à représenter les éléments du paysage le long d'un itinéraire.

**levé d'itinéraire**

Document résultant de l'opération précédente.

**complètement**

Opération topographique ayant pour buts de préciser, compléter et contrôler, un levé photogrammétrique.

**B 42 - DOCUMENTS TOPOGRAPHIQUES**

**chiffre de cote** [Cf. D 6]

**carnet de points topographiques**

Répertoire indiquant les coordonnées, les altitudes, et éventuellement la description, d'un ensemble de points topographiques rapprochés.

**plan coté**

Document cartographique sur lequel l'altimétrie est figurée par un ensemble de points cotés.

**croquis altimétrique** [Cf. D 6]

\* \*

**minute** [Cf. A 13]

**minute topographique**

Document graphique original établi par lever direct entièrement exécuté sur le terrain.

**carte topographique** [Cf. A 11]

**carte topographique régulière** [Cf. A 31]

**carte topographique non régulière** [Cf. A 31]

**plan topographique** [Cf. A 11]

**levé d'itinéraire** [Cf. B 41]

\* \*

**stéréominute**

Document graphique original établi par restitution photogrammétrique.

**stéréominute de l'orographie**

Document graphique original établi par restitution photogrammétrique et ne comportant que le tracé des courbes de niveau.

**stéréominute de la planimétrie**

Document graphique original établi par restitution photogrammétrique et ne comportant que la planimétrie et l'hydrographie.

**stéréominute complétée**

Document provenant de la restitution, vérifié sur le terrain, et comportant l'addition de divers détails et renseignements non perceptibles sur les photographies aériennes.

**planches topographiques fondamentales** [Cf. F 4]

## B 5 - HYDROGRAPHIE

### B 51 - DONNÉES

**hydrographie** [Cf. A 32]

**sonde**

Nombre exprimant l'altitude, au-dessus ou au-dessous d'un niveau de référence, d'un point de la surface terrestre constamment ou périodiquement immergé.

**point de sonde**

Point auquel est attribué une sonde.

**niveau de réduction**

Niveau de référence auquel sont rapportées les sondes.

**cote de roche**

Altitude d'une tête de roche par rapport au niveau de réduction des sondes.

**sonde découvrante**

Sonde d'un point situé au-dessus du niveau de référence.

**isobathe**

Lieu géométrique des points de même sonde.

\* \*

**estran**

Partie de la surface terrestre alternativement émergée ou immergée par suite de la marée, limitée par les plus grandes hautes mers et les plus grandes basses mers.

**laisse de basse mer**

Limite inférieure de l'estran.

**laisse de haute mer**

Limite supérieure de l'estran.

**marnage**

Différence de hauteur entre une haute mer et une basse mer consécutive.

**amer**

Repère terrestre, naturel ou artificiel, utilisable pour la navigation maritime par observation optique ou à l'aide du radar.

### B 52 - REPRÉSENTATIONS GRAPHIQUES

**chiffre de sonde** [Cf. D 6]

**trait de côte**

Ligne délimitant, sur les cartes marines, la partie immergée de la surface terrestre, définie comme la limite atteinte par les plus hautes marées.

**nature de fond (marin)**

Symbole décrivant la nature du fond, considérée du point de vue de la navigation marine.

**filé des eaux**

Représentation des eaux par des traits sensiblement parallèles aux rives ou au rivage.

\* \*

**B 53 - DOCUMENTS HYDROGRAPHIQUES****minute hydrographique**

Document graphique original établi à partir d'un lever hydrographique exécuté à la mer.

**planche du réseau hydrographique** [Cf. F 4]

**planche des surfaces d'eau** [Cf. F 4]

**planche des eaux** [Cf. F 4]

\* \*

**carte hydrographique** [Cf. A 32]

**carte bathymétrique** [Cf. A 32]

**carte nautique ou de navigation** [Cf. A 32]

**carte marine** [Cf. A 32]

**carte lacustre** [Cf. A 32]

**carte (marine) routière** [Cf. A 32]

**carte (nautique) d'atterrissage** [Cf. A 32]

**carte (nautique) côtière** [Cf. A 32]

**carte (nautique) de détail** [Cf. A 32]

**plan nautique** [Cf. A 32]

**chaîne de cartes nautiques** [Cf. A 32]

**portulan** [Cf. A 4]

**B 6 - TOPONYMIE****toponyme**

Nom propre à un lieu déterminé.

**toponymie** [Cf. A 13]

**terme géographique**

Mot ou expression désignant une catégorie de phénomènes géographiques.

**nom géographique**

Appellation d'un phénomène au moyen de l'association d'un terme géographique et d'un toponyme.

\* \*

**traduction**

Fait d'énoncer dans une langue un terme ou un texte d'une autre langue, en recherchant l'équivalence sémantique et expressive.

**translittération**

Conversion d'un système alphabétique dans un autre, en faisant correspondre à chaque lettre de l'alphabet d'origine une lettre ou un groupe de lettres de l'autre alphabet.

**transcription phonétique**

Représentation écrite des sons ou des graphismes d'une langue, à l'aide d'un alphabet phonétique.

**B 7 - DONNÉES DIVERSES et TRAITEMENTS D'INFORMATIONS****cadastre**

Identification des parcelles de la propriété foncière par la description de leurs limites et /ou leur représentation cartographique.

**plan cadastral [carte cadastrale]**

Représentation planimétrique comportant la délimitation parcellaire de la propriété foncière.

*Nota : Il est entendu que cette définition correspond aux usages français.*

\* \*

**information (cartographique) [Cf. A 13]****matrice ordonnable**

Tableau à double entrée (X.Y.) formé de cases, représentant graphiquement une valeur Z, disposées suivant des lignes et des colonnes respectivement permutable et servant à faire apparaître des corrélations contenues dans l'information transcrite.

**fichier image**

Tableau à double entrée (X.Y.) formé de cases, représentant graphiquement une valeur Z, disposées suivant des lignes permutable et faisant apparaître des corrélations contenues dans l'information transcrite.

**éventail de courbes**

Ensemble de courbes comparables, permutable entre elles, faisant apparaître des corrélations contenues dans l'information transcrite.

**tableau ordonné**

Tableau généralement à double entrée représentant une information pour le traitement de laquelle des permutations en X et Y sont inutiles.

**banque de données (cartographiques) [Cf. E 3]**

# C - CARTOGRAPHIE MATHÉMATIQUE

## C 1 - PROJECTIONS

**ellipsoïde de référence** [Cf. B 21]

**ligne géodésique**

Ligne joignant deux points sur une surface, dont la longueur est maximale ou minimale par rapport aux lignes infiniment voisines joignant ces deux points.

**système de projection**

Correspondance mathématique ponctuelle continue, généralement biunivoque, entre les points d'un ellipsoïde de référence, ou d'une partie de cet ellipsoïde et les points d'un plan.

**projection cartographique**

Système de projection utilisé pour la représentation cartographique de la surface terrestre, celle-ci étant supposée projetée sur un ellipsoïde de référence suivant les normales à ce dernier.

**méridien**

Section de l'ellipsoïde de référence par un demi-plan limité par l'axe de l'ellipsoïde, correspondant au lieu des points de la surface terrestre d'égale longitude géodésique.

**méridien origine**

Méridien particulier choisi comme origine, correspondant au lieu des points de la surface terrestre de longitude nulle.

*Nota : Cf. la définition de « plan méridien origine » en B 21.*

**méridien international**

Méridien choisi comme origine des longitudes par une convention internationale.

**parallèle**

Section de l'ellipsoïde de référence par un plan perpendiculaire à l'axe de l'ellipsoïde, correspondant au lieu des points de la surface terrestre d'égale latitude géodésique.

\* \*

**coordonnées géographiques** (d'un lieu) [Cf. B 21]

**coordonnées rectangulaires d'un point**

Coordonnées cartésiennes définissant la position dans le plan de projection du point correspondant à un point de l'ellipsoïde de référence, dans un certain système de projection.

**courbes coordonnées**

Lignes d'égale valeur de l'une ou l'autre des coordonnées rectangulaires ou géographiques, sur l'ellipsoïde ou dans le plan de projection.

**axes de coordonnées**

Lignes droites d'égale valeur de l'une ou l'autre des coordonnées rectangulaires, sur le plan de projection.

**convergence des méridiens**

Angle aigu formé en un point du plan de projection par le méridien et une courbe coordonnée passant par ce point, généralement celle dont la direction est la plus voisine de celle du méridien.

**gisement d'une direction**

Angle formé en un point du plan de projection par une direction et une courbe coordonnée passant par ce point, généralement celle dont la direction est la plus voisine de celle du méridien.

**échelle locale**

Rapport de la longueur d'un segment infiniment petit partant d'un point du plan de projection à la longueur de l'arc correspondant de l'ellipsoïde de référence, généralement dépendant de la direction du segment.

**isomètre (d'une projection)**

Ligne en chaque point de laquelle l'échelle locale est constante et indépendante de la direction.

**pôle d'une projection**

Point isolé, généralement unique, où la variation d'échelle locale d'une projection est nulle dans toutes les directions.

**ligne polaire (d'une projection)**

Ligne en chaque point de laquelle la variation d'échelle locale d'une projection est nulle dans toutes les directions.

**méridien central (d'une projection)**

- 1 – Méridien passant par le pôle de la projection, si celui-ci existe et n'est pas un pôle terrestre.
- 2 – Ligne polaire de la projection, si celle-ci existe et est un méridien.
- 3 – Méridien par rapport auquel toutes les propriétés géométriques de la projection, y compris la convergence des méridiens, sont symétriques.

**parallèle central (d'une projection)**

- 1 – Parallèle passant par le pôle de la projection, si celui-ci existe et n'est pas un pôle terrestre.
- 2 – Ligne polaire de la projection, si celle-ci existe et est un parallèle.
- 3 – Parallèle par rapport auquel toutes les propriétés géométriques de la projection sont symétriques.

**point central (d'une projection)**

- 1 – Pôle de la projection, s'il existe.
- 2 – Intersection du parallèle et du méridien central, si ces deux éléments existent.

\* \*

**altération linéaire** (d'une projection) [Cf. A 5]

**altération angulaire** (d'une projection) [Cf. A 5]

**altération des surfaces** (d'une projection) [Cf. A 5]

**projection conforme**

Projection dans laquelle l'altération angulaire est nulle.

**projection équivalente**

Projection dans laquelle l'altération relative des surfaces est constante.

**projection aphylectique**

Projection qui n'est ni conforme ni équivalente.

**projection de Mercator**

Projection cylindrique conforme où l'équateur est représenté par une droite sur laquelle les longueurs sont conservées, les méridiens par des droites perpendiculaires à l'équateur, et les parallèles par des droites parallèles à l'équateur situées à une distance définie par la latitude constante.

**facteur de réduction d'échelle**

Echelle locale d'une projection conforme en son point central, dans le cas où cette valeur, voisine de 1, a été choisie de façon à minimiser le maximum de l'altération linéaire dans la zone utilisée de la projection.

**correction des longueurs**

Différence entre la longueur du segment joignant deux points du plan de projection et la longueur de l'arc de géodésique joignant les points correspondants de l'ellipsoïde de référence.

**correction angulaire finie**

Différence entre l'angle formé dans le plan de projection par deux segments de même origine, et l'angle formé par les arcs de géodésique joignant les points correspondant à leurs extrémités sur l'ellipsoïde.

\* \*

**orthodromie**

Géodésique de l'ellipsoïde, sur l'ellipsoïde ou le plan de projection.

**loxodromie**

Courbe de l'ellipsoïde faisant un angle constant avec les méridiens, sur l'ellipsoïde ou le plan de projection.

## C 2 - RÉSEAUX

**réseau**

Figure constituée par un ensemble de lignes.

**réseau géographique**

Réseau constitué des méridiens et des parallèles.

**fuseau**

Zone délimitée par deux méridiens.

**fuseau horaire**

Zone de la surface terrestre soumise à la même heure légale.

\* \*

**canevas**

- 1 – Réseau constitué par des familles de lignes délimitant des triangles ou des quadrilatères rectilignes ou curvilignes.
- 2 – Figure constituée par des points de position définie.

**maille**

Zone délimitée par les éléments d'un canevas.

**carroyage**

Canevas plan constitué par deux familles de lignes droites ou de faible courbure délimitant des quadrilatères rectilignes ou curvilignes voisins de carrés ou de rectangles.

**carreau**

Quadrilatère rectiligne ou curviligne délimité par deux lignes de chacune des familles d'un carroyage.

**quadrillage**

Canevas plan constitué par deux familles de droites perpendiculaires délimitant des carrés.

**pseudo-quadrillage**

Carroyage appelé à surcharger une carte afin de permettre des mesures dans un système de projection différent de celui de la carte.

\* \*

**feuille de projection**

Support de rédaction sur lequel sont reportés les éléments de construction de la carte : projection, canevas géodésique ou astronomique, réseau géographique.

**nord d'un carroyage**

Direction des ordonnées croissantes d'un carroyage.

*Exemple : Nord LAMBERT.*

**graduation géographique**

Indications numériques portées en regard des lignes matérialisant le réseau géographique ou le long de la bande de graduation géographique.

**graduation du carroyage [quadrillage]**

Indications numériques portées en regard des lignes ou des amorces matérialisant le carroyage ou le quadrillage.

**bande de graduation géographique [Cf. D 72]****coin de feuille [Cf. D 73]****coordonnées de coin de feuille [Cf. D 72]**

\* \*

**amorces du carroyage [amorces du quadrillage]**

Fragments des lignes d'un carroyage [quadrillage] constitués de courts segments figurés sur le pourtour d'un document plan.

**croisillon**

- 1 – Croix formée par l'intersection de deux petits traits perpendiculaires se coupant en leur milieu.
- 2 – Croix formée de courts segments de lignes d'un carroyage, centrés sur les points d'intersection des deux familles de lignes.

## C 3 - ÉCHELLES MATHÉMATIQUES et GRAPHIQUES

**échelle locale** [Cf. C 1]

**isomètre (d'une projection)** [Cf. C 1]

**facteur de réduction d'échelle** [Cf. C 1]

\* \*

**loi de correspondance** [Cf. D 4]

**échelle cartographique\***

Inverse du rapport d'une distance et de sa représentation.

**échelle numérique**

Rapport d'une longueur mesurée sur une carte à la même longueur mesurée sur le terrain et réduite à l'horizon ; il varie en fonction de la distance du lieu au centre de projection.

**échelle des longueurs**

Valeur de l'échelle numérique adoptée pour la représentation horizontale des distances, ramenées à l'horizontale.

**échelle graphique**

Ligne droite ou abaque matérialisant sur la carte l'échelle numérique.

**talon**

Prolongement d'une échelle graphique en deçà de son origine, gradué en sens inverse selon des subdivisions de l'unité adoptée.

**échelle métrique**

Échelle graphique exprimée dans le système métrique.

\* \*

**échelle caractéristique** [Cf. D 4]

**échelle limite** [Cf. D 4]

**échelle de couleurs** [Cf. D 4]

**échelle de préparation**

Échelle à laquelle est réalisée la préparation de la carte.

**échelle de généralisation**

Échelle à laquelle est effectuée la généralisation d'un document de base en vue de l'établissement d'une carte à une échelle inférieure.

**échelle intermédiaire**

Échelle choisie, pour faciliter l'établissement de la carte, entre l'échelle du document de base et celle de l'édition définitive.

\* *Nota* : D'après l'AFNOR, il est recommandé d'employer pour figurer l'échelle numérique le signe du rapport, soit  $1/X$  (par exemple  $1/20\ 000$ ), et non celui de la division  $1 : X$ , ni celui de la fraction  $\frac{1}{X}$ .

— D'autre part, lorsque l'échelle est exprimée en chiffres, il convient de dire :

« carte à  $1/X$  », et non pas : « carte au  $1/X$  »,

« échelle de  $1/X$  », et non pas : « échelle du  $1/X$  ».

— Par contre, on écrira en toutes lettres : « carte au millionième » et « échelle du vingt millième ».

**échelle de rédaction**

Échelle à laquelle est effectuée la rédaction définitive.

**échelle d'édition**

Échelle à laquelle est effectuée l'impression de la carte.

\* \*

**échelle des hauteurs** [Cf. D 6]

**échelle des teintes hypsométriques** [Cf. D 6]

**échelle de pente** [Cf. D 6]

\* \*

**surhaussement ou exagération des hauteurs** [Cf. I 22]

**coefficient de surhaussement** [Cf. I 22]

**surhaussement fixe** [Cf. I 22]

**surhaussement dégressif** [Cf. I 22]

**loi de surhaussement dégressif** [Cf. I 22]

# D - CONCEPTION et EXPRESSION CARTOGRAPHIQUES

## D 1 - CONCEPTION CARTOGRAPHIQUE

**objet d'une représentation cartographique** [Cf. A 13]

**thème** [Cf. A 11]

**sujet** [Cf. A 13]

**facteur de motivation**

Besoin provoquant l'établissement d'une carte relative à un thème particulier et orientant sa conception.

**critère de l'information**

Caractéristique essentielle exerçant une influence prédominante sur la représentation cartographique de l'information.

**conception cartographique** [Cf. A 12]

**représentation graphique** [Cf. D 5]

\* \*

**palier [niveau]**

Degré intermédiaire, de valeur déterminée, dans l'échelle d'un système de représentation ou de reproduction.

**niveau d'observation**

Degré de l'échelle auquel est effectuée l'étude d'un phénomène.

**niveau d'analyse**

Niveau d'observation des éléments d'un phénomène.

**niveau de synthèse**

Niveau d'observation d'un phénomène dans son ensemble.

**intervalle de classe** [Cf. D 5]

\* \*

**schématisation (cartographique)**

Action de représenter un phénomène en ne figurant que ses traits essentiels.

**généralisation cartographique**

Adaptation des données qualitatives et quantitatives, par allègement du nombre des détails et simplification caractérisée des formes des tracés, en vue de l'établissement d'une carte répondant à des conditions déterminées.

*Nota : La généralisation ne s'applique pas uniquement à l'établissement d'une carte à une échelle inférieure à celle de la documentation utilisée.*

**généralisation structurale**

Généralisation qui conserve le mode de représentation et l'implantation d'un phénomène, tout en schématisant sa structure originale.

### **généralisation conceptuelle**

Généralisation qui transforme le mode de représentation d'un phénomène pour répondre à un nouveau concept et /ou à un changement du niveau d'observation.

\* \*

### **contenu d'une carte**

**élément constitutif** [Cf. F 1]

**expression cartographique** [Cf. A 12]

**figuration (ou figuré)** [Cf. D 5]

## **D 2 - STRUCTURES GRAPHIQUES**

### **D 21 - GRAPHIE CARTOGRAPHIQUE**

#### **graphie**

Mode de représentation écrite d'objets, faits ou idées.

#### **graphisme**

Représentation écrite, figurative ou symbolique, d'objets, faits ou idées.

#### **blanc**

- 1 - Ensemble vide résultant de l'absence de tout graphisme.
- 2 - *En imprimerie* : Surface libre de toute impression.
- 3 - *En typographie* : Petit bloc métallique, de hauteur inférieure à la hauteur typographique correspondant à une surface non imprimante.

#### **graphique** [Cf. I 1]

\* \*

#### **élément graphique**

Constituant unitaire d'un graphisme.

#### **point**

Élément graphique minimal correspondant pratiquement, en cartographie, à un cercle de très faible dimension.

#### **grain**

- 1 - Élément graphique de très faible surface et de contour irrégulier.
- 2 - Aspect résultant d'un ensemble de petits éléments irréguliers.

#### **ligne**

Figure engendrée par le déplacement d'un point.

#### **trait**

Élément graphique matérialisant un segment de ligne.

\* \*

**facteurs sémiologiques**

Caractéristiques déterminantes d'un élément graphique, d'un symbole ou d'un signe : forme dimension, orientation, couleur, valeur.

**forme**

Ensemble des contours d'un élément graphique.

**épaisseur**

1 - Largeur d'un trait.

2 - *En typographie* : Dimension en largeur d'un caractère typographique, mesurée en X dans le sens de la ligne de base.

**orientation**

Direction choisie pour un élément graphique, un symbole, ou une structure géométrique.

**couleur** (d'un élément graphique) [Cf. D 31]

**valeur** (d'un élément graphique) [Cf. D 22]

**valeur** (d'une teinte) [Cf. D 32]

**intervalle** (sens général) [Cf. D 23]

\* \*

**élément graphique complexe**

Élément graphique constitué de plusieurs éléments simples.

**texture**

Constitution d'un élément graphique complexe.

**texture régulière**

Constitution d'un élément graphique complexe composé d'éléments simples de forme géométrique et de surface identiques.

**texture grenue**

Constitution d'un élément graphique complexe composé d'éléments fins de forme irrégulière et de surfaces différentes.

**structure** (Cf. D 23]

\* \*

**élément graphique zonal**

Élément graphique simple s'étendant sur une surface, différant d'un élément ponctuel ou linéaire.

**aplat** [Cf. D 32]

**surface élémentaire** [Cf. D 23]

**image imprimante** [Cf. G 41]

**D 22 - SENSATIONS VISUELLES****seuil de perception**

Dimension minimale d'un élément graphique permettant sa vision à l'œil nu dans les conditions normales d'observation.

**seuil de séparation**

Distance minimale entre deux éléments graphiques permettant de les distinguer à l'œil nu dans les conditions normales d'observation.

**seuil de différenciation**

Écart minimal permettant d'apprécier à l'œil nu, dans les conditions normales d'observation, les différences de valeur (forme, dimension, surface, teinte, etc) d'éléments graphiques.

**confusion** (visuelle)

Effet produit lorsque le seuil de séparation ou le seuil de différenciation ne sont pas respectés entre des éléments graphiques voisins ou de valeur voisine.

**épaisseur** [Cf. D 21]**graisse** [Cf. G 51]**valeur** (d'un élément graphique)

Appréciation de l'intensité de la sensation visuelle résultant du graphisme.

\* \*

**rayonnement visible\*** (lumière)

Rayonnement susceptible de produire directement une sensation visuelle, dont la longueur d'onde est pratiquement comprise entre 380 et 780 nanomètres.

**radiation monochromatique\***

Radiation caractérisée par une seule longueur d'onde.

**transmission\***

Passage d'un rayonnement à travers un milieu sans changement de fréquence des radiations monochromatiques qui le composent.

**réflexion\***

Renvoi d'un rayonnement par une surface, sans changement de fréquence des radiations monochromatiques qui le composent.

**absorption\***

Transformation d'énergie rayonnante en une autre forme d'énergie par interaction avec la matière.

**couleur** (d'un élément graphique) [Cf. D 31]**valeur** (d'une teinte) [Cf. D 32]**D 23 - AGENCEMENT****élément graphique** [Cf. D 21]**élément graphique complexe** [Cf. D 21]**texture** [Cf. D 21]**ensemble graphique**

Association de divers éléments graphiques.

\* *Nota : Extrait des définitions de la Commission Internationale de l'Eclairage.*

**ensemble graphique homogène**

Association d'éléments graphiques identiques.

**surface élémentaire**

Surface d'un élément graphique zonal de configuration régulière appartenant à un ensemble graphique homogène.

**sous-ensemble graphique**

Association limitée, d'éléments graphiques reliés par une relation définissant leur position relative, incluse dans un ensemble.

**ensembles disjoints**

Ensembles graphiques qui n'ont aucune partie commune.

\* \*

**structure**

Disposition relative des éléments d'un ensemble graphique.

**structure géométrique**

Disposition relative de fins éléments graphiques identiques, simples ou complexes, régulièrement répétées.

**association d'éléments graphiques**

Disposition relative d'éléments graphiques qui, pour deux éléments, comporte quatre possibilités : séparation, juxtaposition, intersection, superposition.

**poncif** [Cf. D 4]

**planche de poncifs** [Cf. D 4]

\* \*

**intervalle** (sens général)

Distance séparant deux éléments graphiques voisins.

**interligne** [Cf. G 51]

**orientation** [Cf. D 21]

**pas**

Écart entre les axes d'éléments graphiques homologues d'une structure régulière ; il est souvent exprimé numériquement par l'inverse de son rapport à l'unité de longueur.

**linéature**

Nombre de pas contenus dans l'unité de longueur.

**semis**

Ensemble de points ou de grains disposés suivant une texture quelconque.

\* \*

**structure imprimante**

Disposition relative des éléments graphiques constituant l'image formée sur un support imprimant.

**pourcentage imprimant**

Rapport de la surface des parties imprimantes à une surface considérée d'un support imprimant.

**trame** (au sens général)

Image dont la structure constitue fréquemment un réseau périodique, utilisée pour fragmenter un aplat ou des demi-teintes en éléments généralement peu perceptibles à l'œil, afin de pouvoir représenter les différentes valeurs lors de l'impression.

**tramé** [Cf. G 24]

**trame de structure** [Cf. G 24]

## D 24 - ÉLÉMENTS DIVERS

**pointillé**

Suite de points disposés suivant une ligne.

**tourbillon**

Sous-ensemble graphique constitué de points généralement disposés en spirales.

**semis** [Cf. D 23]

**trait** [Cf. D 21]

**tireté**

Suite de traits dont les axes sont disposés suivant une ligne.

**croisillon** [Cf. C 2]

\* \*

**épaisseur** [Cf. D 21]

**trait fin**

Trait de faible épaisseur.

**trait gras**

Trait de forte épaisseur.

**double trait**

Élément graphique constitué de deux traits parallèles.

**ligné**

Ensemble graphique de structure géométrique à pas constant, formé de traits parallèles.

**hachuré**

Ligné dont la structure est perceptible à l'œil.

**quadrillé**

Ensemble graphique dont la structure géométrique est constituée de deux lignés perpendiculaires.

\* \*

**demi-teintes** [Cf. D 32]

**dégradé** [Cf. D 32]

**grisé**

Ensemble graphique dont la structure géométrique est formée par un ligné, un quadrillé, ou un semis régulier, donnant une impression visuelle de demi-teinte.

**trame** [Cf. D 23]

**tramé** [Cf. G 24]

\* \*

**bandes alternées** [Cf. D 5]

**liseré**

Bande étroite constituée d'un élément graphique zonal ou d'un blanc, disposée le long d'une ligne pour la mettre en évidence.

**vignelage**

1 - Application d'un symbole.

2 - *Sens en anglais* : Dégradé suivant un liseré ou à l'intérieur d'une zone déterminée.

## D 3 - COULEURS et TEINTES

### D 31 - COULEURS

**couleur** (d'un élément graphique)

Propriété psycho-physiologique caractérisant la sensation qui résulte des radiations diffusées par un élément graphique et reçues par l'œil lorsque cet élément est éclairé en lumière blanche.

**couleur** (matière colorante)

Matière donnant la couleur d'un élément graphique.

**ton**

Longueur d'onde dominante d'une sensation colorée.

**intensité**

Force ou vivacité d'une sensation colorée, dans le langage courant.

**saturation**

Propriété d'une sensation colorée variant en sens inverse de la proportion de la lumière blanche qui produit cette sensation.

**couleur saturée**

Couleur résultant d'un ensemble de radiations comportant une très faible proportion de lumière blanche.

**couleur lavée**

Couleur résultant d'un ensemble de radiations comportant une très forte proportion de lumière blanche.

**descendre une couleur** [Cf. G 43]

\* \*

**couleur fondamentale**

Couleur dont le ton appartient à l'une des plages principales du spectre visible.

*Nota : Les couleurs fondamentales sont utilisées pour la reproduction des couleurs en synthèse additive.*

**couleur complémentaire**

Couleur correspondant à la partie du spectre visible extérieure à une couleur donnée.

**couleur primaire**

Couleur complémentaire d'une couleur fondamentale.

*Nota : Les couleurs primaires sont utilisées pour la reproduction des couleurs en synthèse soustractive.*

**couleur actinique**

Couleur dont les radiations exercent une action particulièrement vive sur une émulsion photographique, l'effet produit se rapprochant de celui du blanc.

**couleur inactinique**

Couleur dont les radiations n'agissent que faiblement sur une émulsion photographique, l'effet produit se rapprochant de celui du noir.

**couleur luminescente**

Couleur résultant de radiations visibles émises sous l'influence de radiations excitatrices invisibles, situées dans l'ultra-violet.

**couleur phosphorescente**

Couleur luminescente qui subsiste après suppression de l'excitation.

**couleur fluorescente**

Couleur luminescente qui disparaît dès que cesse l'excitation.

**couleur stable**

Couleur dont les propriétés ne subissent qu'une faible altération à la lumière ou dans le temps.

\* \*

**séparation manuelle des couleurs [Cf. F 22]****sélection des couleurs**

Procédé photomécanique utilisé pour la reproduction d'un document polychrome, permettant de séparer par des filtres appropriés les radiations transmises par les principales plages du spectre visible et d'obtenir des clichés photographiques distincts.

**sélection photographique [Cf. G 25]****couleur de rédaction [Cf. F 22]****couleur d'impression [Cf. G 43]****témoin de couleur [Cf. G 43]****bichromie****dichromie**

- 1 - Procédé de reproduction en deux couleurs.
- 2 - Document obtenu par ce procédé.

**trichromie**

- 1 - Procédé de reproduction en trois couleurs.
- 2 - Document obtenu par ce procédé.

**quadrachromie**

- 1 - Procédé de reproduction en quatre couleurs, le plus souvent avec trois couleurs et du noir.
- 2 - Document obtenu par ce procédé.

**polychromie**

- 1 - Procédé de reproduction en plusieurs couleurs.
- 2 - Document obtenu par ce procédé.

**teinte**

Propriété psychophysologique caractérisant la sensation colorée obtenue par mélange de couleurs ou par affaiblissement de l'intensité d'une couleur.

**nuance**

Variante peu sensible d'une couleur ou d'une teinte.

**valeur (d'une teinte)**

Appréciation de l'intensité de la sensation visuelle résultant du ton et de la saturation de la couleur.

**aplat**

Surface uniformément couverte d'une couleur ou d'une teinte continues .

**teinte plate**

Teinte d'un aplat.

**plage de teinte**

Surface délimitée, uniformément couverte d'une teinte plate ou de structure homogène.

**teintes discontinues**

Plages juxtaposées de couleurs ou de nuances différentes

\* \*

**dégradé**

Teinte dont l'intensité décroît progressivement avec ou sans solutions de continuité.

**dégradé discontinu**

Dégradé formé d'une succession de plages accolées.

**teinte fondue**

Dégradé sans solutions de continuité.

**demi-teintes (en anglais : continuous tones)**

Image formée d'un ensemble monochrome de dégradés continus.

**gamme de gris [Cf. G 24]**

\* \*

**pourcentage imprimant [Cf. D 23]****charte de couleurs**

Échantillonnage ordonné de l'ensemble des teintes susceptibles d'être obtenues à l'impression par combinaison de couleurs de base utilisées avec divers pourcentages imprimants.

**gamme de teintes**

Succession ordonnée de plages de nuances dégradées d'une même couleur.

**gamme de couleurs**

Succession ordonnée de gammes de teintes de différentes couleurs avec ou sans recouvrement.

**modèle de teintes** [Cf. A 7]

**témoin de couleurs** [Cf. G 43]

**planche de teinte** [Cf. F 4]

\* \*

**échelle de couleurs** (d'une carte) [Cf. D 4]

**teinte significative** [Cf. D 4]

**teinte indicative** [Cf. D 4]

**teinte hypsométrique** [Cf. D 6]

**échelle de teintes hypsométriques** [Cf. D 6]

## D 4 - SYMBOLISATION

**symbolisation** [Cf. A 13]

**symbolique**

Théorie générale des symboles.

**symbole**

- 1 – Indication graphique, numérique ou alphabétique, affectée à un phénomène pour faciliter sa désignation en suggérant l'aire qu'il occupe.
- 2 – Représentation graphique d'un objet ou d'un fait sous une forme évocatrice, simplifiée ou schématisée, sans implantation rigoureuse.

**symbole proportionnel**

Symbole dont la dimension varie avec l'importance du phénomène représenté.

**idéographie**

Transcription des idées par des symboles.

**idéogramme**

Symbole représentatif d'une idée.

**pictographie**

Figuration des objets ou des faits par des symboles évocateurs.

**pictogramme**

Symbole aisément compréhensible évoquant un fait ou un objet.

\* \*

**signe conventionnel**

Schéma, centré en position réelle sur une carte, facilitant l'identification d'un objet dont la surface à l'échelle serait trop petite pour le caractériser.

*Nota : La dimension du schéma doit être suffisante pour l'identifier aisément, mais aussi réduite que possible pour limiter le décalage planimétrique.*

**signe symbolique**

Symbole évocateur mis en place, ou dont la position est définie par un point.

**point de localisation**

Point, intérieur ou accolé à un symbole ou à un signe conventionnel, définissant la position de l'objet à représenter.

**tableau de signes conventionnels** [Cf; A 7]**vignetaje** [Cf. D 24]**poncif**

Structure constituée par la répétition régulière, soit d'un élément graphique, soit d'un symbole ou d'un ensemble de symboles, sur une surface délimitée.

**planche de poncifs**

- 1 – Support entièrement couvert par le même poncif.  
(Ce terme ne doit pas être confondu avec « trame » en D 23).
- 2 – Planche de rédaction ou d'impression dont l'image est constituée de poncifs.

\* \*

**sémiotique**

Théorie générale des signes.

**sémiologie graphique**

Étude des signes graphiques, de leurs propriétés et de leurs rapports, avec les éléments de l'information qu'ils expriment.

**facteurs sémiologiques** [Cf. D 21]**forme** [Cf. D 21]**orientation** [Cf. D 21]**épaisseur** [Cf. D 21]**couleur** (d'un élément graphique) [Cf. D 31]**valeur** (d'un élément graphique) [Cf. D 22]**altération sémiographique** [Cf. A 5]**décalage planimétrique** [Cf. A 5]

\* \*

**valeur** (d'une teinte) [Cf. D 32]**teinte significative**

Teinte conventionnellement employée en cartographie pour représenter un phénomène déterminé auquel elle se trouve psychologiquement associée.

**teinte indicative**

Teinte correspondant à une particularité, qualitative ou quantitative, de l'information.

**échelle de couleurs** (d'une carte)

Représentation graphique de la correspondance des plages de couleurs avec les variations d'un phénomène figuré sur une carte.

**loi de correspondance**

Relation entre une grandeur et sa représentation conventionnelle.

**échelle caractéristique**

Échelle la plus appropriée pour rendre sensible un phénomène en fonction du niveau de son étude.

**échelle limite**

Échelle inférieure ou supérieure à l'échelle caractéristique, en deçà ou au delà de laquelle la représentation d'un phénomène perd sa signification.

## D 5 - MODES DE REPRÉSENTATION

**représentation graphique**

Transcription d'une information dans un système graphique

**figuration [figuré]**

Mode de représentation graphique d'un phénomène.

\* \*

**isoligne\***

Ligne joignant des points de même valeur, déterminée ou estimée, concernant un phénomène.

**isarithme [ligne isométrique]**

Ligne joignant des points en nombre théoriquement illimité et dont la valeur mesurable est constante.

**isoplèthe**

Ligne situant des zones de valeurs dont le tracé est établi par rapport à des points en nombre limité et de valeur déterminée ou estimée.

**intervalle de classe**

Ensemble des valeurs prises par une variable entre deux limites appelées bornes de classe ; il est représenté graphiquement par un même symbole entre deux isolignes.

\* \*

**loi de correspondance** [Cf. D 4]

**échelle caractéristique** [Cf. D 4]

**échelle limite** [Cf. D 4]

**échelle de couleurs** [Cf. D 4]

\* \*

\* Nota : La Commission n'a pas estimé utile de définir systématiquement toutes les isolignes commençant par le préfixe « iso ». Voir toutefois : « Isomètre » en C 1 - « Isohypse » en D 6 - « Isobathe » en B 51.

**représentation zonale**

Figuration des surfaces intéressées par un phénomène.

**bandes alternées**

Ensemble de bandes droites accolées, de largeur éventuellement différente et répétées dans le même ordre, que l'on utilise pour représenter qualitativement ou quantitativement différents phénomènes coexistants sur une surface donnée.

**surcharge**

Complément d'information, mise en valeur ou correction, ajouté sur un document cartographique préexistant.

**filé des eaux** [Cf. B 52]

## D 6 - EXPRESSION DU RELIEF

**expression cartographique** [Cf. A 12]**orographie**

- 1 - Expression cartographique du relief.
- 2 - Synonyme de relief.

**figuré du relief**

Mode de représentation graphique du relief.

**zéro** (d'un réseau de nivellement) [Cf. B 21]**altitude** [Cf. B 21]**dénivelée** (de deux points) [Cf. B 21]**point de nivellement** [Cf. B 21]**cote** (d'altitude) [Cf. B 41]**chiffre de cote**

Chiffre figurant sur la carte, indiquant la valeur de la cote.

**point coté** [Cf. B 41]**plan coté** [Cf. B 42]

\* \*

**sonde** [Cf. B 51]**point de sonde** [Cf. B 51]**chiffre de sonde**

Chiffre figurant sur la carte, indiquant la valeur de la sonde.

**isobathe** [Cf. B 51]

\* \*

**hachures**

Traits disposés suivant les lignes de plus grande pente pour exprimer les formes du relief selon une convention déterminée.

*Nota : Ne pas confondre avec le terme « hachuré » en D 24 : Ligné dont la structure est perceptible à l'œil.*

**hachures de pente**

Hachures d'autant plus courtes, rapprochées et épaisses que la pente est plus forte.

**hachures d'ombre**

Hachures dont la valeur est déterminée par une convention d'éclairage oblique.

**diapason**

*En cartographie* : Gabarit utilisé pour le tracé des hachures exprimant le relief.

\* \*

**isoligne** [Cf. D 5]**courbe de niveau** [isohypse]

Lieu géométrique des points de même cote.

**équidistance**

Écart d'altitude entre deux courbes de niveau successives lorsque cet écart est constant.

**équidistance variable**

Équidistance qui s'accroît en fonction de l'altitude, suivant une convention.

**courbe maîtresse**

Courbe de niveau dont le tracé est renforcé pour faciliter la lecture, l'équidistance entre deux courbes maîtresses successives est un multiple de celle des courbes de niveau.

**courbe intercalaire**

Courbe de niveau correspondant à une division de l'équidistance, ajoutée pour faire ressortir un élément caractéristique du relief lorsque les courbes normales ne suffisent pas.

**courbe auxiliaire**

Courbe de niveau de cote quelconque, ajoutée pour faire ressortir un élément caractéristique du relief lorsque les courbes normales ne suffisent pas.

**intervalle** (entre deux courbes de niveau)

Distance horizontale, mesurée localement suivant la ligne de plus grande pente, entre deux courbes de niveau successives.

**échelle de pente**

Représentation graphique sur une carte, permettant la détermination des pentes exprimées en pourcentage en fonction de la distance entre deux courbes de niveau successives, pour une échelle et une équidistance données.

\* \*

**profil du relief**

Intersection de la surface du sol par un plan vertical.

**profil en long**

Intersection de la surface du sol par la surface qui décrit une verticale se déplaçant le long d'une ligne caractéristique du terrain.

**profil en travers**

Profil du relief exécuté perpendiculairement à une ligne caractéristique du terrain en un point donné.

**échelle des hauteurs**

Valeur de l'échelle numérique adoptée pour la représentation verticale des altitudes.

**surhaussement** [Cf. I 22]

\* \*

**estompage**

Figuration plastique du relief au moyen de demi-teintes.

**estompage de pente**

Estompage représentant les variations de pente en fonction des différences d'éclairement dues à l'éclairage zénithal.

**estompage d'ombre**

Estompage résultant d'une convention d'éclairage oblique.

**estompage combiné**

Estompage tenant compte à la fois d'un estompage d'ombre et d'un estompage de pente.

**estompage bicolore**

Estompage faisant appel à deux couleurs.

**estompage complémentaire**

Estompage bicolore employant une couleur sombre pour les zones supposées ombrées et une couleur claire pour les zones supposées éclairées.

**estompage polychrome**

Estompage faisant appel à plus de deux couleurs.

**estompage hypsométrique**

Estompage établi en fonction des altitudes.

**estompage analytique des pentes** [Cf. E 3]

\* \*

**teinte hypsométrique**

Teinte employée pour représenter une zone d'altitude comprise entre deux courbes de niveau.

**teintes hypsométriques méthode IMHOF, ou méthode suisse**

Gamme de teintes dégradées s'étageant d'un bleu vert foncé à un rose pâle ou au blanc, en fonction des altitudes, pour donner l'impression de l'altération des couleurs par la perspective aérienne.

**échelle de teintes hypsométriques**

Représentation graphique de la correspondance des plages de couleurs et/ou de teintes avec les zones d'altitude figurées.

\* \*

**représentation à l'effet**

Figuré faisant ressortir les caractéristiques essentielles du relief sans prétendre à une représentation topographique fidèle.

**courbe figurative [courbe à l'effet]**

Courbe évoquant le relief sans prétention topométrique.

**estompage figuratif**

Estompage soulignant l'articulation et les caractéristiques morphologiques du relief sans prétendre à une représentation topographique fidèle.

**croquis altimétrique**

Ébauche des formes du terrain, réalisée à l'aide d'éléments de courbes de niveau et d'échelles de pente, s'appuyant sur quelques points connus en position et en altitude.

**perspective cavalière**

Figuration du relief obtenue par une projection orthographique.

## D 7 - PRÉSENTATION DES CARTES

### D 71 - ÉLÉMENTS D'IDENTIFICATION

**titre**

Ensemble des indications permettant d'identifier une carte, comprenant éventuellement : le sujet, la série, le type et la désignation de la coupure.

**nom de feuille** [Cf. A 8]

**numéro de feuille** [Cf. A 8]

**numéro de coupure** [Cf. A 8]

**carton index** [Cf. D 72]

**référence d'édition**

Indication du numéro d'édition et éventuellement de la date, figurant sur la carte.

**référence de tirage**

Date ou numéro d'ordre du tirage indiqué sur la carte.

### D 72 - INFORMATION et LÉGENDE

**surface cartographiée**

Étendue géographique représentée sur une carte.

**habillage**

Ensemble des indications et des figures extérieures à la surface cartographiée.

**modèle d'habillage** [Cf. A 7]

\* \*

**échelle numérique** [Cf. C 3]

**échelle graphique** [Cf. C 3]

**talon** [Cf. C 3]

**graphique de déclinaison**

Graphique matérialisant la position respective du nord magnétique, du nord géographique, et de l'axe des ordonnées du carroyage, généralement indiquée pour le centre de la carte à un instant donné, sans tenir compte de la variation journalière ni des éventuelles anomalies magnétiques.

**flèche d'orientation**

Flèche d'un graphique de déclinaison indiquant le nord géographique.

**flèche de déclinaison**

Flèche d'un graphique de déclinaison indiquant la direction du nord magnétique.

\* \*

**graduation géographique** [Cf. C 2]

**bande de graduation géographique**

Trait double extérieur au champ de la carte, permettant de matérialiser des graduations en longitude et en latitude par des éléments graphiques différents régulièrement alternés.

**coordonnées de coin de feuille**

Valeur des coordonnées de coin de feuille, exprimées dans un système quelconque.

**amorces du carroyage ou du quadrillage** [Cf. C 2]

**graduation du carroyage ou du quadrillage** [Cf. C 2]

\* \*

**carton** (annexe d'une carte)

Carte complémentaire d'une carte principale, figurant sur la même feuille et souvent établie à une échelle différente.

**carton intérieur**

Carton placé à l'intérieur des limites de la carte principale.

**carton extérieur**

Carton placé dans la marge de la carte.

**carton à échelle réduite**

Carton dont l'échelle est inférieure à celle de la carte principale.

**carton à échelle agrandie**

Carton dont l'échelle est supérieure à celle de la carte principale et qui détaille une partie de la surface cartographiée.

**carton des données de base**

Carton indiquant l'origine des données utilisées pour la carte.

**carton index**

Carton situant la carte par rapport aux cartes adjacentes.

*Nota : Ne pas confondre avec « carte index » en A 8.*

**carton administratif**

Carton indiquant les frontières et les limites administratives.

**carton complémentaire**

Carton apportant des renseignements distincts du sujet essentiel de la carte.

**légende**

Résumé explicatif des conventions adoptées qui permet la lecture de la carte.

**tableau de signes conventionnels [Cf. A 7]****caisson**

Échantillon zonal d'une teinte ou d'un poncif, inséré dans la légende.

**échelle de couleurs [Cf. D 4]****échelle de teintes hypsométriques [Cf. D 6]**

\* \*

**indication marginale**

Renseignement figurant dans la marge.

**indication de destination**

Indication d'un lieu extérieur au champ de la carte vers lequel se dirige une voie de communication, une ligne de transport, etc.

**D 73 - PRÉSENTATION DES DOCUMENTS****cadre**

Trait, ensemble de traits ou motif, entourant la surface cartographiée.

**filet**

Trait d'épaisseur quelconque faisant partie du cadre.

**encadrement**

Motif continu extérieur au cadre, ayant un simple but décoratif.

**cartouche**

Cadre de dimensions réduites, fréquemment orné, entourant le titre et éventuellement d'autres indications, se trouvant surtout sur des cartes anciennes.

\* \*

**orle**

Ligne continue limitant la partie normalement utilisée de la surface cartographiée.

**champ**

Étendue géographique représentée sur une carte, à l'intérieur de l'orle si celui-ci existe, ou se confondant avec la surface cartographiée dans le cas contraire.

**coin de feuille**

Sommet de l'angle formé par deux éléments de l'orle.

**écriture débordant l'orle**

Écriture sortant du champ de la carte.

**crevé**

Partie de la surface cartographiée débordant de l'orle et étendant localement le champ de la carte.

**bande raccord**

Partie de la surface cartographiée extérieure à l'orle, ayant pour but de faciliter l'assemblage.

\* \*

**marge**

- 1 – Partie du support imprimé extérieure à la surface cartographiée.
- 2 – Parties d'une page de papier extérieure à la surface imprimée.
- 3 – Opération qui consiste à amener les feuilles une par une au cylindre d'impression dans une position exacte.

**carte à bords francs****carte à champ vif**

Carte dont le champ s'étend jusqu'au bord de son support.

**recto** [Cf. H 1]

**verso** [Cf. H 1]

# E - ÉLABORATION DES CARTES

## E 1 - OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES\*

### **compilation**

Recherche, étude et exploitation de documents, en vue de l'établissement d'une nouvelle carte.

**élaboration cartographique** [Cf. A 12]

### **préparation cartographique**

- 1 - Elaboration des documents graphiques qui serviront de base à la rédaction définitive de la carte.
- 2 - Document qui résulte de l'opération précédente.

### **craticulage [graticulage]**

Opération graphique permettant le report ou la transformation géométrique d'un document par l'emploi d'un quadrillage ou d'un carroyage.

\* \*

**schématisation (cartographique)** [Cf. D 1]

**généralisation cartographique** [Cf. D 1]

**généralisation structurale** [Cf. D 1]

**lissage** [Cf. E 3]

**généralisation conceptuelle** [Cf. D 1]

**altération de généralisation** [Cf. A 5]

\* \*

**échelle de préparation** [Cf. C 3]

**échelle de rédaction** [Cf. C 3]

**échelle intermédiaire** [Cf. C 3]

## E 2 - DOCUMENTS D'ÉLABORATION

**original** [Cf. A 13]

**ébauche** [Cf. A 13]

**esquisse** [Cf. A 13]

\* *Nota : voir aussi le chapitre D 1 : conception cartographique.*

**minute** [Cf. A 13]

**maquette** [Cf. A 13]

**tableau de signes conventionnels** [Cf. A 7]

**modèle de teintes** [Cf. A 7]

**modèle d'habillage** [Cf. A 7]

**carte pilote** [Cf. A 7]

\* \*

**feuille de projection** [Cf. C 2]

**assemblage de cartes** [Cf. A 8]

#### **fond de carte**

1 - Carte reproduite totalement ou partiellement, en une ou plusieurs couleurs souvent atténuées, servant de repère pour le report en surcharge de phénomènes localisables déterminés.

*Exemple : carte topographique utilisée comme support d'une carte d'inventaire géologique, etc.*

2 - Carte utilisée, mais non reproduite, pour servir à la mise en place des éléments d'une nouvelle carte.

*Nota : Terme à ne pas confondre avec « fond provisoire ».*

#### **fond provisoire**

Reproduction d'un document cartographique destiné à servir de guide pour l'exécution de rédactions définitives et dont l'image est susceptible d'être éliminée par la suite.

*Nota : Terme à ne pas confondre avec « fond de carte ».*

**assemblage** (pour un fond provisoire)

Juxtaposition de documents selon un système de projection en vue de l'établissement d'un fond provisoire.

#### **document intermédiaire**

Document distinct de l'original ou de la rédaction définitive, exécuté au cours du processus d'établissement d'une carte.

**faux-décalque** [Cf. G 7]

#### **liste des écritures**

Nomenclature des écritures devant figurer sur une coupure, classées par familles, corps et graisses, en vue de la composition.

## **E 3 - AUTOMATISATION CARTOGRAPHIQUE**

#### **automatisation cartographique**

Ensemble de procédés d'établissement de cartes réduisant ou supprimant l'intervention d'un spécialiste.

**objet** (d'une représentation cartographique) [Cf. A 13]

**information** (cartographique) [Cf. A 13]

**données de base** [Cf. A 12]

\* \*

**analogique**

Continu, exprimé par comparaison avec une grandeur physique.

**cartographie analogique**

Enregistrement et/ou représentation d'objets cartographiques au moyen de variables physiques, le plus souvent sous une forme graphique.

**transcription analogique**

Conversion d'une donnée ou d'une information cartographique numérique en une donnée ou une information cartographique analogique.

\* \*

**digital**

Numérique, discontinu, exprimé par des chiffres.

**cartographie numérique [digitale]**

Enregistrement et/ou représentation d'objets cartographiques au moyen d'éléments numériques.

**numérisation [chiffage]**

Conversion d'une donnée ou d'une information cartographique analogique en une donnée ou une information cartographique numérique.

**numériseur**

Appareil, manuel ou automatique, effectuant la numérisation d'un ensemble quelconque de points.

**numériseur continu**

Appareil effectuant sans interruption la numérisation séquentielle des points d'une courbe selon une fréquence fixe ou variable.

**coordonatomètre**

Numériseur fournissant des informations numériques sous forme de coordonnées cartésiennes.

**coordonatomètre polaire**

Numériseur fournissant des informations numériques sous forme de coordonnées polaires.

**ordinateur**

Système destiné au traitement logique et mathématique de l'information, doté de mémoires à grande capacité et de moyens rapides de calcul, fonctionnant suivant un programme enregistré.

**banque de données (cartographiques)**

Organisme assurant la collecte, le stockage, la gestion et la diffusion de l'information cartographique codée ainsi que son traitement par un ordinateur.

\* \*

**entrée (en anglais : *input*)**

Information introduite dans un système automatisé.

**chariot**

Dispositif mobile dans un champ limité servant de support à d'autres appareils tels que : tête de lecture, tête traçante, etc.

**tête de lecture [capteur d'information]**

Organe d'examen par lequel l'information contenue dans un document graphique entre dans un système de traitement.

**lecteur assisté** (*en anglais : pencil follower*)

Numériseur continu dans lequel une tête de lecture est asservie en position à un repère de pointage déplacé manuellement.

**lecteur automatique de courbes**

Numériseur continu muni d'une tête de lecture dont le déplacement s'effectue automatiquement le long d'une ligne.

**poursuite automatique**

Opération consistant à suivre une ligne avec un lecteur automatique de courbes.

**lissage**

Élimination, conformément à une règle déterminée, de détails d'une ligne tracée sur une carte.

\* \*

**balayage** (optique)

Exploration systématique d'une image selon un programme défini indépendamment de la forme de cette image.

**scanner** (en cartographie)

Appareil automatique de balayage procédant :

- soit à l'examen, à l'enregistrement et au traitement éventuel des informations graphiques portées par un document ;
- soit inversement, à la représentation graphique d'informations.

**scanner à tambour**

Scanner dans lequel le document analysé et/ou produit est disposé sur un cylindre rotatif.

\* \*

**sortie** (*en anglais : output*)

Résultat du traitement automatique de l'information, éventuellement constitué par la transcription de cette information.

**traceur** [Cf. F 54I]**tête traçante****tête de traçage**

Organe mobile d'un traceur, transcrivant graphiquement l'information qui sort d'un système de traitement.

**tête de traçage optique**

Tête traçante par laquelle une image lumineuse est projetée sur une surface sensible.

**tête imprimante**

Organe mobile de sortie d'un dispositif de traitement de l'information cartographique, permettant d'imprimer des signes en position déterminée.

**incrément**

Quantité déterminée, généralement de faible importance, correspondant à l'écart minimal entre deux valeurs d'une même grandeur.

**traceur incrémental**

Traceur dont la tête se déplace selon une succession de pas élémentaires dont chacun correspond à un incrément issu d'un système de traitement.

**traceur asservi**

Traceur dont la tête occupe automatiquement les positions successives issues du système de traitement numérique de l'information cartographique.

**traceur à tambour**

Traceur dans lequel le support de tracé est disposé sur un cylindre rotatif.

**traceur cathodique**

Système assurant la visualisation d'une image sur un écran cathodique à partir de données numériques.

**vitesse de traçage**

Nombre de points reportés ou d'unités de longueur tracées par unité de temps par un appareil traceur.

\* \*

**matrice ordonnable** [Cf. B 7]**estompage analytique des pentes**

Procédé d'estompage basé sur la décomposition du relief en petits éléments et la détermination de la pente en chacun d'eux.

\* \*

*Nota : A titre d'information sont mentionnées ci-après les définitions approchées des termes de « hardware » et de « software », envisagées par la Commission.*

**hardware** (parfois traduit par : le câblé)

*Ensemble des éléments matériels constituant un système automatique de traitement de l'information.*

**software** (parfois traduit par : le programmé)

*1 – Ensemble des relations logiques existantes entre les éléments et les groupes d'éléments constituant un système automatique de traitement de l'information.*

*2 – Ensemble des programmes de traitement de l'information dans un ordinateur.*

*3 – Ensemble des activités qui ont pour objet la conception et l'emploi des calculateurs électroniques.*

# F - RÉDACTION CARTOGRAPHIQUE

## F 1 - ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS

**contenu d'une carte** [Cf. A 13]

### **élément constitutif**

Catégorie de phénomènes constituant une partie du contenu de la carte.

### **éléments naturels**

Ensemble des phénomènes perceptibles existant dans la nature indépendamment de l'action humaine immédiate.

*Exemples : relief, hydrographie, végétation, etc.*

### **éléments rapportés**

Ensemble des phénomènes perceptibles résultant de l'action humaine.

*Exemples : habitat, cultures, ouvrages d'art, etc.*

### **éléments abstraits**

Ensemble des phénomènes résultant d'une opération de l'esprit.

*Exemples : toponymie, divisions administratives, densités, etc.*

\* \*

**orographie** [Cf. D 6]

**hydrographie** [Cf. A 32]

**planimétrie** [Cf. B 41]

**toponymie** [Cf. A 13]

### **végétation**

Ensemble de la couverture végétale, spontanée ou non.

### **cultures**

Résultat des opérations entreprises par l'homme pour produire les végétaux utiles.

## F 2 - MÉTHODES DE RÉDACTION

### F 21 - MÉTHODES GÉNÉRALES

**méthode** [Cf. A 13]

**rédaction cartographique** [Cf. A 12]

**support de rédaction** [Cf. F 31]

**planche de rédaction** [Cf. F 4]

**échelle de rédaction** [Cf. C 3]

**rédaction provisoire**

Rédaction originale d'un document cartographique dont la présentation ne permet pas l'édition définitive.

**rédaction définitive**

- 1 - Document complètement élaboré prêt à être reproduit en vue de l'édition.
- 2 - Ensemble des opérations concernant la réalisation de ce document.

\* \*

**rédaction monochrome**

Rédaction effectuée en une seule couleur sur une même planche.

**rédaction polychrome**

Rédaction effectuée en plusieurs couleurs, sur une même planche, facilitant la distinction des éléments constitutifs.

**rédaction par couleurs séparées**

Méthode de rédaction consistant à représenter sur des planches de rédaction distinctes les divers ensembles d'éléments constitutifs analogues.

**rédaction par couleurs successives**

Méthode consistant à rédiger successivement les différentes planches de rédaction sur un fond provisoire complété par le report de l'image des planches précédemment rédigées.

**ordre de rédaction**

Ordre dans lequel sont rédigées les planches des divers éléments constitutifs.

\* \*

**rédaction combinée  
rédaction unique**

Méthode de rédaction consistant à figurer sur une même planche plusieurs éléments constitutifs d'une carte.

**rédaction combinée monochrome**

Rédaction combinée effectuée en une seule couleur sur une même planche.

**rédaction combinée polychrome**

Rédaction combinée effectuée en plusieurs couleurs sur une même planche.

**erreur de rédaction** [Cf. A 5]

## **F 22 - MOYENS DE RÉDACTION**

**couleur de rédaction**

Couleur choisie pour représenter une catégorie de phénomènes sur une planche de rédaction.

**couleur d'impression** [Cf. G 43]

### **rédaction combinée polygraphique**

Rédaction combinée effectuée sur une même planche au moyen de procédés différents.

*Par exemple : combinaison de dessin et de tracé.*

### **séparation manuelle des couleurs**

Procédé consistant à obtenir, à partir d'une planche de rédaction combinée, une planche séparée pour chaque sous-ensemble d'éléments constitutifs.

*Exemples : par bouchage de négatifs ou grattage de positifs.*

### **sélection photographique [Cf. G 25]**

*Nota : Il faut éviter de confondre « séparation manuelle » et « sélection photographique ».*

\* \*

### **estompage [Cf. D 6]**

#### **estompage manuel**

Estompage directement effectué au crayon, au pinceau, à la brosse ou à l'estompe.

#### **estompage photographique**

1 - Procédé photomécanique permettant d'obtenir un estompage à partir d'un modèle en relief.

2 - Document résultant de ce procédé.

#### **estompage photographique par réflexion**

Estompage photographique reproduisant les différences d'éclairement d'un modèle de relief.

#### **estompage photographique par transparence**

Estompage photographique reproduisant les différences d'opacité d'un modèle en relief translucide.

#### **estompage analytique des pentes [Cf. E 3]**

## **F 3 - SUPPORTS DE RÉDACTION**

### **F 31 - PRINCIPAUX SUPPORTS**

#### **support de rédaction**

Matériau, en forme de feuille ou de plaque, destiné à la rédaction cartographique.

##### **papier**

Matériau de faible épaisseur essentiellement constitué de fibres cellulosiques enchevêtrées.

*D'après la norme : NF Q 01-001 de juin 1946.*

##### **support plastique**

Support constitué d'une substance chimique d'origine organique ou synthétique généralement utilisé sous forme de feuille mince.

#### **feuille de papier, de plastique, de métal**

Fragment de papier, de plastique ou de métal, de mince épaisseur, de forme rectangulaire.

##### **glace**

Matériau transparent de composition plus fine et de fabrication plus soignée que le verre, d'épaisseur plus régulière et de surface mieux polie.

#### **couche à tracer [Cf. F 54I]**

**papier** [Cf. F 31]

**papier à la forme**

Feuille de papier de contour irrégulier, à base de pâte de chiffons, fabriquée à la main en plongeant une forme métallique garnie d'un treillage dans une cuve où les fibres de cellulose sont en suspension dans l'eau.

**pâte chimique**

Pâte à papier dans laquelle le défilage est effectué par un procédé chimique ne déchiquetant pas les fibres de cellulose et éliminant les impuretés.

**pâte mécanique**

Pâte à papier obtenue par meulage du bois.

**charge** (en papeterie)

Substance minérale ajoutée à une pâte à papier pour conférer certaines propriétés aux supports de rédaction ou d'impression.

**sens de fabrication**

**sens machine**

Sens de progression de la pâte diluée, dans la machine à fabriquer le papier, déterminant une orientation dominante des fibres.

**sens travers**

Sens du papier perpendiculaire au sens de fabrication.

**côté toile**

Face du papier qui, pendant sa fabrication, s'appuie sur la toile métallique de la machine.

**côté supérieur**

**côté feutre**

Face du papier opposée au côté toile.

**épair**

Aspect d'un papier examiné par transparence.

**vergeure**

Elément d'un réseau de droites parallèles et d'intervalle constant apparaissant par transparence dans une feuille de papier.

**papier vergé**

Papier comportant des vergeures.

**papier vélin**

Papier d'épair uniforme, ne présentant pas de vergeures.

*Norme NF Q 01-001.*

\* \*

**papier couché**

Papier ayant reçu une couche sur une ou deux faces.

*Norme NF Q 01-001.*

**papier baryté**

Papier couché formé d'un support revêtu d'une couche à base de sulfate de baryum.

**carton** (en papeterie)

Papier de forte épaisseur, d'un poids minimal de l'ordre de 230 grammes au m<sup>2</sup>, obtenu par la superposition de plusieurs jets de pâtes à papier dont certaines peuvent être de qualité inférieure.

**carte** (en papeterie)

Papier de bonne qualité et de forte rigidité, d'un poids proche de celui du carton.

**bristol**

Carte d'excellente qualité, de surface lisse, possédant une très bonne aptitude au dessin et à l'impression.

**carte à grattage**

Papier fort et assez rigide, recouvert sur une face d'une couche minérale suffisamment épaisse pour pouvoir corriger une image en la faisant disparaître localement par grattage.

**papier armé**

Support constitué d'une mince feuille d'aluminium recouverte sur les deux faces d'un papier identique, en vue d'obtenir une bonne stabilité dimensionnelle.

\* \*

**papier à dessin**

Papier généralement assez épais et à grain assez fin, destiné à l'exécution de dessins.

**papier calque**

Papier translucide à travers lequel on peut suivre et reproduire un dessin.

*Norme NF Q 01-001.*

**papier à cartes**

Papier spécialement fabriqué pour répondre à des conditions déterminées en vue de l'impression et de l'utilisation des cartes.

**papier à report** [Cf. G 7]**papier bible**

Papier fin et très léger, d'un poids de l'ordre de 20 à 40 grammes au m<sup>2</sup>, suffisamment opaque pour supporter des impressions recto-verso.

\* \*

**grammage**

Masse d'un papier exprimée en grammes au mètre carré.

**feuille de papier, de plastique ou de métal** [Cf. F 31]**format d'une feuille de papier** [Cf. A 5]**rame** (en papeterie)

Ensemble constitué par 500 feuilles de papier identiques.

**main** (en papeterie)

Ensemble constitué par 25 feuilles de papier identiques, soit la vingtième partie d'une rame.

**page** [Cf. H 1]**recto** [Cf. H 1]**verso** [Cf. H 1]

**parchemin**

Peau d'animal appartenant généralement aux ovins, préparée pour servir de support de dessin ou d'écriture.

**vélin**

- 1 – *Sens ancien* : Peau de veau mort-né fournissant un support de dessin ou d'écriture particulièrement fin.
- 2 – *Sens actuel* : Papier de pâte fine, d'épaisseur régulière et exempt de vergeures [Cf. F 32].

\* \*

**métal blanchi**

Support de rédaction constitué d'une mince feuille de métal enduite d'une couche blanche permettant de dessiner.

**couche pelliculable**

Produit chimique, étendu sur un support translucide, susceptible d'être découpé et détaché de son support.

**support adhésif**

Support mince de rédaction ou de reproduction, enduit d'un produit permettant de l'appliquer sur un autre support.

**support lithographique**

Support permettant la rédaction et l'impression en lithographie, anciennement constitué par une pierre polie et actuellement par une feuille de métal, de papier ou de plastique.

F 34 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES OU CHIMIQUES DES SUPPORTS

**diffusion**

Changement de répartition spatiale d'un rayonnement dirigé qui se propage suivant de multiples directions à la suite de son renvoi par une surface ou de son passage dans un milieu.

*Nota : Définition de la Commission Internationale de l'Eclairage 1957.*

**milieu [support] transparent**

Milieu [support] matériel qui, lorsqu'il est interposé sur le trajet d'un rayonnement lumineux, en transmet une partie très importante sans en modifier la structure géométrique.

**milieu [support] translucide**

Milieu [support] matériel qui, lorsqu'il est interposé sur le trajet d'un rayonnement lumineux, en transmet une partie très importante mais en la diffusant plus ou moins complètement.

**dépoli**

- 1 – Propriété d'un milieu translucide qui diffuse la lumière du fait d'un état de surface approprié.
- 2 – *En photographie, (adjectif pris substantivement) :*  
Glace de surface mate, placée dans le porte-cliché, sur laquelle on projette l'image du modèle afin d'effectuer la mesure des dimensions et la mise au point de l'image qui sera obtenue sur le support sensible.

**opalin**

Propriété d'un milieu translucide qui diffuse la lumière à l'intérieur de sa masse par incorporation de produits appropriés.

**opaque**

Propriété d'un milieu dont la nature de la composition s'oppose à la transmission de radiations lumineuses.

\* \*

**stabilité dimensionnelle** [Cf. A 5]**inerte**

- 1 - Propriété d'un support possédant une excellente stabilité dimensionnelle.
- 2 - Propriété d'un support insensible à l'action de certains corps.

**jaunissement**

Coloration, habituellement jaunâtre d'un support, résultant du vieillissement, de l'exposition à des agents atmosphériques ou d'une modification de sa composition.

\* \*

**épair** [Cf. F 32]**grammage** [Cf. F 32]

## F 4 - DOCUMENTS DE RÉDACTION

**planche de rédaction**

Support de rédaction portant la représentation graphique d'une partie ou de l'ensemble des éléments d'une carte.

**feuille de projection** [Cf. C 2]**fond de carte** [Cf. E 2]**fond provisoire** [Cf. E 2]**rédaction provisoire** [Cf. F 21]**document intermédiaire** [Cf. E 2]**échelle intermédiaire** [Cf. C 3]**rédaction définitive** [Cf. F 21]**échelle de rédaction** [Cf. C 3]**erreur de rédaction** [Cf. A 5]

\* \*

**planche de trait**

- 1 - Planche de rédaction portant uniquement des éléments ponctuels, linéaires, ou de faible surface.
- 2 - Reproduction photomécanique de la rédaction précédente, également appelée : cliché de trait.
- 3 - Planche d'impression correspondante.

**planche de contours**

Planche de traits limitant les plages de teintes ou de poncifs destinées à représenter des phénomènes géographiques.

**planche de poncifs [Cf. D 4]****masque [Cf. F 55]****planche de demi-teintes**

- 1 – Planche de rédaction portant une image formée de tons dégradés, soit continus, soit en plages discontinues.
- 2 – Reproduction photomécanique de la rédaction précédente.

**planche tramée**

- 1 – Planche de rédaction portant une image fractionnée en éléments de surface variable permettant la représentation de différentes valeurs d'une couleur.
- 2 – Reproduction photomécanique directe de la rédaction précédente, ou reproduction photomécanique d'une image de teinte ou de demi-teintes à l'aide d'une trame, également appelée : cliché tramé.
- 3 – Planche d'impression portant une image fractionnée en éléments de surface variable, ou d'égale surface mais de profondeur variable (héliogravure), permettant de représenter différentes valeurs d'une couleur.

**planche de teinte**

- 1 – Planche de rédaction portant un ensemble d'éléments graphiques : trait, aplat, tramé, devant être imprimés dans une même couleur.
- 2 – Reproduction photomécanique de la rédaction précédente, parfois appelée : cliché de teinte.
- 3 – Planche d'impression correspondante.

\* \*

**calque de rédaction**

Document transparent établi lors du complètement pour faciliter la rédaction cartographique notamment de la toponymie, des cultures, de renseignements divers.

**planches topographiques fondamentales**

Planches de rédaction correspondant aux éléments topographiques essentiels : planimétrie, hydrographie, orographie.

**planches complémentaires**

Planches de rédaction concernant des éléments destinés à compléter la carte ou à en faciliter la lecture : estompage, teintes de cultures, de la surface des eaux, des routes, etc., et dont la localisation est rapportée aux éléments topographiques essentiels.

*Nota : Le terme d' « éléments dérivés » est parfois employé à tort.*

**planche du réseau hydrographique**

Planche de trait représentant le réseau hydrographique permanent ou temporaire.

**planche des surfaces d'eau**

Planches d'aplats, de poncifs ou tramée, représentant les étendues d'eau : maritimes, lacustres, quelquefois fluviales.

**planche des eaux**

Planche résultant de la combinaison éventuelle de la représentation du réseau hydrographique et des étendues d'eau.

**planche d'écritures**

- 1 - Planche de rédaction comportant tout ou partie des écritures d'une carte.
- 2 - Planche d'impression correspondante.

**planche de surcharges**

Planche de rédaction ou d'impression contenant les surcharges devant être ajoutées sur un document cartographique.

\* \*

**éléments de reproduction**

Documents constitués par les rédactions définitives ou leurs reproductions, dont sont tirées les plaques d'impression.

**éléments de conservation**

Ensemble de documents conservés en archives, pouvant être constitués par : des rédactions, des clichés, des copies sur plastiques, des plaques d'impression, des épreuves de tirage, etc., permettant de reconstituer des éléments de reproduction ou des plaques d'impression.

**planche-mère  
matrice**

Planche de rédaction, ou sa copie, archivée comme élément de conservation et servant à l'établissement de planches de tirage.

## **F 5 - PROCÉDÉS et INSTRUMENTS DE RÉDACTION**

### **F 51 - PROCÉDÉS GÉNÉRAUX DE RÉDACTION**

**procédé** [Cf. A 13]

**procédé de rédaction**

Moyen permettant de représenter graphiquement une image cartographique.

**gravure** [Cf. F 52]

**dessin** [Cf. F 531]

**lithographie** [Cf. G 7]

**tracé sur couche** [Cf. F 541]

**rédaction combinée polygraphique** [Cf. F 22]

\* \*

**erreur graphique** [Cf. A 5]

**erreur graphique moyenne** [Cf. A 5]

**erreur de rédaction** [Cf. A 5]

**gravure**

- 1 - Procédé consistant à représenter une image au moyen de traits en creux ou en relief.
- 2 - Document obtenu par le procédé précédent.

**taille-douce**

- 1 - Procédé de gravure manuelle à l'outil, effectuée surtout à l'aide de burins en creusant les traits de l'image à la surface d'une planche de métal.
- 2 - Épreuve imprimée avec une planche gravée par ce procédé.

**pointe-sèche**

- 1 - Procédé de gravure manuelle à l'outil, effectuée à l'aide de pointes appuyées sur une planche de métal pour mettre en creux les traits de l'image.
- 2 - Outil utilisé pour ce procédé.
- 3 - Épreuve imprimée avec une planche gravée par ce procédé.

**eau-forte**

- 1 - Procédé de gravure chimique mettant en creux les traits de l'image par morsure à l'aide d'une planche de métal.
- 2 - Épreuve imprimée avec une planche gravée par ce procédé.

**aquatinte**

- 1 - Procédé de gravure chimique sur métal, effectuée à travers une couche finement craquelée qui décompose les traits pour imiter un lavis.
- 2 - Épreuve imprimée avec une planche gravée par ce procédé.

F 531 - PROCÉDÉS DE DESSIN

**dessin**

- 1 - Procédé graphique consistant à représenter une image en déposant une substance visible sur un support de rédaction.
- 2 - Document obtenu par le procédé précédent.

**dessin de trait**

Dessin d'éléments ponctuels, linéaires ou de faible surface.

**lavis**

Procédé consistant à teinter un dessin au moyen d'une couleur transparente étendue d'eau.

\* \*

**calquage**

Reproduction dessinée d'un modèle, effectuée par transparence.

**décalque**

- 1 - Reproduction d'un modèle, effectuée par transfert d'un pigment sous la pression d'un instrument.
- 2 - Document résultant de l'opération précédente.

**grattage**

Opération consistant à éliminer certaines parties d'une image par décapage du support.

**bouchage**

Opération consistant à opacifier certaines parties transparentes d'une image par dépôt d'un produit couvrant.

**pochage**

- 1 - Opération consistant à effectuer le bouchage d'une surface délimitée.
- 2 - Opération consistant à colorer ou à encreur une surface délimitée à l'aide d'un pochoir.

**détourage**

Opération consistant à éliminer les parties du fond entourant l'image.

\* \*

**estompage** [Cf. D 6]**estompage manuel** [Cf. F 22]**estompage au crayon**

Figuration plastique du relief au moyen de demi-teintes obtenues avec un crayon sur un support de rédaction.

**estompage au lavis**

Figuration plastique du relief au moyen de demi-teintes obtenues par lavis.

**estompage à l'aérographe**

Figuration plastique du relief au moyen de demi-teintes obtenues avec un aérographe.

**F 532 - INSTRUMENTS DE DESSIN****kutsch** (*du nom de son inventeur*)

Réglette à biseaux gradués selon des échelles différentes, utilisée pour la mesure des distances sur des cartes.

**compte-fils**

Loupe de faible distance focale montée sur un support dont la hauteur correspond à la mise au point.

**loupe à micromètre**

Loupe de grande puissance munie d'un micromètre permettant de mesurer les éléments de l'image.

**piquoir**

Instrument équipé d'une pointe fine servant à matérialiser la position d'un point.

**planche à piquer**

Plaque faite d'un matériau stable, perforée à intervalles réguliers, conçue pour guider un piquoir.

**coordinatographe**

Appareil destiné à effectuer le report de points définis par leurs coordonnées ou le tracé de lignes et de réseaux.

\* \*

**tire-ligne**

Instrument comportant des lames d'écartement réglable permettant le dessin de traits d'épaisseur déterminée.

**tire-ligne double**

Instrument formé de deux tire-lignes jumelés permettant de dessiner simultanément deux traits d'écartement constant.

**équerre à griser**

Instrument composé d'une équerre et d'un guide réglable, permettant le tracé manuel de traits parallèles à intervalle constant.

**hachurateur**

Instrument permettant le tracé de lignes suivant un intervalle déterminé mécaniquement.

\* \*

**compas-balustre**

Compas conçu pour tracer des cercles de petit rayon.

**compas à verge**

Compas utilisé pour le tracé de cercles à grand rayon.

**pistolet**

Guide servant à tracer des courbes.

**jeu de courbes [courbes de chemin de fer]**

Série de guides suppléant au compas pour le tracé d'arcs de cercle de divers rayons.

\* \*

**gabarit**

Modèle ou guide destiné à faciliter l'exécution ou le contrôle d'un tracé déterminé.

**pochoir**

Support dans lequel est découpée la surface d'une image.

**signographe**

Support dans lequel est découpé le contour d'une image, servant de guide pour le dessin de symboles ou de signes conventionnels.

**normographe**

Signographe spécialement conçu pour le dessin des signes de l'écriture.

\* \*

**brunissoir**

Outil anciennement employé à brunir les tranches d'un livre, actuellement utilisé pour polir une surface ou appliquer un support adhésif.

**aérographe**

Appareil utilisant un gaz comprimé pour pulvériser une solution colorée par un orifice de section variable.

**carton à dessin**

Porte-documents constitué de deux rectangles de carton fort assemblés par une bande de toile, servant à supporter, protéger ou transporter, des dessins, des cartes, etc.

## F 533 - ENCRE A DESSIN ET GOUACHE

### **encre de Chine**

Préparation solide, pâteuse ou liquide, de noir de fumée colloïdal, employée principalement pour le dessin de trait et le lavis.

### **encre indélébile**

Encre qui, après séchage, n'est pas dissoute par l'eau.

### **gouache**

Préparation opaque, à base de matières colorantes, d'eau et de gomme, utilisée généralement pour le bouchage, la retouche ou la rédaction de maquettes.

### **encre pour plastique**

Préparation liquide colorée comportant un produit chimique lui permettant de pénétrer la surface d'un support en matière plastique.

## F 54 - TRACÉ SUR COUCHE

### F 541 - PROCÉDÉS DE TRACÉ

#### **couche à tracer**

Produit chimique, plus ou moins opaque, coloré ou non, étendu sur un support de rédaction en vue du tracé sur couche.

#### **tracé sur couche**

- 1 - Procédé graphique consistant à enlever à l'outil certaines parties d'une couche opaque ou colorée recouvrant un support de rédaction.
- 2 - Document obtenu par le procédé précédent.

#### **tracé sur glace**

Procédé graphique consistant à enlever à l'outil certaines parties d'une couche opaque ou translucide recouvrant une plaque de glace.

#### **traçage**

Opération consistant à effectuer un tracé.

#### **traceur**

- 1 - Spécialiste du tracé sur couche.
- 2 - Par extension, appareil suppléant totalement ou partiellement l'opérateur pour effectuer un tracé.

*Nota : Ne pas confondre avec « traçoir » : petit outil manuel.*

### F 542 - INSTRUMENTS DE TRACÉ

#### **traçoir**

Outil utilisé pour effectuer le tracé sur couche.

*Nota : Ne pas confondre cet outil manuel avec « traceur » en F 541 (procédés de tracé) et en E 3 (automatisation cartographique).*

**pointe à tracer**

Tige métallique, cylindrique dont la partie inférieure est conique, cylindrique ou biseautée.

**porte-pointe à tracer**

Outil comportant un manche droit, un mandrin et un support de pointe à tracer.

**signographe** [Cf. F 532]**pointe tournevis**

Pointe à tracer dont la partie inférieure est taillée de façon semblable à celle d'un tournevis, utilisée pour le tracé de traits d'épaisseur variable.

**traçoir de cercle**

Compas muni d'une pointe à tracer.

\* \*

**traçoir à pointe fixe**

Traçoir comportant une pointe à tracer, bloquée sur la monture.

**traçoir à pivot**

Traçoir comportant une pointe ou un couteau à tracer excentré, mobile autour d'un axe.

**anneau de tracé**

Chariot guidé manuellement, constitué par une portion de cylindre évidé s'appuyant sur deux pieds et une béquille mobile qui reçoit l'outil à tracer.

**couteau à tracer**

Tige métallique dont la partie inférieure est façonnée en ciseau suivant un angle de coupe choisi en fonction de la résistance de la couche à tracer.

**couteau à tracer double, triple, etc.**

Couteau à tracer dont la partie inférieure comporte deux ou plusieurs ciseaux permettant le tracé de deux ou plusieurs traits d'écartement constant.

\* \*

**tête traçante ou tête de traçage** [Cf. E. 3]**tête de traçage optique** [Cf. E 3]**traceur incrémental** [Cf. E 3]**traceur asservi** [Cf. E 3]**traceur à tambour** [Cf. E 3]**traceur cathodique** [Cf. E 3]**vitesse de traçage** [Cf. E 3]**F 55 - PROCÉDÉS et DOCUMENTS AUXILIAIRES****transfert**

Déplacement d'une substance d'un support sur un autre.

**décalque** [Cf. F 531]**support adhésif** [Cf. F 33]

**vignelage** [Cf. D 24]

**poncif** [Cf. D 4]

**planche de poncifs** [Cf. D 4]

\* \*

**masque**

Support comportant des parties transparentes et des parties en demi-teintes ou opaques, destiné à corriger ou éliminer totalement ou partiellement l'ensemble ou certains éléments de l'image.

**masque positif**

Masque dont les parties opaques correspondent à la surface de l'image qui doit être imprimée.

**masque négatif**

Masque dont les parties transparentes correspondent à la surface de l'image qui doit être imprimée.

**masque d'ouverture**

Masque destiné à réserver dans une image les parties intérieures de certains symboles ou signes conventionnels.

*Exemple : masque d'ouverture des routes dans une planche d'estompage.*

**masque alourdi**

Masque destiné à réaliser des fenêtres dont la surface correspond à une image épaissie du signe à imprimer de façon à détourner son contour pour faciliter la lecture du signe.

**masquage** [Cf. G 22]

\* \*

**pochoir** [Cf. F 532]

**réserve**

Surface protégée de l'impression, à l'intérieur d'une image, soit par un masque, soit par procédé lithographique ou autre.

**fenêtre**

Réserve, généralement de petites dimensions, pratiquée en vue de l'adjonction ultérieure d'une indication quelconque.

**pelliculage**

Opération consistant à détacher de son support tout ou partie d'une couche mince.

**détourage** [Cf. F 531]

## F 6 - ÉCRITURES CARTOGRAPHIQUES

### F 61 - RÉDACTION DES ÉCRITURES\*

**caractère** [Cf. G 51]

**écritures cartographiques**

Ensemble des caractères, lettres et chiffres, complétant ou précisant la représentation des phénomènes exprimés par la carte.

\* *Nota : Voir aussi le chapitre G 51 : composition typographique.*

**module d'écriture**

Unité de mesure adoptée pour déterminer les proportions du dessin d'une lettre.

**jambage**

Élément vertical d'une lettre.

**ligne de base**

Ligne de référence sur laquelle sont alignés les caractères.

**axe d'un caractère**

Médiane du parallélogramme dans lequel est inscrit un caractère et dont l'un des côtés est parallèle à la ligne de base.

**pente d'un caractère**

Angle de l'axe d'un caractère avec la ligne de base.

**écriture droite**

Écriture utilisant des caractères dont l'axe est perpendiculaire à la ligne de base.

*Nota : Se dit « Romain » en typographie.*

**écriture penchée**

Écriture utilisant des caractères dont l'axe est incliné sur la ligne de base.

*Nota : Se dit « Italique » en typographie.*

\* \*

**corps** [Cf. G 5I]

**graisse** [Cf. G 5I]

**capitale** [Cf. G 5I]

**bas de casse** [Cf. G 5I]

\* \*

**tableau des écritures** [Cf. A 7]

**liste des écritures** [Cf. E 2]

\* \*

**écriture à position**

Écriture désignant un phénomène ponctuel ou de faible surface.

**écriture à disposition**

Écriture désignant un phénomène linéaire ou zonal, disposée de façon à faciliter la perception du tracé ou de l'étendue du phénomène.

**orientation des écritures**

Disposition relative des écritures sur une carte, effectuée de façon à faciliter leur lecture ou à mettre en évidence un phénomène.

**placement des écritures**

Opération consistant à placer les écritures par rapport à la représentation des phénomènes qu'elles désignent sans tenir compte des détails environnants.

**positionnement**

Placement des écritures effectué en tenant compte des détails environnants.

**positionnement optique**

Positionnement effectué par projection de l'image de l'écriture sur la carte ou sur son image.

\* \*

**écriture débordant l'orle** [Cf. D 73]

**indication de destination** [Cf. D 72]

**planche d'écritures** [Cf. F 4]

**F 62 - APPAREILS DESTINÉS AUX ÉCRITURES**

**normographe** [Cf. F 532]

**compositeur d'écritures**

Instrument permettant d'imprimer directement des écritures sur un document à l'aide de caractères typographiques.

**staphographe**

Appareil permettant le positionnement optique et l'insolation des écritures.

**F 7 - VÉRIFICATION DE RÉDACTION****épreuve d'essai**

Document obtenu par procédé photomécanique ou par impression, reproduisant les rédactions définitives en vue de leur vérification et de corrections éventuelles, avant de procéder au tirage en série.

**épreuves par couleurs séparées**

Ensemble des épreuves correspondant à chacune des planches de couleur.

**épreuve par couleurs combinées**

Épreuve résultant des impressions successives de plusieurs planches de couleur.

**témoin de couleur** [Cf. G 43]

**vérification des couleurs**

Appréciation de la concordance des teintes de l'image imprimée avec celles du modèle.

\* \*

**retouche**

Modification qualitative ou quantitative d'une image.

**correction** (de rédaction)

Rectification d'une erreur.

*Nota : Ne pas confondre avec « Correction de mise à jour » en K.*

**suppression**

Élimination d'une information.

**addition [ajout]**

Apport d'une information supplémentaire.

**modèle de corrections**

Épreuve d'essai sur laquelle sont indiquées les rectifications à effectuer.

**fusée** (en rédaction cartographique)

Trait manuscrit reliant l'emplacement d'une correction à une indication généralement marginale.

# G. - REPRODUCTION ET IMPRESSION CARTOGRAPHIQUES

## G 1 - REPRODUCTION CARTOGRAPHIQUE (termes généraux)

### reproduction (de cartes)

- 1 - Réalisation en un ou plusieurs exemplaires, par un procédé quelconque, d'une image semblable à un modèle.
- 2 - Résultat de l'opération précédente.

### reproduction cartographique [Cf. A 12]

### reproduction photographique [Cf. A 13]

### duplicata

- 1 - Reproduction identique au document original.
- 2 - *En photogravure* : Reproduction, généralement agrandie, d'une dispositive en couleurs destinée à faciliter les opérations de sélection des couleurs.

### tirage

Opération consistant à reproduire un document en un nombre quelconque d'exemplaires.

\* \*

### cliché

- 1 - *En photographie* : Terme couramment employé pour désigner l'ensemble d'une image photographique et de son support transparent.
- 2 - *En typographie* : Terme couramment employé pour désigner un bloc dont la partie supérieure constitue l'image imprimante, mise en relief par rapport aux blancs.

### retournement

Opération qui consiste à changer le sens de l'image.

### retournement par contact

Résultat d'une opération de report, d'impression ou de photogravure, ayant pour effet de fournir une image à l'envers, symétrique de celle du modèle par rapport à un axe.

### retournement par projection

Résultat d'une opération photographique effectuée à travers un objectif, ayant pour effet de fournir, dans le plan du porte-cliché, une image homothétique inverse de celle du modèle.

### retournement correctif

Opération consistant à faire subir à l'image un retournement supplémentaire, afin d'obtenir une image finale se présentant dans le même sens que celle du modèle.

**image positive**

Image dont le dessin est formé d'éléments opaques ou colorés de valeurs semblables à celles du modèle.

**image négative**

Image dont le dessin est formé, soit d'éléments opaques ou translucides dont les valeurs sont inverses de celles du modèle, soit d'éléments de couleurs complémentaires de celles du modèle.

**inversion photographique**

Transformation d'une image positive en image négative et inversement.

\* \*

**éléments de reproduction** [Cf. F 4]

**impression cartographique** [Cf. A 12]

**tirage de cartes** [Cf. J 1]

**surimpression** (en imprimerie)

Opération consistant à imprimer une surcharge sur un document préexistant.

## G 2 - REPRODUCTION PHOTOGRAPHIQUE

### G 21 - MATÉRIAUX de REPRODUCTION PHOTOGRAPHIQUE

**reproduction photographique** [Cf. A 13]

**couche photosensible**

Dépôt mince, à la surface d'un support, d'une substance sensible à un rayonnement ultraviolet, visible, ou infra-rouge.

**couleur actinique** [Cf. D 31]

**couleur inactinique** [Cf. D 31]

**photographie au collodion humide**

Procédé photographique utilisant une couche de collodion étendue sur une glace, puis sensibilisée et exposée avant séchage.

**photographie aux sels d'argent**

Procédé photographique dans lequel la surface sensible est une émulsion sèche formée d'halogénures d'argent en suspension dans une couche de gélatine étendue sur verre, plastique ou papier.

**granulation**

Aspect défectueux d'une image photographique, provoqué par l'agglomération de grains, faisant apparaître des différences de densité optique.

\* \*

**film photographique**

Support plastique transparent recouvert d'une couche photosensible, simple ou complexe.

**film inversible**

Film photographique fournissant une image positive d'un modèle positif et inversement.

**film autopositif**

Film photographique fournissant directement une image positive d'un modèle positif et inversement.

**film pelliculable**

Film dont la surface sensible peut être séparée du support pour éviter un retournement lors des opérations de copie.

**papier photographique**

Papier recouvert d'une couche photosensible simple ou complexe.

**G 22 - PROCÉDÉS et MOYENS PHOTOMÉCANIQUES****reproduction photomécanique**

Ensemble des procédés industriels de reproduction photographique et de copie mis en œuvre pour l'édition de documents divers, éventuellement de grand format et de dimensions précises.

**image négative** [Cf. G 1]**négatif**

Terme couramment substitué à l'expression « image négative ».

**image positive** [Cf. G 1]**positif**

Terme couramment substitué à l'expression « image positive ».

**inversion photographique** [Cf. G 1]

\* \*

**retournement** [Cf. G 1]**coefficient de reproduction**

Rapport de similitude entre l'image et le modèle.

**erreur [faute] de reproduction** [Cf. A 5]**basculement**

Mouvement de rotation de faible amplitude imprimé à un modèle ou à un cliché, autour d'un axe situé dans son plan, ayant pour but de modifier le rapport de certaines dimensions de l'image.

**masque** [Cf. F 55]**masquage**

Procédé photographique de retouche, basé sur l'emploi des masques, dans une sélection polychrome.

\* \*

**développement**

Opération chimique consistant à faire apparaître l'image constituée par les parties insolées d'une couche sensible.

**dépouillement**

Opération chimique consistant à éliminer les parties non insolées d'une couche sensible en mettant à nu le support de la couche.

**retouche** [Cf. F 7]

**détourage** [Cf. F 53I]

**G 23 - CLICHÉS DE TRAIT**

**cliché** [Cf. G 1]

**planche de trait** [Cf. F 4]

**cliché de trait**

Reproduction photographique d'une planche de trait.

**masque alourdi** [Cf. F 55]

**G 24 - CLICHÉS TRAMÉS**

**demi-teintes** [Cf. D 32]

**planche de demi-teintes** [Cf. F 4]

**cliché de demi-teintes**

Cliché résultant de la reproduction photographique d'une planche de demi-teintes.

**gamme de gris**

Suite de plages de teintes régulièrement échelonnées entre le noir et le blanc, utilisée pour contrôler la reproduction de l'ensemble des valeurs d'un modèle de demi-teintes.

**masque correcteur**

Cliché servant de masque pour diminuer ou accentuer les densités de certains éléments de l'image.

\* \*

**trame** (au sens général) [Cf. D 23]

**tramé** (*en anglais : half-tone*)

- 1 - Structure composée de fins éléments graphiques de texture analogue, peu perceptibles à l'œil, fractionnant un aplat ou des demi-teintes en éléments discontinus de surface ou d'intensité variable et permettant la reproduction des diverses valeurs du modèle.
- 2 - Résultat de l'opération photomécanique consistant à fractionner un modèle en teintes plates ou en demi-teintes en un ensemble de fins éléments graphiques discontinus par interposition d'une trame, en vue de permettre l'impression.

**trame pour la typographie ou l'offset**

Trame généralement constituée d'éléments graphiques disposés sur un support transparent selon une structure géométrique, utilisée en photomécanique pour reproduire une image en tons continus d'aplats et/ou de demi-teintes en la décomposant en un ensemble d'éléments discontinus équidistants dont la surface varie en fonction des densités du modèle, le rendu des valeurs étant obtenu par divers pourcentages imprimants.

*Nota 1 : Les trames de typographie ou d'offset sont analogues et comprennent des trames optiques et des trames de contact.*

*Nota 2 : Ces trames sont distinctes des trames d'héliogravure.*

*Nota 3 : Il importe de ne pas confondre « trame » et « poncifs » (Cf. : D 3).*

\* \*

**trame optique** (utilisée par projection)

Trame pour la typographie ou l'offset généralement constituée par un fin quadrillage noir gravé sur glace, disposée dans un appareil photographique à faible distance d'une couche sensible, qui permet grâce à des phénomènes optiques de traduire les densités d'un modèle en tons continus par une structure de points de surface variable.

**écart de trame**

Distance entre la trame optique et la surface sensible lors de l'exécution d'un cliché tramé.

**trame lignée**

Trame optique constituée d'un réseau de lignes parallèles opaques de même épaisseur et équidistantes.

**trame quadrillée**

Trame optique constituée de deux réseaux orthogonaux de lignes parallèles opaques de même épaisseur et équidistantes.

**pas** [Cf. D 23]**linéature** [Cf. D 23]**pas de la trame**

Nombre de lignes d'une trame optique par unité de longueur, le pouce anglais étant encore actuellement plus employé que le centimètre.

**trame à grains****trame mezzographe**

Trame optique constituée d'une glace dont une face comporte un semis de grains opaques ou seulement gravés.

\* \*

**trame de contact**

Trame sur film comportant une structure régulière de petits éléments d'opacité dégradée, qui, appliquée sur une couche sensible et sous un modèle en tons continus, évite l'emploi d'un appareil photographique.

**trame magenta**

Trame de contact dont les éléments sont constitués de gélatine teintée en un rouge violacé complémentaire du jaune.

**trame grise**

Trame de contact dont les éléments sont constitués de gélatine de teinte neutre, utilisée pour la sélection des couleurs avec interposition de filtres appropriés.

\* \*

**point de trame**

Élément ponctuel provenant de la transformation des demi-teintes du modèle par la trame, de surface variable selon les densités représentées.

**moirage**

Phénomène d'ordre géométrique qui provoque la formation d'images parasites résultant de la superposition de deux ou plusieurs figures de structure périodique, présentant une certaine différence de pas ou d'orientation.

**cliché tramé**

- 1 – Cliché résultant de la reproduction photographique d'une image de teinte ou de demi-teintes à l'aide d'une trame qui fractionne l'image en éléments de surface variable afin de permettre la représentation des différentes valeurs.
- 2 – Cliché résultant de la reproduction photographique directe d'une planche de rédaction tramée.

**simili** [Cf. G 53]

\* \*

**trame de structure** (*pour la copie*)

Ensemble graphique homogène constitué d'éléments opaques disposés selon une structure géométrique sur support transparent mince, dont l'emploi combiné avec des masques lors de la copie permet d'obtenir des plages de différents pourcentages imprimants.

*Nota : Dans ce cas où n'intervient aucun phénomène optique particulier le terme de « trame », employé seul, prête à confusion.*

**trame d'héliogravure**

Ensemble d'éléments linéaires transparents de structure géométrique quelconque, sur fond opaque, utilisé pour fractionner l'image imprimante en alvéoles d'égale surface.

**pictoligne** (*en anglais : pictoline*)

Procédé photographique de reproduction d'une image en demi-teintes, le plus souvent une photographie aérienne, supplantant l'emploi d'une trame en schématisant les contours caractéristiques des détails sous forme de lignes de rupture de densité.

**pictocarte** (*en anglais : pictotone ou pictomap*)

Procédé photographique de reproduction d'une image en demi-teintes, le plus souvent une photographie aérienne, évitant l'emploi d'une trame en provoquant la décomposition directe de l'image en points très fins selon une structure irrégulière.

**G 25 - SÉLECTION TRICHROME****sélection des couleurs** [Cf. D 3]

*Nota : Ne pas confondre avec « séparation manuelle des couleurs » en F 22.*

**sélection photographique** (*en cartographie*)

Procédé photomécanique permettant de séparer les radiations colorées transmises par une rédaction combinée polychrome pour obtenir des images photographiques distinctes des divers éléments constitutifs.

**filtre** (*de sélection chromatique*)

Écran constitué d'une matière colorée translucide, intercalé devant, derrière ou dans l'objectif d'un appareil de reproduction photographique et s'opposant à la transmission de certaines radiations colorées.

**masque compensateur**

Cliché servant de masque correcteur pour réaliser un équilibre entre les différents clichés d'une sélection polychrome.

**trame grise** [Cf. G 24]

\* \*

**planche de teinte** [Cf. F 4]  
**bichromie** ou **dichromie** [Cf. D 31]  
**trichromie** [Cf. D 31]  
**quadrichromie** [Cf. D 31]  
**polychromie** [Cf. D 31]

## G 26 - APPAREILS DE REPRODUCTION PHOTOGRAPHIQUE

### **appareil de reproduction photographique** (*pour la cartographie*)

Appareil photographique, sur banc ou en chambre laboratoire, adapté aux besoins cartographiques pour l'exécution précise de clichés de grand format et permettant éventuellement la répartition des erreurs de dimensions du modèle.

### **porte-cliché**

Élément d'un appareil de reproduction photographique destiné à recevoir le support sensible.

### **dépoli** [Cf. F 34]

### **porte-objectif**

Élément fixe ou mobile d'un appareil de reproduction photographique, destiné à recevoir l'objectif et ses accessoires.

### **porte-modèle**

Élément d'un appareil de reproduction photographique, destiné à recevoir le modèle.

### **chassis pneumatique** [Cf. G 33]

\* \*

### **chambre laboratoire**

Pièce étanche à la lumière extérieure dans laquelle est installé le porte-cliché.

### **salle d'exposition**

Pièce accolée à une chambre laboratoire, dans laquelle sont installés le porte-modèle et les sources lumineuses.

### **source lumineuse ponctuelle**

Source lumineuse de dimensions négligeables par rapport à sa distance au récepteur.

### **variomat** (*nom de marque*)

Dispositif optique utilisé pour modifier l'épaisseur des traits lors de la reproduction photographique d'un modèle.

## G 3 - COPIE PHOTOMÉCANIQUE

### G 31 - MATÉRIAUX DE COPIE

#### **copie photomécanique**

- 1 - Procédé utilisant les propriétés physiques et/ou chimiques d'une couche sensible pour reporter l'image d'un modèle sur support transparent ou translucide à la surface d'un support plastique ou d'une plaque d'impression.
- 2 - Document résultant de l'opération précédente.

**support de montage**  
**feuille de montage**

Support translucide, comportant un moyen de repérage, utilisé pour la mise en place et /ou l'assemblage de différentes images devant être copiées simultanément.

**plaque présensibilisée**

Planche d'impression offset commercialisée prête à l'emploi.

**masque** [Cf. F 55]

**couche pelliculable** [Cf. F 33]

**trame de structure** (*pour la copie*) [Cf. G 24]

**planche de contours** [Cf. F 4]

**G 32 - OPÉRATIONS DE COPIE**

**montage**

Mise en place et /ou assemblage sur un support translucide de différentes images devant être copiées simultanément.

**copie par contact**

Reproduction photomécanique d'une image dont le support, transparent ou translucide, est appliqué au contact d'une couche sensible.

**copie dorsale**

Résultat d'une opération de copie effectuée au verso d'un support transparent ou translucide

**copie positive**

Résultat final d'une opération de copie fournissant une image positive.

**copie négative**

Résultat final d'une opération de copie fournissant une image négative.

**copie avec inversion**

Procédé de report photomécanique au cours duquel on transforme l'image négative provisoire en image positive définitive.

\* \*

**copie délébile** (*en anglais : negative proof*)

- 1 - Procédé de report photomécanique sur plastique fournissant une image constituée par les parties non éliminées du colloïde préalablement coloré.
- 2 - Document résultant du procédé précédent.

**copie indélébile**

- 1 - Procédé de report photomécanique sur plastique au terme duquel les parties non protégées du plastique, constituant l'image, sont teintées par imprégnation d'un produit coloré.
- 2 - Résultat du procédé précédent.

**copie combinée**

Copie portant l'ensemble des images de plusieurs planches de rédaction.

**copie combinée monochrome**

Copie portant l'ensemble des images de plusieurs planches de rédaction devant être imprimées simultanément dans une même couleur.

**copie combinée polychrome**

Copie successive en repérage sur plastique de plusieurs planches de rédaction, chaque image étant colorée différemment ; elle est souvent utilisée comme épreuve d'essai.

**copie en creux**

- 1 - Procédé de report photomécanique sur zinc au cours duquel les parties non protégées du métal, correspondant à l'image imprimante, subissent une légère morsure chimique.
- 2 - Résultat du procédé précédent.

**réserve** [Cf. F 55]

\* \*

**développement** [Cf. G 22]

**dépouillement** [Cf. G 22]

**pelliculage** [Cf. F 55]

**détourage** [Cf. F 531]

**G 33 - APPAREILS DE COPIE****tournette**

Appareil comportant un plateau horizontal, vertical ou incliné, animé d'un mouvement de rotation permettant l'étalement régulier d'un produit sur un support.

**chassis pneumatique**

Appareil permettant l'application, par dépression ou pression, d'un modèle translucide négatif ou positif au contact d'un support sensible en vue de son insolation.

**G 4 - SUPPORTS et ENCREs D'IMPRESSION****G 41 - SUPPORTS IMPRIMANTS****support imprimant**

Élément, tel que plaque métallique, etc., issu des éléments de reproduction et qui permet d'effectuer l'impression en série.

**planche d'impression**

Support imprimant destiné à transférer une image sur un support d'impression.

**planche-mère** ou **matrice** [Cf. F 4]

**planche [plaque] de tirage**

Planche d'impression destinée à l'impression en série.

**planche [plaque] de tirage combinée**

Planche de tirage portant l'ensemble des images de plusieurs planches-mères.

\* \*

**image imprimante**

Ensemble des éléments graphiques figurant sur un support imprimant.

**structure imprimante** [Cf. D 23]

**pourcentage imprimant** [Cf. D 23]

**format de l'image imprimante**

Surface de la partie imprimante d'un support imprimant.

**format machine**

Surface maximale du support d'impression pouvant passer en machine.

**format d'impression**

Surface maximale pouvant être imprimée par une machine.

**calage d'un support imprimant** [Cf. G 9]

\* \*

**forme d'impression** [Cf. G 54]

**support lithographique** [Cf. F 33]

**pierre lithographique** [Cf. G 7]

**plaque offset** [Cf. G 7]

**plaque bimétallique** [Cf. G 7]

**plaque trimétal** [Cf. G 7]

\* \*

**planche de trait** [Cf. F 4]

**planche de poncifs** [Cf. D 4]

**planche de contours** [Cf. F 4]

**planche tramée** [Cf. F 4]

**planche de teinte** [Cf. F 4]

**G 42 - SUPPORTS D'IMPRESSION****support d'impression**

Matériau tel que feuille de papier, de plastique, etc., qui reçoit l'impression de l'image figurant sur un support imprimant.

**format d'une feuille de papier** [Cf. F 32]

**stabilité dimensionnelle** [Cf. F 34]

**marge** [Cf. D 73]

**format machine** [Cf. G 41]

\* \*

**recto** [Cf. H 1]

**verso** [Cf. H 1]

**maculage**

Salissures provoquées sur un support par le décalque accidentel d'une impression fraîche.

**macule**

- 1 - Feuille de papier d'emballage qui entoure un paquet de papier sortant de la papeterie.
- 2 - Feuille de papier intercalée entre deux feuilles fraîchement imprimées pour éviter le maculage.
- 3 - *En imprimerie* : Feuille dont la qualité d'impression est défectueuse.

## G 43 - ENCRE D'IMPRESSION

**couleur** (d'une matière colorante) [Cf. D 31]

**couleur d'impression**

Couleur de l'encre utilisée pour reporter l'image imprimante sur un support d'impression.

*Nota : Il n'existe aucun lien obligatoire entre la « couleur de rédaction » (en F 22) et la « couleur d'impression ».*

**couleur primaire** [Cf. D 31]

**charte de couleurs** [Cf. D 32]

\* \*

**pouvoir couvrant**

Aptitude d'une encre à ne pas laisser passer la lumière.

**encre couvrante**

Encre qui ne laisse pas passer la lumière.

**descendre une couleur**

Réduire la saturation d'une couleur.

**témoin de couleur**

Plage colorée de faible surface, imprimée en aplat au cours du tirage, permettant l'appréciation visuelle ou une mesure colorimétrique.

**vérification des couleurs** [Cf. F 7]

## G 5 - TYPOGRAPHIE et PHOTO-COMPOSITION

### G 51 - COMPOSITION TYPOGRAPHIQUE

**typographie**

Procédé d'impression dans lequel l'image imprimante se trouve en relief par rapport aux blancs.

**caractère**

Lettre ou signe imprimé.

**module d'écriture** [Cf. F 61]

**écritures cartographiques** [Cf. F 61]

\* \*

**caractère typographique**

Parallélépipède métallique supportant une lettre ou un signe en relief.

**point typographique**

Unité de mesure typographique.

**point DIDOT**

Unité française de mesure typographique = 0 mm 3759.

**cicéro****douze**

Multiple de l'unité de mesure typographique, égal à douze points typographiques, soit en France = 4 millimètres 51.

**hauteur typographique**

Dimension verticale fixe des caractères typographiques, mesurée en Z, dont la valeur est en France de 62 points  $\frac{2}{3}$ , soit 23 mm 56.

**corps**

Dimension d'un caractère typographique, mesurée en Y dans le sens de la hauteur de la ligne ou du signe imprimant, perpendiculairement à la ligne de base.

**épaisseur** [Cf. D 21]**jambage** [Cf. F 61]**graisse**

Caractéristique permettant de classer les caractères d'après l'épaisseur des traits ou des jambages.

\* \*

**œil**

Surface de la partie imprimante en relief d'un caractère typographique.

**hauteur d'œil**

Hauteur de la partie imprimante d'un caractère typographique.

**capitale**

Lettre majuscule.

**petite capitale**

Lettre majuscule dont la hauteur ne dépasse pas celle des minuscules.

**bas de casse**

Lettre minuscule.

**calibre**

Hauteur des minuscules dites courtes, dépourvues de parties ascendantes ou descendantes telles que o, i, m, et des petites capitales d'une famille de caractère dans un corps déterminé.

\* \*

**ligne de base** [Cf. F 61]

**axe d'un caractère** [Cf. F 61]

**pente d'un caractère** [Cf. F 61]

**espacement** [Cf. G 52]

**romain**

Écriture droite.

**italique**

Écriture penchée.

\* \*

**blanc** [Cf. D 21]

**espace**

1 – Morceau de plomb de hauteur inférieur à celle des caractères.

2 – Intervalle entre les mots ou les caractères, obtenu par interposition d'un blanc.

**justification**

Longueur des lignes d'un texte composé en typographie.

**interligne**

1 – Lame de plomb de hauteur inférieure à celle des caractères, intercalée entre deux lignes de texte pour créer un blanc.

2 – Intervalle entre deux lignes de caractères.

**filet typographique**

Lame métallique mince, de même hauteur que les caractères typographiques, imprimant un trait ou une suite de points.

*Nota : Ne pas confondre avec « filet » en D 73.*

\* \*

**page** [Cf. H 1]

**marge** [Cf. D 73]

**mise en page**

Disposition de l'ensemble de la composition d'une page de manière à obtenir les marges désirées autour de l'image imprimée.

**pagination**

Numérotation à la suite des pages d'un document.

**recto** [Cf. H 1]

**verso** [Cf. H 1]

\* \*

**imposition**

Disposition de l'ensemble des compositions des pages de façon qu'elles se retrouvent dans l'ordre normal après pliage du support d'impression.

**cahier** [Cf. H 1]

**signature** [Cf. H 1]

**photo-composition**

Procédé qui supplée la typographie pour la composition des textes et qui consiste à reproduire photographiquement, sur film ou sur papier sensible, des caractères photogéniques.

**photo-composeuse**

Appareil manuel, mécanique ou électronique, permettant de composer des textes, sur film ou sur papier sensible, par reproduction photographique de caractères photogéniques.

**espacement**

Distance entre les axes de deux caractères consécutifs, mesurée parallèlement à la ligne de base.

G 53 - PHOTOGRAVURE ET CLICHAGE

**cliché** [Cf. G 1]

**photogravure**

Terme général désignant les techniques de reproduction de documents et d'établissement de clichés d'impression par des procédés photomécaniques.

**trame pour la typographie ou l'offset** [Cf. G 24]

**similigravure**

- 1 - Technique d'établissement d'un cliché tramé en relief destiné à l'impression typographique, obtenu par photographie d'un modèle de demi-teintes à travers une trame, copie sur métal et morsure à l'acide.
- 2 - Cliché typographique obtenu par la méthode précédente.

**simili**

- 1 - Abréviation de similigravure.
- 2 - Cliché tramé établi en vue d'une impression typographique.
- 3 - Résultat de l'impression effectuée avec un cliché tramé.

**clichage**

Reproduction d'une composition, d'un cliché ou d'une forme typographique, à plat ou semi-cylindrique, par stéréotypie, plastotypie ou galvanoplastie.

G 54 - IMPRESSION TYPOGRAPHIQUE

**compositeur d'écritures** [Cf. F 62]

**forme d'impression**

Composition typographique imposée et serrée dans un châssis.

**presse à contre-épreuve** (typographique ou offset)

Machine transférant au moyen d'un cylindre garni d'un blanchet, l'image d'une forme (ou d'une plaque) d'impression, placée sur un bloc plan, sur un support d'impression (ou un support imprimant) placé sur autre bloc plan et permettant l'exécution de petits tirages.

## G 6 - IMPRESSION AU MOYEN D'IMAGES EN CREUX

### **impression au moyen d'images en creux**

Mode d'impression dans lequel l'image se trouve à un niveau inférieur à celui des blancs.

**taille-douce** [Cf. F 52]

**pointe sèche** [Cf. F 52]

**eau-forte** [Cf. F 52]

**aquatinte** [Cf. F 52]

### **héliogravure**

Procédé d'impression industriel dans lequel l'image imprimante se trouve en creux par rapport aux blancs.

**trame d'héliogravure** [Cf. G 24]

### **aciérage**

Dépôt d'une couche de fer, effectué par galvanoplastie, sur une plaque de cuivre gravée afin d'augmenter sa résistance.

## G 7 - LITHOGRAPHIE - OFFSET

### **impression au moyen de formes à plat**

Mode d'impression dans lequel l'image imprimante est au même niveau que les blancs.

### **lithographie**

- 1 – *Initialement* : Procédé dans lequel le support imprimant est constitué par une pierre calcaire à grain fin sur laquelle l'image est gravée ou dessinée.
- 2 – Terme général désignant les procédés d'impression dans lesquels l'image portée par une plaque imprimante se trouve au même niveau que les blancs qui sont protégés de l'encre par humidification.

**support lithographique** [Cf. F 33]

### **pierre lithographique**

Pierre calcaire de structure poreuse, fine et homogène, taillée en parallépipède rectangle dont les deux grandes faces sont planées, qui est utilisée pour le dessin et l'impression lithographiques.

\* \*

**transfert** [Cf. F 55]

**décalque** [Cf. F 53r]

**réserve** [Cf. F 55]

**papier à report**

*En lithographie* : Papier encollé destiné à recevoir l'impression d'une image pour la transférer sur un autre support par dissolution de la couche sous-jacente.

**report lithographique**

Transfert de l'image d'une planche-mère sur une nouvelle planche d'impression par l'intermédiaire d'une épreuve à report ou par simple décalque.

**faux-décalque**

Fond ou tracé provisoire, reporté ou copié sur une planche lithographique pour servir de guide à divers travaux et qui doit disparaître avant l'impression.

\* \*

**blanchet**

Feuille de caoutchouc, naturel ou synthétique, tendue sur un cylindre d'une machine offset et destinée à transférer l'image encrée du support imprimant sur le support d'impression.

**offset**

Procédé d'impression dans lequel l'image encrée du support imprimant est transférée sur le support d'impression par l'intermédiaire d'un cylindre recouvert d'une feuille de caoutchouc dite « blanchet ».

**presse à contre-épreuve** (typographique ou offset) [Cf. G 54]

**machine [presse] offset**

Machine d'impression dans laquelle l'image de la plaque d'impression enroulée sur un cylindre se décalque sur le blanchet tendu sur un deuxième cylindre tangent au premier, d'où elle est reportée sur un support d'impression appliqué par un troisième cylindre.

**prise de pinces****pince**

Blanc réservé le long du support d'impression, à l'extérieur de la surface à imprimer, pour laisser la place à l'extrémité des pinces qui entraînent le support dans la machine.

\* \*

**plaque offset**

Plaque d'impression utilisée en offset.

**planche-mère** ou **matrice** [Cf. F4]

**plaque de tirage** [Cf. G 41]

**plaque de tirage combinée** [Cf. G 41]

**plaque bimétallique**

Plaque offset dans laquelle les différences respectives d'affinité de deux métaux pour les matières grasses et l'eau sont utilisées pour former une image lithographique.

**plaque trimétal**

Plaque offset dans laquelle les deux métaux utilisés pour la formation de l'image lithographique sont supportés par un troisième métal pour des commodités mécaniques.

## G 8 - PROCÉDÉS DIVERS

**pochoir** [Cf. F 532]

**impression au patron**

Impression effectuée à l'extérieur des parties découpées d'un pochoir qui préserve l'intérieur de l'image.

**impression au pochoir**

Impression effectuée à travers les parties découpées d'un pochoir qui préserve les parties extérieures à l'image.

**stencil**

Papier paraffiné perforé à la main ou à la machine à écrire, utilisé comme pochoir pour la reproduction d'un texte ou d'une image.

**stencil électronique**

Stencil particulier dont les perforations sont obtenues par des étincelles résultant de l'exploration automatique du modèle par une cellule photo-électrique.

**ronéotypie** (*terme dérivé d'un nom de marque*)

Procédé d'impression en série de documents de petit format au moyen de stencils.

**sérigraphie**

Procédé d'impression au pochoir dans lequel l'encre est effectué à travers un fin tamis de soie ou de métal supportant un masque qui réserve les blancs sur le support d'impression.

\* \*

**transfert** (Cf. F 55]

**décalque** [Cf. F 531]

**polycopie**

Procédé d'impression, par dépôt partiel d'encre, d'une image tracée avec une encre spéciale sur un papier non absorbant et décalquée sur une couche de pâte absorbante servant de support imprimant.

**duplicateur**

Appareil servant à reproduire des documents de petit format à l'aide de stencils ou par dilution partielle d'encre au moyen d'alcool.

\* \*

**reprographie**

Ensemble des procédés de copie de documents par rayonnement : lumineux, calorifique ou autres.

**héliographie**

Procédé de reproduction par contact dans lequel le modèle est intercalé entre la source lumineuse et un papier sensibilisé par des substances autres que des sels d'argent ; l'insolation s'effectuant à travers les parties translucides du modèle.

**réflectographie**

Procédé de reproduction par contact dans lequel un papier sensible, intercalé entre la source lumineuse et le modèle, se trouve insolé une deuxième fois par réflexion diffuse des rayons lumineux sur les parties blanches de la face accolée du modèle.

\* \*

**développement gazeux [à sec]**

Technique de développement de l'image insolée sur un papier sensible, par action d'un gaz, généralement de l'ammoniac.

**développement humide**

Technique de développement de l'image insolée sur un papier sensible, par immersion dans un bain de révélateur.

**développement semi-humide**

Technique de développement de l'image insolée sur un papier sensible, par passage entre deux rouleaux humectés par une solution de révélateur.

**diazoïque**

Produit chimique doublement azoté se décomposant sous l'action de la lumière et produisant un colorant par réaction avec un copulant en milieu basique.

\* \*

**procédé DOREL** *(du nom de l'inventeur)*

Procédé d'impression à plat par lequel l'image, obtenue par insolation d'un modèle sur un papier sensibilisé aux sels de fer, est reproduite par réaction chimique sur une couche de gélatine servant de support imprimant pour exécuter des tirages limités.

**phototypie**

Procédé d'impression à plat dans lequel le support imprimant est constitué par une glace recouverte de gélatine bichromatée, les blancs correspondant aux parties non insolées et humidifiées pour les préserver de l'encre grasse.

**xérographie**

Procédé physique d'impression par lequel l'image latente d'un modèle est obtenue par photoconductibilité, révélée par action électrostatique et transférée sur papier ou sur plaque offset.

**xérocopie**

Copie d'un document obtenue par xérographie.

## G 9 - REPÉRAGE

**repérage**

Opération consistant à assurer la mise en place relative correcte des images de différentes planches, au cours des opérations de reproduction ou d'impression.

**perforation de repérage**

Cercle découpé dans un support de rédaction ou de reproduction, destiné à être engagé sur des fiches rigides [plots] afin d'assurer le repérage des différentes planches d'une carte.

**plot de repérage**

Pièce métallique ou plastique, constituée d'un petit cylindre destiné à être inséré dans les perforations de supports de rédaction ou de reproduction pour assurer leur superposition.

**repère d'impression**

Marque en forme de trait ou de croisillon, portée sur la carte, destinée à vérifier le repérage des images des différentes planches de tirage pendant l'impression.

**erreur [faute] de repérage** [Cf. A 5]

\* \*

**calage** (d'un support imprimant)

Ensemble des opérations de mise en place relative sur la machine, du support imprimant et du support d'impression, afin d'obtenir un repérage satisfaisant.

**marge** [Cf. D 73]**taquet de marge**

Pièce mécanique placée sur la table de marge, servant à assurer la mise en place correcte du support d'impression.

**taquet de côté**

Taquet latéral assurant la mise en place du support d'impression perpendiculairement au sens du passage en machine.

**taquets de front**

Taquets assurant la mise en place du support d'impression dans le sens du passage en machine.

\* \*

**stabilité dimensionnelle** [Cf. A 5]**passage en blanc**

Opération consistant à faire passer le support d'impression dans la machine sans l'imprimer, mais en lui faisant subir une pression, avec ou sans humidification, pour améliorer sa stabilité dimensionnelle.

**registre**

Résultat obtenu par une imposition des images imprimantes assurant leur superposition exacte au recto et au verso d'un support d'impression.

**impression à l'identique**

Impression en superposition exacte d'une même image au recto et au verso d'un support d'impression.

# H - CONDITIONNEMENT

## H 1 - PLIAGE

**feuille de papier, de plastique, de métal** [Cf. F 31]

**pliage**

Opération consistant à rabattre sur lui-même un matériau souple.

**feuille**

Partie d'une feuille de papier résultant d'un seul pliage.

**page**

Face, recto ou verso, d'une feuille de papier ou d'un feuillet, imprimé ou non.

**recto**

- 1 – Première page d'un feuillet imprimé.
- 2 – Page de droite d'un livre ouvert, de numéro impair, dite « belle-page ».
- 3 – *En cartographie* : Dans le cas d'une carte isolée ou d'une coupure, face du support sur laquelle est imprimée la carte.

**verso**

- 1 – Envers du recto.
- 2 – Page de gauche d'un livre ouvert, de numéro pair, dite « fausse-page ».
- 3 – *En cartographie* : Dans le cas d'une carte isolée ou d'une coupure, envers du recto, correspondant au dos de la carte.

\* \*

**imposition** [Cf. G 51]

**pagination** [Cf. G 51]

**cahier**

Ensemble des feuillets ou des pages obtenu par pliage d'une feuille de papier dans un format déterminé.

**signature**

Lettre, chiffre ou signe, porté sur les différents cahiers pour indiquer leur ordre.

**pliage accordéon**

Pliage à plis parallèles, exécutés alternativement à l'endroit et à l'envers, ce qui permet d'ouvrir l'imprimé à la façon d'un accordéon.

## H 2 - FAÇONNAGE - BROCHAGE - RELIURE

**assemblage de cartes** [Cf. A 8]

**format d'une feuille de papier** [Cf. A 5]

**format théorique** (d'une carte) [Cf. A 5]

**format réel** (d'une carte) [Cf. A 5]

\* \*

**repère de coupe**

Marque imprimée dans la marge pour indiquer l'amorce de la coupe.

**trait de coupe**

Ligne droite le long de laquelle un support d'impression doit être coupé.

**équerrage**

Coupe à angle droit des côtés d'un support d'impression.

**rognage**

Opération consistant à couper un ou plusieurs côtés d'un support pour en rectifier le bord ou l'amener au format voulu.

**massicot**

Machine à couper ou à rogner le papier, inventée par MASSIQUOT.

**carte à bords francs** ou à **champ vif** [Cf. D 73]

**encart**

Document isolé ou fraction de document, carte ou imprimé, inséré dans un fascicule ou un ouvrage.

**brochage**

Opération consistant à attacher des feuillets ou des cahiers par piqûre, collage ou couture, avec une couverture en papier de force moyenne.

**reliure**

Opération consistant à attacher les cahiers d'un ouvrage par couture ou collage, en les protégeant par une couverture rigide d'épaisseur moyenne.

## H 3 - PROTECTION DES CARTES

**vernissage**

Étendage d'un vernis transparent sur un document cartographique pour protéger l'image.

**plastification**

Application d'une feuille de plastique ou d'un enduit transparent sur un document cartographique pour protéger l'image.

**entoilage**

Collage d'une carte ou de plusieurs coupures sur un tissu pour améliorer la résistance de leur support.

# I - MODES D'EXPRESSION PARTICULIERS

## I 1 - FIGURATIONS PLANES DIVERSES

**carte [plan] homométrique** [Cf. A 2]

**graphique [diagramme]**

Représentation géométrique de la structure ou de l'évolution d'un phénomène.

**cartodiagramme**

Représentation détaillée de phénomènes géographiques mesurables, sous forme d'un ensemble de diagrammes constitués par des éléments comparables, localisés sur un fond cartographique.

**loi de correspondance** [Cf. D 4]

**cartogramme**

Représentation de phénomènes géographiques mesurables, sous forme de figurés proportionnels localisés sur un fond cartographique éventuellement adapté.

\* \*

**punctogramme**

Diagramme représentant les valeurs de phénomènes au moyen de points.

**vectogramme**

Diagramme représentant les valeurs de phénomènes au moyen de vecteurs.

**stélogramme**

Diagramme représentant les valeurs d'un ou de plusieurs phénomènes, comparés ou combinés, par un ou plusieurs rectangles de base commune.

**histogramme**

Diagramme représentant une série de fréquences d'un phénomène donné par des rectangles juxtaposés à base constante et dont la hauteur est proportionnelle à la quantité exprimée.

**bandes alternées** [Cf. D 5]

\* \*

**pictographie** [Cf. D 4]

**pictogramme** [Cf. D 4]

**symbole proportionnel** [Cf. D 4]

**bloc-diagramme**

Interprétation graphique perspective de cartes ou de photographies d'une zone délimitée, montrant par des coupes géologiques contiguës les rapports entre la structure du sous-sol et la topographie.

## I 2 - FIGURATIONS TRIDIMENSIONNELLES

### I 21 - RÉALISATIONS

**maquette** [Cf. A 13]

**relief en gradins**

Carte en relief établie par paliers horizontaux successifs sans abattage ni remplissage.

**relief nu** [relief non habillé]

Carte en relief dont la surface est exempte de toute indication.

**relief habillé**

Carte en relief dont la surface comporte le report d'indications diverses et éventuellement l'addition d'éléments figuratifs ou décoratifs.

**carte en relief**

Représentation topographique à trois dimensions, les échelles planimétrique et altimétrique pouvant être différentes.

**photoplan** [photo-carte] **en relief**

Carte en relief obtenue par le gaufrage d'un photoplan ou d'une photocopie.

**globe en relief**

Globe comportant la représentation du relief en trois dimensions.

### I 22 - ÉLÉMENTS ET OPÉRATIONS

**échelle des hauteurs** [Cf. D 6]

**surhaussement**

**exagération des hauteurs**

Exagération de l'échelle des hauteurs par rapport à l'échelle des longueurs.

**coefficient de surhaussement**

Valeur numérique de l'exagération de l'échelle des hauteurs par rapport à l'échelle des longueurs.

**surhaussement fixe**

Exagération uniforme de l'échelle des hauteurs par rapport à l'échelle des longueurs, quelle que soit l'altitude.

**surhaussement dégressif**

Exagération variable de l'échelle des hauteurs par rapport à l'échelle des longueurs, le coefficient de surhaussement décroissant arbitrairement en fonction de l'altitude.

**loi de surhaussement dégressif**

Relation exprimée par une formule ou un abaque déterminant la valeur du coefficient de surhaussement dégressif.

\* \*

**gradin**

Palier correspondant à la projection horizontale de la surface comprise entre deux courbes de niveau successives, sur une carte en relief.

**fraiseuse** (de cartes en relief)

- 1 – Machine utilisée pour creuser dans un bloc de matériau, selon des courbes de niveau, des sillons verticaux successifs délimitant des gradins d'altitude déterminée.
- 2 – Opératrice utilisant cette machine.

**fraisage**

Opération consistant à fabriquer un relief au moyen d'une fraiseuse.

**abattage**

Opération consistant à riper les gradins pour reconstituer le modelé du terrain.

**remplissage**

Opération inverse de l'abattage, consistant à combler l'espace existant entre les arêtes des gradins pour reconstituer le modelé du terrain.

\* \*

**matrice** (d'un relief)

Original représentant les formes du terrain en trois dimensions, destiné à la fabrication de cartes en relief.

*Nota : Ne pas confondre avec « planche-mère » en F 4.*

**matrice en relief**

Matrice où les altitudes du terrain sont représentées dans le sens réel.

**matrice en creux**

Matrice où le relief du terrain représenté est inversé.

**moulage**

- 1 – Opération consistant à effectuer la reproduction d'une matrice par coulée d'un matériau ou par prise d'empreinte sous pression.
- 2 – Bloc ou empreinte résultant de l'opération précédente.

\* \*

**gaufrage**

Opération consistant à reproduire un relief par pression d'une feuille de matériau sur une matrice.

**gaufrage par dépression**

Opération consistant à reproduire un relief en appliquant par aspiration sur une matrice une feuille de matériau plastique, préalablement assouplie.

**formage**

Opération réalisant une ébauche du relief, avant le gaufrage proprement dit, pour la fabrication de cartes de fort relief.

**I 23 - PROCÉDÉS PARTICULIERS****anaglyphe**

- 1 – Procédé permettant de produire une sensation de relief par la vision stéréoscopique, au moyen de filtres colorés appropriés, d'un couple d'images observées de points de vue différents et imprimées l'une sur l'autre en couleurs sensiblement complémentaires.
- 2 – Reproduction obtenue par le procédé précédent.

**vectographe  
polariseur**

Appareil produisant une sensation de relief par la vision stéréoscopique, au moyen de filtres analyseurs, d'un couple d'images projetées en lumière polarisée.

**impression anaglyptique**

Procédé d'impression en relief permettant la perception tactile d'un texte ou d'une figure par des aveugles.

## **I 3 - GLOBES**

**globe**

Représentation cartographique sur une sphère ; s'applique également aux planètes et à l'espace céleste.

**globe en relief [Cf. I 21]**

# J - DIFFUSION ET ARCHIVAGE

## J 1 - ÉDITION\* ET DIFFUSION

**tirage** [Cf. G 1]

**tirage de cartes** (en imprimerie)

- 1 - Opération consistant à imprimer une carte en un nombre déterminé d'exemplaires.
- 2 - Lot d'exemplaires d'une carte résultant de l'opération précédente.

**chiffre de tirage**

Nombre d'exemplaires d'une carte imprimés au cours d'un même tirage.

**référence de tirage** [Cf. D 7I]

**réimpression**

- 1 - Nouveau tirage effectué sans modification de la carte par rapport au précédent.
- 2 - Dans le cas d'une carte marine, nouveau tirage pouvant comporter des modifications de détail localisées.

\* \*

**édition** (cartographique)

- 1 - Reproduction et diffusion de documents cartographiques.
- 2 - Ensemble des tirages d'une carte, éventuellement effectués à des dates diverses, sans modification.
- 3 - Dans le cas de cartes marines, les tirages d'une même édition peuvent comporter des modifications de détail localisées.

**édition originale**

Premier tirage d'une carte.

**édition provisoire**

Carte dont la publication est effectuée avec une présentation simplifiée.

**publication**

Première édition d'une carte, comprenant le tirage original et des réimpressions éventuelles.

**nouvelle édition**

Édition comportant des modifications partielles ou totales des éléments de la carte par rapport à l'édition précédente.

**réédition**

Action de procéder à une nouvelle édition.

**référence d'édition** [Cf. D 7I]

**date de parution**

Moment où une édition est diffusée.

\* Nota : Voir aussi « *Reproduction cartographique* » en G 1.

## J 2 - ARCHIVAGE

**archivage** (en cartographie) [Cf. A 12]

**classification**

Système d'identification permettant la répartition des pièces d'une collection entre diverses séries, en fonction de critères déterminés.

**classement**

- 1 - Action de mettre en place un document d'après une classification déterminée.
- 2 - Résultat de cette action.
- 3 - État de ce qui est classé.

**vedette**

Mot ou groupe de mots identifiant le thème d'un document classé.

**cote** (de classement)

Marque alphabétique ou numérale servant à classer des documents et définissant leur place dans les magasins.

**portefeuille**

Carton à dessin muni de rabats en toile ou boîte servant à renfermer une liasse de cartes.

**cartothèque**

- 1 - Local où sont conservés et classés des documents cartographiques.
- 2 - Collection de documents cartographiques tenus en ordre.

**photothèque**

- 1 - Local où sont conservés et classés des documents photographiques.
- 2 - Collection de documents photographiques tenus en ordre.

\* \*

**éléments de reproduction** [Cf. F 4]

**éléments de conservation** [Cf. F 4]

**planche-mère ou matrice** [Cf. F 4]

## J 3 - DROITS D'AUTEUR

**auteur de carte**

Personne physique ou morale à qui l'on peut attribuer l'initiative de la conception d'un document cartographique et éventuellement sa réalisation.

**droit d'auteur**

Droit exclusif sur l'exploitation de son œuvre, détenu par l'auteur ou son représentant en vertu de dispositions légales.

**droits d'auteur**

Redevance perçue par un auteur résultant de l'exploitation commerciale de son œuvre.

**copyright**

- 1 - Droit d'auteur résultant d'accords internationaux.
- 2 - Symbole graphique de ce droit, représenté par la lettre C inscrite dans un cercle.

## K - TENUE A JOUR

**actualisation** [Cf. A 4]

**tenue à jour** [Cf. A 12]

**mise à jour**

Opération qui rectifie certains éléments ou certaines zones d'une carte, intervenant après des modifications importantes, généralement localisées.

**révision**

Opération qui rectifie systématiquement la totalité d'une carte, en tenant compte de toutes les additions et modifications intervenues depuis l'élaboration de la carte ou depuis la révision précédente.

**réfection**

Opération qui consiste à refaire la rédaction de l'ensemble d'une carte ou de certains de ses éléments constitutifs en modifiant éventuellement les modes d'expression ou de représentation.

\* \*

**modèle de mise à jour**

Exemplaire de la dernière édition d'une carte sur lequel sont portées les modifications à effectuer et les rectifications éventuelles.

**correction de mise à jour**

Opération qui modifie une information portée sur un document cartographique pour l'actualiser en fonction de nouvelles données.

*Nota : Ne pas confondre avec « correction de rédaction », (rectification d'une erreur), en F 7.*

**modèle de corrections** [Cf. F 7]

**addition** [ajout] [Cf. F 7]

**surcharge** [Cf. D 5]

**suppression** [Cf. F 7]

**retouche** [Cf. F 7]

## L - EMPLOI DES CARTES

**cartologie** [Cf. A 11]

**cartométrie** [Cf. A 13]

**nord de la carte** (*dans le langage courant*)

Direction normale au bord supérieur de la carte en son milieu.

**orientation** (d'une carte)

- 1 – Angle entre le méridien du centre de la coupure et l'axe perpendiculaire au bord supérieur de la carte.
- 2 – Opération consistant à faire coïncider une direction de la carte et la direction correspondante sur le terrain.

**toponymie** [Cf. A 13]

**profil du relief** [Cf. D 6]

**profil en travers** [Cf. D 6]

**profil en long** [Cf. D 6]

**coupe de terrain**

Section généralement plane de la surface du sol et d'une partie du sous-sol, représentée en élévation.

**faute de lecture** (d'un document cartographique)

Confusion ou interprétation erronée de données quantitatives ou qualitatives lues sur un document cartographique ou photographique.

## M - ORGANISATION PROFESSIONNELLE

### **cartographe (dit : W)\***

Spécialiste ayant subi une formation technique et éventuellement scientifique en vue de l'établissement de documents cartographiques.

### **dessinateur cartographe (dit : W 4)**

### **aide-cartographe (dit : W 4)**

Technicien ayant subi une formation d'environ deux ans, susceptible d'exécuter des travaux courants n'impliquant qu'un minimum d'interprétation.

### **cartographe confirmé (dit : W 3)**

Cartographe ayant subi une formation spécialisée de deux à trois ans, impliquant un niveau de recrutement au moins analogue à celui exigé pour l'entrée à l'université ou dans des écoles supérieures, qui est capable d'exécuter des travaux délicats et/ou comportant une part importante d'interprétation.

### **diplômé de l'université en cartographie (dit : W 2)**

### **ingénieur de travaux cartographiques (dit : W 2)**

Cartographe ayant subi une formation spécialisée de trois ans environ dont le niveau correspond à un degré universitaire analogue à la maîtrise ou à celui d'une école d'ingénieur de niveau courant.

### **cartographe scientifique (dit : W 1)**

### **ingénieur cartographe (dit : W 1)**

Cartographe ayant subi une formation spécialisée correspondant à un niveau supérieur de doctorat ou à celui des plus grandes écoles d'ingénieurs.

\* \*

**traceur** [Cf. F 54I]

**fraiseuse** [Cf. I 22]

\* Nota : Les catégories W correspondent à des spécifications de l'Association Cartographique Internationale.

# INDEX DES TERMES

définis dans le glossaire

## PRÉAMBULE

*L'ordre des termes de cet index est celui du système alphabétique ; mais l'on s'est astreint à prévoir la possibilité d'un enregistrement sur cartes perforées, suivi du tri sur un matériel classique de tenue de fichier.*

*De ce fait, il a été indispensable de tenir compte de la présence des « séparateurs » entre les mots, tels que : espace (blanc entre deux mots), trait d'union, apostrophe, ainsi que des prépositions (d', de, des, du) qui expriment une relation d'appartenance ou de détermination ; celles-ci ont été assimilées à un mot distinct, intervenant dans l'ordre alphabétique.*

*On notera que dans le système courant l'on trouve, dans l'ordre des valeurs croissantes qui leur sont attribuées : l'espace, le trait d'union, l'apostrophe, puis la lettre « a » suivie des autres lettres de l'alphabet. Il en résulte un certain décalage apparent de quelques termes composés.*

*Toutefois, il sera possible ultérieurement de faire abstraction des séparateurs comme des prépositions et d'éviter qu'ils constituent une contrainte absolue rompant la structure d'ordre alphabétique, mais ceci à condition d'élaborer un programme de traitement approprié et d'exécuter sur un ordinateur le tri des informations préalablement enregistrées sur ruban magnétique.*

*Cette solution, rétablissant l'ordre lexicologique, aurait été plus satisfaisante en mettant en valeur les mots clés ; elle a cependant paru prématurée.*

*D'autre part, pour ne pas alourdir l'index, on s'est limité à ne répéter que de rares termes composés dont le premier mot peut admettre divers synonymes (par exemple : vitesse ou rapidité, etc) ; on a fait alors également figurer le deuxième mot.*

*Par contre, dans le corps du glossaire, un même terme est parfois répété en divers chapitres (sans redonner chaque fois sa définition) lorsqu'il intervient dans l'ordre logique des définitions.*

\* \*

*En définitive, l'index ci-après comporte :*

- la liste alphabétique des termes définis, établie comme il a été dit,*
- en première référence, le chapitre où figure la définition du terme,*
- le numéro de la page correspondante,*
- les références annexes, indiquant les autres chapitres où le terme est seulement mentionné,*
- enfin la référence propre au dictionnaire international multilingue de l'Association Cartographique Internationale, dans la limite permise par l'état d'avancement des travaux.*

TERME	1 <sup>re</sup> RÉF.	PAGE	RÉF. ANNEXES	RÉF. A.C.I.
<b>- a -</b>				
abattage . . . . .	I 22	230		
absorption . . . . .	D 22	168		
aciérage . . . . .	G 6	221		
actualisation . . . . .	A 4	144	K	
addition . . . . .	F 7	206	K	
aérographe . . . . .	F 532	200		614.20
aide-cartographe (dit W 4) . . . . .	M	236		01.5
ajout . . . . .	F 7	206	K	
altération . . . . .	A 5	145		
altération angulaire (d'une projection) . . . . .	A 5	145	C 1	31.44
altération de généralisation . . . . .	A 5	145	E 1	
altération des surfaces (d'une projection) . . . . .	A 5	145	C 1	31.47
altération linéaire (d'une projection) . . . . .	A 5	145	C 1	31.46
altération sémiographique . . . . .	A 5	145	D 4	445.9
altitude . . . . .	B 21	153	B 41, D 6	444.10
amer . . . . .	B 51	156		
amorces (du carroyage) . . . . .	C 2	162	D 72	21.16-1° ; 321.9 ; 322.9
amorces (du quadrillage) . . . . .	C 2	162	D 72	21.16-2° ; 321.9
anaglyphe . . . . .	I 23	230		
anaglyptique (impression) . . . . .	I 23	231		
analogique . . . . .	E 3	186		
anneau de tracé . . . . .	F 542	202		
aplat . . . . .	D 32	173	D 21	422.1
appareil de reproduction photographique (pour la cartographie) . . . . .	G 26	213		633.1
aquatinte . . . . .	F 52	198	G 6	
archivage (en cartographie) . . . . .	A 12	137	J 2	922.1
assemblage (de cartes) . . . . .	A 8	150	E 2, H 2	
assemblage (pour un fond provisoire) . . . . .	E 2	185		
association d'éléments graphiques . . . . .	D 23	169		
atlas . . . . .	A 11	137		824.1
auteur de cartes . . . . .	J 3	233		924.8
automatisation cartographique . . . . .	E 3	185		66.2
axe d'un caractère (typographique) . . . . .	F 61	204	G 51	
axes de coordonnées . . . . .	C 1	160		
azimut astronomique (d'une direction en un lieu) . . . . .	B 21	152		923.8
azimut géodésique . . . . .	B 21	152		
azimut magnétique . . . . .	B 1	151		
<b>- b -</b>				
balayage (optique) . . . . .	E 3	187		
bande de graduation géographique . . . . .	D 72	181	C 2	21.17
bande raccord . . . . .	D 73	183		
bandes alternées . . . . .	D 5	177	D 24, I 1	
banque de données (cartographiques) . . . . .	E 3	186	B 7	
basculement . . . . .	G 22	209		642.6
bas de casse . . . . .	G 51	218	F 61	
bichromie . . . . .	D 31	172	G 25	

TERME	1 <sup>re</sup> RÉF.	PAGE	RÉF. ANNEXES	RÉF. A.C.I.
blanc . . . . .	D 21	166	G 42, G 51	
blanchet . . . . .	G 7	222		733.9
bloc-diagramme . . . . .	I 1	228		831.12
bouchage . . . . .	F 531	199		621.20
bristol . . . . .	F 32	193		
brochage . . . . .	H 2	227		
brunissoir . . . . .	F 532	200		
<b>- C -</b>				
cadastre . . . . .	B 7	158		1.16
cadre . . . . .	D 73	182		21.11
cahier . . . . .	H 1	226	G 51	
caisson . . . . .	D 72	182		
calage (d'un support imprimant) . . . . .	G 9	225	G 41	732.14
calibre . . . . .	G 51	218		
calquage . . . . .	F 531	198		621.7
calque de rédaction . . . . .	F 4	196		674.6
canevas . . . . .	C 2	162		321.1 1 <sup>o</sup>
capitale . . . . .	G 51	218	F 61	
capitale (petite) . . . . .	G 51	218		
capteur d'information . . . . .	E 3	187		
caractère . . . . .	G 51	217	F 61	
caractère typographique . . . . .	G 51	218		
carnet de points topographiques . . . . .	B 42	155		
carreau . . . . .	C 2	162		321.3
carroyage . . . . .	C 2	162		
carte (au sens général) . . . . .	A 11	136		21.1
carte (en papeterie) . . . . .	F 32	193		
carte à bords francs . . . . .	D 73	183	H 2	21.15
carte à champ vif . . . . .	D 73	183	H 2	21.15
carte à grattage . . . . .	F 32	193		
carte actuelle . . . . .	A 4	144		815.4
carte aéronautique . . . . .	A 33	142		
carte aéronautique à 1/0,5 M . . . . .	A 33	142		
carte aéronautique du monde (à 1/M) . . . . .	A 33	142		822.19
carte analytique . . . . .	A 35	144	A 2	823.5
carte ancienne . . . . .	A 4	144		815.1
carte bathymétrique . . . . .	A 32	142	B 3	821.12
carte cadastrale . . . . .	B 7	158		822.2/a ; 822.3
carte chorographique . . . . .	A 2	140		813.4
carte complexe . . . . .	A 35	144	A 2	823.3
carte d'aérodrome . . . . .	A 33	143		
carte d'analyse . . . . .	A 35	144	A 2	823.5
carte d'approche à vue . . . . .	A 33	143		
carte d'approche aux instruments . . . . .	A 33	143		
carte d'atterrissage . . . . .	A 33	143		
carte d'inventaire . . . . .	A 35	143	A 2	823.23
carte d'obstacles . . . . .	A 33	143		
carte de base . . . . .	A 2	140		22.2 ; 816.2
carte de navigation . . . . .	A 32	142	B 53	822.18
carte de radio-navigation . . . . .	A 33	143		

TERME	1 <sup>re</sup> RÉF.	PAGE	RÉF. ANNEXES	RÉF. A.C.I.
carte de reconnaissance . . . . .	A 2	140		
carte de région terminale . . . . .	A 33	143		
carte de synthèse . . . . .	A 35	144	A 2	823.2
carte de tracé de navigation . . . . .	A 33	143		
carte déclassée . . . . .	A 4	144		
carte dérivée . . . . .	A 2	140		816.3
carte en étoile . . . . .	A 2	140		818.7
carte en relief . . . . .	I 21	229		832.1 ; 832.3
carte en service . . . . .	A 4	144		
carte historique . . . . .	A 35	144	A 4	823.24
carte homométrique . . . . .	A 2	139	A 5, I 1	
carte hydrographique . . . . .	A 32	142	B 53	821.7
carte index . . . . .	A 8	150		22.21 1° ; 21.32 1° ; 924.5
carte lacustre . . . . .	A 32	142	B 53	
carte marine . . . . .	A 32	142	B 53	
carte (marine) routière . . . . .	A 32	142	B 53	813.5 b)
carte muette . . . . .	A 2	141		811.7
carte nationale . . . . .	A 7	148	A 2	
carte nautique . . . . .	A 32	142	B 53	822.15
carte (nautique) côtière . . . . .	A 32	142	B 53	813.7
carte (nautique) d'atterrissage . . . . .	A 32	142	B 53	813.6
carte (nautique) de détail . . . . .	A 32	142	B 53	813.8 1°
carte non régulière . . . . .	A 13	139	A 2	
carte orographique . . . . .	A 31	141		821.8
carte périmée . . . . .	A 4	144		815.5
carte pilote . . . . .	A 7	148	E 2	23.3
carte planimétrique . . . . .	A 31	141		811.3
carte prévisionnelle . . . . .	A 4	144	A 2	823.25
carte provisoire . . . . .	A 2	140		924.30
carte puzzle . . . . .	A 2	141		633.11
carte régulière . . . . .	A 13	139	A 2	811.1
carte routière . . . . .	A 34	143		822.7
carte spéciale . . . . .	A 2	140		
carte synthétique . . . . .	A 35	144	A 2	823.2
carte thématique . . . . .	A 11	136	A 35	823.1
carte topographique . . . . .	A 11	136	A 31, B 42	821.1
carte topographique non régulière . . . . .	A 31	141	B 42	
carte topographique régulière . . . . .	A 31	141	B 42	813.3
cartodiagramme . . . . .	I 1	228		823.20
cartogramme . . . . .	I 1	228		823.17
cartographe (dit W) . . . . .	M	236		01.1
cartographe confirmé (dit W 3) . . . . .	M	236		01.4
cartographe scientifique (dit W 1) . . . . .	M	236		01.2
cartographie . . . . .	A 11	136		1.1
cartographie analogique . . . . .	E 3	186		
cartographie digitale . . . . .	E 3	186		
cartographie mathématique . . . . .	A 12	137		1.8
cartographie numérique . . . . .	E 3	186		
cartographie pratique . . . . .	A 13	138		1.3
cartographie théorique . . . . .	A 13	137		1.2
cartologie . . . . .	A 11	137	L	1.5
cartométrie . . . . .	A 13	138	L	932.1

TERME	1 <sup>re</sup> RÉF.	PAGE	RÉF. ANNEXES	RÉF. A.C.I.
carton (annexe d'une carte)	D 72	181		21.7
carton (en papeterie)	F 32	193		
carton à dessin	F 532	200		
carton à échelle agrandie	D 72	181		
carton à échelle réduite	D 72	181		
carton administratif	D 72	182		21.29
carton complémentaire	D 72	182		
carton des données de base	D 72	181		21.40 ; 21.43
carton extérieur	D 72	181		
carton index	D 72	181	D 71	22.20
carton intérieur	D 72	181		
cartothèque	J 2	233		923.1
cartouche	D 73	182		21.23
chaîne (de cartes nautiques)	A 32	142	A 8, B 53	
chambre laboratoire	G 26	213		
champ	D 73	182		21.10 2)
charge (en papeterie)	F 32	192		
chariot	E 3	186		
charte de couleurs	D 32	173	G 43	422.10
chassis pneumatique	G 33	215	G 26	643.3
chiffrage	E 3	186		
chiffre de cote	D 6	177	B 42	432.6
chiffre de sonde	D 6	177	B 52	
chiffre de tirage	J 1	232		21.50
cicéro	G 51	218		
clarté	A 6	147		
classement	J 2	233		
classification	J 2	233		924.7
clichage	G 53	220		
cliché	G 1	207	G 23, G 53	
cliché de demi-teintes	G 24	210		
cliché de trait	G 23	210		
cliché tramé	G 24	212		
coefficient de reproduction	G 22	209		
coefficient de surhaussement	I 22	229	C 3	33.13
coin de feuille	D 73	182	C 2	
colatitude (d'un lieu)	B 21	152		
compas à verge	F 532	200		614.21
compas balustré	F 532	200		614.13
compilation	E 1	184		51.6
complètement	B 41	155		
compositeur d'écritures	F 62	205	G 54	653.3
compte-fils	F 532	199		614.5
conception cartographique	A 12	137	D 1	41.1
confusion (visuelle)	D 22	168		
conservation (éléments de)	F 4	197	J 2	922.3
contenu (d'une carte)	A 13	138	D 1, F 1	444.0
convergence des méridiens	C 1	160		321.8
coordinatographe	F 532	199		614.9
coordinatomètre	E 3	186		
coordinatomètre polaire	E 3	186		
coordonnées de coin de feuille	D 72	181	C 2	22.9
coordonnées géographiques (d'un lieu)	B 21	152	C 1	31.10

TERME	1 <sup>re</sup> RÉF.	PAGE	RÉF. ANNEXES	RÉF. A.C.I.
coordonnées rectangulaires d'un point . . . . .	C 1	159		321.17
copie avec inversion . . . . .	G 32	214		
copie combinée . . . . .	G 32	214		643.3 ; 642.18
copie combinée monochrome . . . . .	G 32	214		674.7
copie combinée polychrome . . . . .	G 32	215		
copie délébile . . . . .	G 32	214		
copie dorsale . . . . .	G 32	214		674.3
copie en creux . . . . .	G 32	215		
copie indélébile . . . . .	G 32	214		
copie négative . . . . .	G 32	214		674.1
copie par contact . . . . .	G 32	214		642.4
copie photomécanique . . . . .	G 31	213		642.2
copie positive . . . . .	G 32	214		674.2
copyright . . . . .	J 3	233		913.2 2 <sup>o</sup>
corps . . . . .	G 51	218	F 61	
correction angulaire finie . . . . .	C 1	161		
correction de mise à jour . . . . .	K	234		
correction (de rédaction) . . . . .	F 7	205		
correction des longueurs . . . . .	C 1	161		
cote (chiffre de) . . . . .	D 6	177	B 42	432.6
cote (d'altitude) . . . . .	B 41	154	B 21, D 6	432.2
cote (de classement) . . . . .	J 2	233		
cote de roche . . . . .	B 51	156		
côté feutre . . . . .	F 32	192		713.3
côté supérieur . . . . .	F 32	192		713.3
côté toile . . . . .	F 32	192		713.4
couche à tracer . . . . .	F 541	201	F 31	622.4
couche pelliculable . . . . .	F 33	194	G 31	623.1 ; 623.5
couche photosensible . . . . .	G 21	208		631.2
couleur (d'un élément graphique) . . . . .	D 31	171	D 21, D 22, D 4	422.0
couleur (descendre une) . . . . .	G 43	217	D 31	732.16
couleur (matière colorante) . . . . .	D 31	171	G 43	
couleur actinique . . . . .	D 31	172	G 21	
couleur complémentaire . . . . .	D 31	171		422.3
couleur d'impression . . . . .	G 43	217	D 31, F 22	
couleur de rédaction . . . . .	F 22	190	D 31	
couleur fluorescente . . . . .	D 31	172		
couleur fondamentale . . . . .	D 31	171		
couleur inactinique . . . . .	D 31	172	G 21	
couleur lavée . . . . .	D 31	171		
couleur luminescente . . . . .	D 31	172		
couleur phosphorescente . . . . .	D 31	172		
couleur primaire . . . . .	D 31	172	G 43	
couleur saturée . . . . .	D 31	171		
couleur stable . . . . .	D 31	172		
coupe de terrain . . . . .	L	235		831.3
coupure . . . . .	A 8	149		
coupure double . . . . .	A 8	149		817.1 a)
coupure irrégulière . . . . .	A 8	149		22.12 ; 22.13
coupure régulière . . . . .	A 8	149		22.10
coupure spéciale . . . . .	A 8	149		813.8 b) ; 817.1 b)

TERME	1 <sup>re</sup> RÉF.	PAGE	RÉF. ANNEXES	RÉF. A.C.I.
courbe à l'effet . . . . .	D 6	180		432.4
courbe auxiliaire . . . . .	D 6	178		432.9
courbe de niveau . . . . .	D 6	178	B 41	432.5
courbe figurative . . . . .	D 6	180		432.4
courbe intercalaire . . . . .	D 6	178		432.8
courbe maîtresse . . . . .	D 6	178		432.7
courbes coordonnées . . . . .	C 1	159		
courbes de chemin de fer . . . . .	F 532	200		614.4
couteau à tracer . . . . .	F 542	202		
couteau à tracer double, triple . . . . .	F 542	202		
craticulage . . . . .	E 1	184		621.9
crevé . . . . .	D 73	183		21.14
critère de l'information . . . . .	D 1	165		
croisillon . . . . .	C 2	162	D 24	321.10 ; 322.10
croquis altimétrique . . . . .	D 6	180	B 42	821.4
croquis cartographique . . . . .	A 13	139		
croquis géographique . . . . .	A 13	139		816.1
croquis topographique . . . . .	A 13	139		816.1
cultures . . . . .	F 1	189		
<b>- d -</b>				
datation . . . . .	A 4	144		
date de parution . . . . .	J 1	232	A 4	924.25
décalage planimétrique . . . . .	A 5	145	D 4	51.12
décalque . . . . .	F 531	198	F 55, G 7, G 8	621.7
déclinaison magnétique . . . . .	B 1	151		321.7
découpage . . . . .	A 8	148		21.3 ; 22.6
découpage géographique . . . . .	A 8	149		22.7
découpage rectangulaire . . . . .	A 8	149		22.7
dégradé . . . . .	D 32	173	D 24	
dégradé discontinu . . . . .	D 32	173		433.4
demi-teintes . . . . .	D 32	173	D 24, G 24	422.12
dénivelée (de deux points) . . . . .	B 21	153	B 41, D 6	444.11
dépoli . . . . .	F 34	194	G 26	633.2
dépouillement . . . . .	G 22	210	G 32	642.11 a)
descendre une couleur . . . . .	G 43	217	D 31	732.16
dessin . . . . .	F 531	198	F 51	621.2
dessinateur cartographe (dit W 4) . . . . .	M	236		01.5
dessin de trait . . . . .	F 531	198		621.3
détourage . . . . .	F 531	199	F 55, G 22, G 32	621.3 a)
développement . . . . .	G 22	210	G 32	642.10
développement à sec . . . . .	G 8	224		682.2
développement gazeux . . . . .	G 8	224		682.2
développement humide . . . . .	G 8	224		
développement semi-humide . . . . .	G 8	224		
diagramme . . . . .	I 1	228		834.1
diapason . . . . .	D 6	178		21.36
diazoïque . . . . .	G 8	224		
dichromie . . . . .	D 31	172	G 25	

TERME	1 <sup>re</sup> RÉF.	PAGE	RÉF. ANNEXES	RÉF. A.C.I.
diffusion . . . . .	F 34	194		
digital . . . . .	E 3	186		
diplômé de l'université en cartographie (dit W 2)	M	236		01.3
document intermédiaire . . . . .	E 2	185	F 4	
données de base . . . . .	A 12	137	B 1, E 3	
Dorel (procédé) . . . . .	G 8	224		
double trait . . . . .	D 24	170		
douze (en typographie) . . . . .	G 51	218		
droit d'auteur . . . . .	J 3	233		913.2 1 <sup>o</sup>
droits d'auteur . . . . .	J 3	233		913.2 3 <sup>o</sup>
duplicata . . . . .	G 1	207		631.3
duplicateur . . . . .	G 8	223		
- e -				
eau-forte . . . . .	F 52	198	G 6	
ébauche . . . . .	A 13	138	E 2	671.1
écart de trame . . . . .	G 24	211		
échelle caractéristique . . . . .	D 4	176	C 3, D 5	
échelle cartographique . . . . .	C 3	163		33.1
échelle d'édition . . . . .	C 3	164	F 21	33.24
échelle de couleurs (d'une carte) . . . . .	D 4	175	G 3, D 32, D 5, D 72	21.34
échelle de généralisation . . . . .	C 3	163	E 1	33.22/a
échelle de pente . . . . .	D 6	178	C 3, D 32	21.27
échelle de préparation . . . . .	C 3	163	E 1	33.21
échelle de rédaction . . . . .	C 3	164	F 21, F 4	33.22
échelle de teintes hypsométriques . . . . .	D 6	179	C 3, D 32, D 72	21.35
échelle des hauteurs . . . . .	D 6	179	C 3, I 22	33.6
échelle des longueurs . . . . .	C 3	163		
échelle graphique . . . . .	C 3	163	D 72	
échelle intermédiaire . . . . .	C 3	163	E 1, F 4	33.23
échelle limite . . . . .	D 4	176	C 3, D 5	
échelle locale . . . . .	C 1	160	C 3	33.5
échelle métrique . . . . .	C 3	163		33.15
échelle numérique . . . . .	C 3	163	D 72	33.9
écriture à disposition . . . . .	F 61	204		423.11 ; 423.12
écriture à position . . . . .	F 61	204		423.10
écriture débordant l'orle . . . . .	D 73	183	F 61	423.5
écriture droite . . . . .	F 61	204		
écriture penchée . . . . .	F 61	204		
écritures (liste des) . . . . .	E 2	185	F 61	
écritures (tableau des) . . . . .	A 7	148	F 61	23.5
écritures cartographiques . . . . .	F 61	203	G 51	21.21
édition (cartographique) . . . . .	J 1	138	A 13	911.7
édition (nouvelle) . . . . .	J 1	232		
édition originale . . . . .	J 1	232		
édition provisoire . . . . .	J 1	232		924.30
élaboration cartographique . . . . .	A 12	137	E 1	
élément constitutif . . . . .	F 1	189	D 1	
élément graphique . . . . .	D 21	166	D 23	42.1

TERME	1 <sup>re</sup> RÉF.	PAGE	RÉF. ANNEXES	RÉF. A.C.I.
élément graphique complexe . . . . .	D 21	167	D 23	
élément graphique zonal . . . . .	D 21	167		
éléments abstraits . . . . .	F 1	189		
éléments de conservation . . . . .	F 4	197	J 2	922.3
éléments de reproduction . . . . .	F 4	197	G 1, J 2	672.8 a)
éléments graphiques (association d') . . . . .	D 23	169		
éléments naturels . . . . .	F 1	189		444.4
éléments rapportés . . . . .	F 1	189		444.5
ellipsoïde de référence . . . . .	B 21	152	C 1	444.7
encadrement . . . . .	D 73	182		
encart . . . . .	H 2	227		
encre couvrante . . . . .	G 43	217		613.4
encre de Chine . . . . .	F 533	201		613.2
encre indélébile . . . . .	F 533	201		
encre pour plastique . . . . .	F 533	201		
ensemble graphique . . . . .	D 23	168		
ensemble graphique homogène . . . . .	D 23	169		
ensembles disjoints . . . . .	D 23	169		
entoilage . . . . .	H 3	227		741.7
entrée . . . . .	E 3	186		
épair . . . . .	F 32	192	F 34	
épaisseur . . . . .	D 21	167	D 22, D 24, D 4, G 51	421.11
épreuve d'essai . . . . .	F 7	205		
épreuve par couleurs combinées . . . . .	F 7	205		
épreuves par couleurs séparées . . . . .	F 7	205		732.23
équerrage . . . . .	H 2	227		732.6
équerre à griser . . . . .	F 532	200		614.19
équidistance . . . . .	D 6	178		432.11 ; 432.12
équidistance variable . . . . .	D 6	178		432.13
erreur cartographique . . . . .	A 5	146		445.18
erreur de données . . . . .	A 5	145		
erreur de rédaction . . . . .	A 5	146	F 21, F 4, F 51	
erreur de repérage . . . . .	A 5	146	G 9	732.10
erreur de reproduction . . . . .	A 5	146	G 22	
erreur graphique . . . . .	A 5	146	F 51	621.40 1°
erreur graphique moyenne . . . . .	A 5	146	F 51	621.40 2°
erreur instrumentale . . . . .	A 5	145		
erreur (opérateur) . . . . .	A 5	145		
erreur planimétrique . . . . .	A 5	146		445.11
espace . . . . .	G 51	219		
espacement . . . . .	G 52	220	G 51	
esquisse . . . . .	A 13	138	E 2	621.5
estompage . . . . .	D 6	179	F 22, F 531	442.4 ; 621.16 a)
estompage à l'aérographe . . . . .	F 531	199		621.23
estompage analytique des pentes . . . . .	E 3	188	D 6, F 22	
estompage au crayon . . . . .	F 531	199		
estompage au lavis . . . . .	F 531	199		
estompage bicolore . . . . .	D 6	179		
estompage combiné . . . . .	D 6	179		442.6
estompage complémentaire . . . . .	D 6	179		
estompage d'ombre . . . . .	D 6	179		442.7

TERME	1 <sup>re</sup> RÉF.	PAGE	RÉF. ANNEXES	RÉF. A.C.I.
estompage de pente . . . . .	D 6	179		442.5
estompage figuratif . . . . .	D 6	180		
estompage hypsométrique . . . . .	D 6	179		
estompage manuel . . . . .	F 22	191	F 531	621.22
estompage photographique . . . . .	F 22	191		632.13
estompage photographique par réflexion . . . . .	F 22	191		
estompage photographique par transparence . . . . .	F 22	191		
estompage polychrome . . . . .	D 6	179		
estran . . . . .	B 51	156		
éventail de courbes . . . . .	B 7	158		
exactitude . . . . .	A 6	147		
exagération des hauteurs . . . . .	I 22	229	C 3	51.14
expression cartographique . . . . .	A 12	137	D 1, D 6	41.2 ; 441.1
<b>- f -</b>				
facteur de motivation . . . . .	D 1	165	F 1	
facteur de réduction d'échelle . . . . .	C 1	161	C 3	
facteurs sémiologiques . . . . .	D 21	167	D 4	
facture . . . . .	A 6	147		445.3
faute cartographique . . . . .	A 5	146		445.18
faute de données . . . . .	A 5	145		
faute de lecture . . . . .	L	235		
faute de rédaction . . . . .	A 5	146		
faute de repérage . . . . .	A 5	146	G 9	732.10
faute de reproduction . . . . .	A 5	146	G 22	
faute (opérateur) . . . . .	A 5	145		
faux-décalque . . . . .	G 7	222	E 2	
fenêtre . . . . .	F 55	203		
feuille (d'une carte) . . . . .	A 8	149		
feuille de papier, de plastique ou de métal . . . . .	F 31	191	F 32, H 1	
feuille de montage . . . . .	G 31	214		642.17
feuille de projection . . . . .	C 2	162	E 2, F 4	72.8 ; 322.6
feuille . . . . .	H 1	226		
fiabilité . . . . .	A 6	147		445.1 /a
fiche de point géodésique . . . . .	B 22	153		
fichier image . . . . .	B 7	158		
fidélité . . . . .	A 6	147		
figuration . . . . .	D 5	176	D 1	
figuré . . . . .	D 5	176	D 1	
figuré du relief . . . . .	D 6	177		442.2 b)
filé des eaux . . . . .	B 52	157	D 5	432.34
filet . . . . .	D 73	182		
filet typographique . . . . .	G 51	219		
film autopositif . . . . .	G 21	209		631.7 2°
film inversible . . . . .	G 21	209		631.7 1°
film pelliculable . . . . .	G 21	209		642.13
film photographique . . . . .	G 21	209		631.1
filtre (de sélection chromatique) . . . . .	G 25	212		633.9
flèche d'orientation . . . . .	D 72	181		
flèche de déclinaison . . . . .	D 72	181		21.31
fond de carte . . . . .	E 2	185	F 4	21-19 ; 732.25

TERME	1 <sup>re</sup> RÉF.	PAGE	RÉF. ANNEXES	RÉF. A.C.I.
fond provisoire . . . . .	E 2	185	F 4	674.5 ; 674.8
formage . . . . .	I 22	230		
format . . . . .	A 5	146		741.4 ; 924.52
format d'impression . . . . .	G 41	216	A 5	732.4
format d'une feuille de papier . . . . .	A 5	146	F 32, G 42, H 2	
format de l'image imprimante . . . . .	G 41	216	A 5	732.3
format machine . . . . .	G 41	216	A 5, G 42	732.5
format réel (d'une carte) . . . . .	A 5	146	H 2	621.36
format théorique (d'une carte) . . . . .	A 5	146	A 7, H 2	621.35
forme (d'un élément graphique) . . . . .	D 21	167	D 4	
forme d'impression . . . . .	G 54	220	G 41	
fraisage . . . . .	I 22	230		
fraiseuse (de cartes en relief) . . . . .	I 22	230	M	832.6
fuseau . . . . .	C 2	161		321.12
fuseau horaire . . . . .	C 2	161		
fusée (en rédaction cartographique) . . . . .	F 7	206		
<b>- g -</b>				
gabarit . . . . .	F 532	200		614.11 a)
gamme de couleurs . . . . .	D 32	173		422.2
gamme de gris . . . . .	G 24	210	D 32	422.17
gamme de teintes . . . . .	D 32	173		
gamme ordonnée d'échelles . . . . .	A 7	148		33.3
gaufrage . . . . .	I 22	230		
gaufrage par dépression . . . . .	I 22	230		832.7
généralisation cartographique . . . . .	D 1	165	E 1	51.8
généralisation conceptuelle . . . . .	D 1	166	E 1	51.11
généralisation structurale . . . . .	D 1	165	E 1	
gisement d'une direction . . . . .	C 1	160		
glace . . . . .	F 31	191		612.2
globe . . . . .	I 3	231		833.1
globe en relief . . . . .	I 21	229	I 3	833.2
gouache . . . . .	F 533	201		
gradin . . . . .	I 22	229		
graduation du carroyage . . . . .	C 2	162	D 72	321.19 a)
graduation du quadrillage . . . . .	C 2	162	D 72	321.19 a)
graduation géographique . . . . .	C 2	162	D 72	
graduation géographique (bande de) . . . . .	D 72	181	C 2	21.17
grain . . . . .	D 21	166		
graisse . . . . .	G 51	218	D 22, F 61	
grammage . . . . .	F 32	193	F 34	713.7
granulation . . . . .	G 21	208		
graphie . . . . .	D 21	166		
graphique . . . . .	I 1	228	D 21	834.1
graphique de déclinaison . . . . .	D 72	181		21.30
graphisme . . . . .	D 21	166		42.1
graticulage . . . . .	E 1	184		621.9
grattage . . . . .	F 531	199		
gravure . . . . .	F 52	198	F 51	622.1
grisé . . . . .	D 24	170		

TERME	1 <sup>re</sup> RÉF.	PAGE	RÉF. ANNEXES	RÉF. A.C.I.
<b>- h -</b>				
habillage . . . . .	D 72	<b>180</b>		21.6
hachurateur . . . . .	F 532	<b>200</b>		
hachuré . . . . .	D 24	<b>170</b>		
hachures . . . . .	D 6	<b>178</b>		432.21
hachures d'ombre . . . . .	D 6	<b>178</b>		432.25
hachures de pente . . . . .	D 6	<b>178</b>		432.24
hardware . . . . .	E 3	<b>188</b>		
hauteur d'œil . . . . .	G 51	<b>218</b>		423.8
hauteur typographique . . . . .	G 51	<b>218</b>		
héliographie . . . . .	G 8	<b>223</b>		682.1
héliogravure . . . . .	G 6	<b>221</b>		731.3
histogramme . . . . .	I 1	<b>228</b>		
hydrographie . . . . .	A 32	<b>141</b>	B 41, B 51, F1	442.1
<b>- i -</b>				
idéogramme . . . . .	D 4	<b>174</b>		431.9
idéographie . . . . .	D 4	<b>174</b>		
image imprimante . . . . .	G 41	<b>216</b>	D 21	732.2
image négative . . . . .	G 1	<b>208</b>	G 22	
image positive . . . . .	G 1	<b>208</b>	G 22	
imposition . . . . .	G 51	<b>219</b>	H 1	
impression à l'identique . . . . .	G 9	<b>225</b>		732.8 a)
impression anaglyptique . . . . .	I 23	<b>231</b>		
impression au moyen d'images en creux . . . . .	G 6	<b>221</b>		
impression au moyen de formes à plat . . . . .	G 7	<b>221</b>		
impression au patron . . . . .	G 8	<b>223</b>		
impression au pochoir . . . . .	G 8	<b>223</b>		
impression cartographique . . . . .	A 12	<b>137</b>	G 1	732.1
incertitude . . . . .	A 5	<b>145</b>		
incrément . . . . .	E 3	<b>187</b>		
indication de destination . . . . .	D 72	<b>182</b>	F 61	21.37
indication marginale . . . . .	D 72	<b>182</b>		21.28
inerte . . . . .	F 34	<b>195</b>		
information (cartographique) . . . . .	A 13	<b>138</b>	B 7, E 3	
ingénieur cartographe (dit W1) . . . . .	M	<b>236</b>		01.2
ingénieur de travaux cartographiques (dit W2) . . . . .	M	<b>236</b>		01.3
intensité . . . . .	D 31	<b>171</b>		
interligne . . . . .	G 51	<b>219</b>	D 23	421.7
intervalle (entre deux courbes de niveau) . . . . .	D 6	<b>178</b>		432.14
intervalle (sens général) . . . . .	D 23	<b>169</b>	D 21	
intervalle de classe . . . . .	D 5	<b>176</b>	D 1	444.17
inversion photographique . . . . .	G 1	<b>208</b>	G 22	
isarithme . . . . .	D 5	<b>176</b>		433.1 ; 823.16
isobathe . . . . .	B 51	<b>156</b>	D 6	432.15/a
isohypse . . . . .	D 6	<b>178</b>	B 41	432.5
isoligne . . . . .	D 5	<b>176</b>	D 6	433.1
isomètre (d'une projection) . . . . .	C 1	<b>160</b>	C 3	31.7
isoplèthe . . . . .	D 5	<b>176</b>		433.2
italique . . . . .	G 51	<b>219</b>		

TERME	1 <sup>re</sup> RÉF.	PAGE	RÉF. ANNEXES	RÉF. A.C.I.
<b>- j -</b>				
jambage . . . . .	F 61	204	G 51	
jaunissement . . . . .	F 34	195		743.7
jeu de courbes . . . . .	F 532	200		614.4
justification . . . . .	G 51	219		
<b>- k -</b>				
kutsch . . . . .	F 532	199		
<b>- l -</b>				
laisse de basse-mer . . . . .	B 51	156		432.36
laisse de haute-mer . . . . .	B 51	156		
latitude astronomique (d'un lieu) . . . . .	B 21	152		31.11
latitude géocentrique (d'un lieu) . . . . .	B 21	152		31.11 /a
latitude géodésique . . . . .	B 21	152		31.11 /b
lavis . . . . .	F 531	198		621.4 ; 621.18
lecteur assisté . . . . .	E 3	187		
lecteur automatique de courbes . . . . .	E 3	187		
légende . . . . .	D 72	182		21.33
levé . . . . .	A 13	139	B 41	
levé d'itinéraire . . . . .	B 41	155	B 42	
lever . . . . .	A 13	139	B 41	52.1
lever d'itinéraire . . . . .	B 41	154		
ligne . . . . .	D 21	166		421.3
ligne de base . . . . .	F 61	204	G 51	
ligne des pôles . . . . .	B 1	151		
ligne géodésique . . . . .	C 1	159		31.20 1°
ligne isométrique . . . . .	D 5	176		
ligne polaire (d'une projection) . . . . .	C 1	160		
ligné . . . . .	D 24	170		
linéature . . . . .	D 23	169	G 24	
liséré . . . . .	D 24	171		431.21
lisibilité . . . . .	A 6	147		445.13
lissage . . . . .	E 3	187	E 1	
liste des écritures . . . . .	E 2	185	F 61	
lithographie . . . . .	G 7	221	F 51	731.6
loi de correspondance . . . . .	D 4	176	C 3, D 5, I 1 C 3	
loi de surhaussement dégressif . . . . .	I 22	229		
longitude astronomique (d'un lieu) . . . . .	B 21	152		31.12
longitude géocentrique (d'un lieu) . . . . .	B 21	152		
longitude géodésique . . . . .	B 21	152		
loupe à micromètre . . . . .	F 532	199		
loxodromie . . . . .	C 1	161		31.21
<b>- m -</b>				
machine offset . . . . .	G 7	222		733.3
maculage . . . . .	G 42	217		

TERME	1 <sup>re</sup> RÉF.	PAGE	RÉF. ANNEXES	RÉF. A.C.I.
macule . . . . .	G 42	217		732.41
maille . . . . .	C 2	162		
main (en papeterie) . . . . .	F 32	193		
mappemonde . . . . .	A 2	140		
maquette . . . . .	A 13	139	A 7, E 2, I 21	
marge . . . . .	D 73	183	G 42, G 51, G 9	21.18
marnage . . . . .	B 51	156		
masquage . . . . .	G 22	209	F 55	632.7
masque . . . . .	F 55	203	F 4, G 22, G 31	623.4 a)
masque alourdi . . . . .	F 55	203	G 22	
masque compensateur . . . . .	G 25	212		623.4 b)
masque correcteur . . . . .	G 24	210		
masque d'ouverture . . . . .	F 55	203		621.33
masque négatif . . . . .	F 55	203		
masque positif . . . . .	F 55	203		
massicot . . . . .	H 2	227		
matrice (d'un relief) . . . . .	I 22	230		
matrice (planche-mère) . . . . .	F 4	197	G 1, G 7, J 2	672.8 b) ; 711.8
matrice en creux . . . . .	I 22	230		
matrice en relief . . . . .	I 22	230		
matrice ordonnable . . . . .	B 7	158	E 3	
méridien . . . . .	C 1	159		31.14
méridien central (d'une projection) . . . . .	C 1	160		321.11
méridien international . . . . .	C 1	159	A 7	
méridien origine . . . . .	C 1	159		31.17
métacartographie . . . . .	A 13	138		1.7
métal blanchi . . . . .	F 33	194		
méthode . . . . .	A 13	139	F 21	
mezzographe (trame) . . . . .	G 24	211		633.5 a
milieu translucide . . . . .	F 34	194		
milieu transparent . . . . .	F 34	194		
minute . . . . .	A 13	139	B 42, E 2	52.2
minute hydrographique . . . . .	B 53	157		52.7
minute topographique . . . . .	B 42	155	A 31	52.3
mise à jour . . . . .	K	234		55.3
mise en page . . . . .	G 51	219		
modèle d'habillage . . . . .	A 7	148	D 72, E 2	23.4
modèle de corrections . . . . .	F 7	206	K	
modèle de mise à jour . . . . .	K	234		
modèle de spécifications . . . . .	A 7	147		671.4
modèle de teintes . . . . .	A 7	148	D 32, E 2	671.5
module d'écriture . . . . .	F 61	204	G 51	
moirage . . . . .	G 24	211		642.16
montage . . . . .	G 32	214		621.27
mosaïque photographique . . . . .	B 3	153		831.15
mosaïque (photographique) contrôlée . . . . .	B 3	153		831.15
moulage . . . . .	I 22	230		

TERME	1 <sup>re</sup> RÉF.	PAGE	RÉF. ANNEXES	RÉF. A.C.I.
<b>- n -</b>				
nature de fond (marin)	B 52	157		
négatif	G 22	209		
niveau	D 1	165		
niveau d'analyse	D 1	165		
niveau d'observation	D 1	165		
niveau de réduction	B 51	156		
niveau de synthèse	D 1	165		
nom de feuille	A 8	149	D 71	
nom géographique	B 6	157		
nord d'un carroyage	C 2	162	B 1	321.4
nord de la carte	L	235	B 1	931.2
nord géographique	B 1	151		932.6
nord magnétique (direction du)	B 1	151		932.7
normographe	F 532	200	F 62	653.2
nouvelle édition	J 1	232		55.13 ; 732.35 1° ; 911.7 a ; 924.35
nuance	D 32	173		
numérisateur	E 3	186		
numérisateur continu	E 3	186		
numérisation	E 3	186		
numéro de coupure	A 8	149	D 71	22.18 1°
numéro de feuille	A 8	149	D 71	22.18 2°
<b>- o -</b>				
objet (d'une représentation cartographique)	A 13	138	D 1, E 3	
œil	G 51	218		
offset	G 7	222		731.7
opalin	F 34	195		
opaque	F 34	195		
ordinateur	E 3	186		
ordre de rédaction	F 21	190		
orientation	D 21	167	D 23, D 4	
original	A 13	138	A 4, E 2	
orientation (d'une carte)	L	235		931.1
orientation des écritures	F 61	204		
orle	D 73	182		21.13
orographie	D 6	177	B 41, F 1	442.2 a)
orthodromie	C 1	161		31.20 2°
orthophotocarte	B 3	154		831.17
orthophotographie	B 3	154		
orthophotoplan	B 3	154		831.17
<b>- p -</b>				
page	H 1	226	F 32, G 51	
pagination	G 51	219	H 1	

TERME	1 <sup>re</sup> RÉF.	PAGE	RÉF. ANNEXES	RÉF. A.C.I.
palier . . . . .	D 1	165		
papier . . . . .	F 31	191	F 32	
papier à cartes . . . . .	F 32	193		712.2
papier à dessin . . . . .	F 32	193		611.2
papier à la forme . . . . .	F 32	192		
papier à report . . . . .	G 7	222	F 32	712.4
papier armé . . . . .	F 32	193		611.4
papier baryté . . . . .	F 32	192		611.5
papier bible . . . . .	F 32	193		
papier calque . . . . .	F 32	193		611.3
papier couché . . . . .	F 32	192		
papier photographique . . . . .	G 21	209		631.4
papier vélin . . . . .	F 32	192		
papier vergé . . . . .	F 32	192		
parallèle . . . . .	C 1	159		31.13
parallèle central (d'une projection) . . . . .	C 1	160		
parchemin . . . . .	F 33	194		
parution (date de) . . . . .	J 1	232	A 4	924.25
pas . . . . .	D 23	169	G 24	422.25
pas de la trame . . . . .	G 24	211		
passage en blanc . . . . .	G 9	225		723.13
pâte chimique . . . . .	F 32	192		
pâte mécanique . . . . .	F 32	192		
pelliculage . . . . .	F 55	203	G 32	642.11 b)
pente d'un caractère . . . . .	F 61	204	G 51	423.4
perforation de repérage . . . . .	G 9	224		
perspective cavalière . . . . .	D 6	180		831.9
petite capitale . . . . .	G 51	218		
photo-composeuse . . . . .	G 52	220		653.5
photo-composition . . . . .	G 52	220		652.7
photocarte . . . . .	B 3	153	A 2	821.6
photocarte en relief . . . . .	I 21	229		832.4
photographie au collodion humide . . . . .	G 21	208		
photographie aux sels d'argent . . . . .	G 21	208		
photogravure . . . . .	G 53	220		
photoplan . . . . .	B 3	153		831.16 a)
photoplan en relief . . . . .	I 21	229		832.4
photoplan renseigné . . . . .	B 3	153		831.16 b)
photothèque . . . . .	J 2	233		
phototypie . . . . .	G 8	224		731.8
pictocarte . . . . .	G 24	212		
pictogramme . . . . .	D 4	174	I 1	431.15
pictographie . . . . .	D 4	174	I 1	
pictoligne . . . . .	G 24	212		
pierre lithographique . . . . .	G 7	221	G 41	711.1
pince . . . . .	G 7	222		733.6
piquoir . . . . .	F 532	199		
pistolet . . . . .	F 532	200		614.11
placement des écritures . . . . .	F 61	204		
plage de teinte . . . . .	D 32	173		431.25
plan . . . . .	A 11	136		813.2
plan cadastral . . . . .	B 7	158		822.2 a ; 822.3
plan coté . . . . .	B 42	155	D 6	52.4

TERME	1 <sup>re</sup> RÉF.	PAGE	RÉF. ANNEXES	RÉF. A.C.I.
plan de base . . . . .	A 2	140		22.2 ; 816.2
plan dérivé . . . . .	A 2	140		816.3
plan homométrique . . . . .	A 2	139	A 5, I 1	
plan méridien astronomique (d'un lieu) . . . . .	B 21	151		
plan méridien origine . . . . .	B 21	151		
plan monumental figuratif . . . . .	A 31	141		
plan monumental géométrique . . . . .	A 31	141		
plan nautique . . . . .	A 32	142	B 53	813.8 a) 2°
plan topographique . . . . .	A 11	136	A 31, B 42	821.1
planche à piquer . . . . .	F 532	199		
planches complémentaires . . . . .	F 4	196		
planche d'écritures . . . . .	F 4	197	F 61	72.14
planche d'impression . . . . .	G 41	215		711.12
planche de contours . . . . .	F 4	196	F 55, G 31, G 41	72.11
planche de demi-teintes . . . . .	F 4	196	G 24	672.7
planche de poncifs . . . . .	D 4	175	D 23, F 4, F 55, G 41	
planche de rédaction . . . . .	F 4	195	F 21	672.6 b)
planche de surcharges . . . . .	F 4	197		
planche de teinte . . . . .	F 4	196	D 32, G 25, G 41	72.15 ; 672.8 a)
planche de trait . . . . .	F 4	195	G 23, G 41	72.10
planche de tirage . . . . .	G 41	215	G 7	711.7
planche de tirage combinée . . . . .	G 41	215	G 7	
planche des eaux . . . . .	F 4	196	B 53	
planche des surfaces d'eau . . . . .	F 4	196	B 53	
planche du réseau hydrographique . . . . .	F 4	196	B 53	
planche mère . . . . .	F 4	197	G 41, G 7, J 2	672.8 b) ; 711.8
planche tramée . . . . .	F 4	196	G 41	72.17
planches complémentaires . . . . .	F 4	196		72.6
planches topographiques fondamentales . . . . .	F 4	196	B 42	72.5
planimétrie . . . . .	B 41	154	F 1	441.6
planisphère . . . . .	A 2	140		818.5
plaque bimétallique . . . . .	G 7	222	G 41	711.4
plaque de tirage . . . . .	G 41	215	G 7	711.7
plaque de tirage combinée . . . . .	G 41	215	G 7	
plaque offset . . . . .	G 7	222	G 41	
plaque présensibilisée . . . . .	G 31	214		711.3
plaque trimétal . . . . .	G 7	222	G 41	711.5
plastification . . . . .	H 3	227		743.3
pliage . . . . .	H 1	226		741.5
pliage accordéon . . . . .	H 1	226		
plot de repérage . . . . .	G 9	225		621.39
pochage . . . . .	F 531	199		621.19
pochoir . . . . .	F 532	200	F 55, G 8	
point . . . . .	D 21	166		421.1 a) et b)
point astronomique . . . . .	B 21	151		
point central (d'une projection) . . . . .	C 1	160		31.8
point coté . . . . .	B 41	154	D 6	432.1
point de Laplace . . . . .	B 21	152		
point de localisation . . . . .	D 4	175		431.19

TERME	1 <sup>re</sup> RÉF.	PAGE	RÉF. ANNEXES	RÉF. A.C.I.
point de nivellement . . . . .	B 21	153	B 41, D 6	
point de sonde . . . . .	B 51	156	D 6	
point de trame . . . . .	G 24	211		
point Didot . . . . .	G 51	218		421.1 c)
point géodésique . . . . .	B 21	152		
point géodésique (fiche de) . . . . .	B 22	153		
point topographique . . . . .	B 41	154	B 21	
point typographique . . . . .	G 51	218		
pointe à tracer . . . . .	F 542	202		
pointe-sèche . . . . .	F 52	198	G 6	
pointe tournevis . . . . .	F 542	202		
pointillé . . . . .	D 24	170		
points géodésiques (répertoire de) . . . . .	B 22	153		
points topographiques (carnet de) . . . . .	B 42	155		
polarisateur . . . . .	I 23	231		
pôle d'une projection . . . . .	C 1	160		
pôle Nord . . . . .	B 1	151		932.6
polychromie . . . . .	D 31	172	G 25	
polycopie . . . . .	G 8	223		
poncif . . . . .	D 4	175	D 23, F 55	431.10
porte-cliché . . . . .	G 26	213		
porte-modèle . . . . .	G 26	213		633.3
porte-objectif . . . . .	G 26	213		
porte-pointe à tracer . . . . .	F 542	202		
portefeuille . . . . .	J 2	233		
portulan . . . . .	A 4	144	B 53	
positif . . . . .	G 22	209		
positionnement . . . . .	F 61	204		
positionnement optique . . . . .	F 61	205		
pourcentage imprimant . . . . .	D 23	169	D 32, G 24, G 41	
poursuite automatique . . . . .	E 3	187		
pouvoir couvrant . . . . .	G 43	217		732.9
précision . . . . .	A 6	147		
préparation cartographique . . . . .	E 1	184		51.1 ; 51.2 ; 61.1
presse à contre-épreuve . . . . .	G 54	220	G 7	733.2
presse offset . . . . .	G 7	222		733.3
prise de pinces . . . . .	G 7	222		733.7
procédé . . . . .	A 13	139	F 51	
procédé de rédaction . . . . .	F 51	197		
procédé Dorel . . . . .	G 8	224		
processus . . . . .	A 13	139		
profil du relief . . . . .	D 6	178	L	
profil en long . . . . .	D 6	178	L	
profil en travers . . . . .	D 6	179	L	
projection aphyllactique . . . . .	C 1	161		31.30
projection cartographique . . . . .	C 1	159		31.2
projection conforme . . . . .	C 1	160		31.35
projection de Mercator . . . . .	C 1	161		31.29
projection équivalente . . . . .	C 1	161		
pseudo-quadrillage . . . . .	C 2	162		
publication . . . . .	J 1	232		
punctogramme . . . . .	I 1	228		

TERME	1 <sup>re</sup> RÉF.	PAGE	RÉF. ANNEXES	RÉF. A.C.I.
<b>- q -</b>				
quadrichromie . . . . .	D 31	172	G 25	
quadrillage . . . . .	C 2	162		321.1 2°
quadrillé . . . . .	D 24	170		
<b>- r -</b>				
radiation monochromatique . . . . .	D 22	168		
rame (en papeterie) . . . . .	F 33	193		
rayonnement visible . . . . .	D 22	168		
recouvrement . . . . .	A 8	149		
recto . . . . .	H 1	226	D 73, F 32, G 42, G 51	21.4
rédaçtion cartographique . . . . .	A 12	137	F 21	51.7
rédaçtion combinée . . . . .	F 21	190		
rédaçtion combinée monochrome . . . . .	F 21	190		
rédaçtion combinée polychrome . . . . .	F 21	190		631.32
rédaçtion combinée polygraphique . . . . .	F 22	191	F 51	
rédaçtion définitive . . . . .	F 21	190	F 4	672.2 ; 672.9
rédaçtion monochrome . . . . .	F 21	190		
rédaçtion par couleurs séparées . . . . .	F 21	190		621.32 ; 642.20 a)
rédaçtion par couleurs successives . . . . .	F 21	190		
rédaçtion polychrome . . . . .	F 21	190		
rédaçtion provisoire . . . . .	F 21	190	F 4	
rédaçtion unique . . . . .	F 21	190		
réédition . . . . .	J 1	232		732.35 2°
réfection . . . . .	K	234		
référence d'édition . . . . .	D 71	180	J 1	21.48
référence de tirage . . . . .	D 71	180	J 1	21.49
réflectographie . . . . .	G 8	224		682.3
réflexion . . . . .	D 22	168		
registre . . . . .	G 9	225		732.8 b)
réimpression . . . . .	J 1	232		732.34 ; 924.23
relief en gradins . . . . .	I 21	229		832.2
relief habillé . . . . .	I 21	229		
relief non habillé . . . . .	I 21	229		832.1
relief nu . . . . .	I 21	229		832.1
reliure . . . . .	H 2	227		742.1
remplissage . . . . .	I 22	230		
repérage . . . . .	G 9	224		621.13 ; 621.34
repère d'impression . . . . .	G 9	225		
repère de coupe . . . . .	H 2	227		741.2
répertoire de points géodésiques . . . . .	B 22	153		
report lithographique . . . . .	G 7	222		
représentaçtion à l'effet . . . . .	D 6	180		
représentaçtion graphique . . . . .	D 5	176	D 1	
représentaçtion zonale . . . . .	D 5	177		441.8
reproduction (de cartes) . . . . .	G 1	207		7.1
reproduction (éléments de) . . . . .	F 4	197	G 1, J 2	672.8 a)

TERME	1 <sup>re</sup> RÉF.	PAGE	RÉF. ANNEXES	RÉF. A.C.I.
reproduction cartographique . . . . .	A 12	137	G 1	
reproduction photographique . . . . .	A 13	138	G 1, G 21	632.1
reproduction photomécanique . . . . .	G 22	209		642.1
reprographie . . . . .	G 8	223		
réseau . . . . .	C 2	161		
réseau géographique . . . . .	C 2	161		322.1
réserve . . . . .	F 55	203	G 32, G 7	
retouche . . . . .	F 7	205	G 22, K	621.29
retournement . . . . .	G 1	207	G 22	
retournement correctif . . . . .	G 1	207		
retournement par contact . . . . .	G 1	207		
retournement par projection . . . . .	G 1	207		
révision . . . . .	K	234		55.2
richesse . . . . .	A 6	147		
rognage . . . . .	H 2	227		741.1
romain . . . . .	G 51	219		
ronéotypie . . . . .	G 8	223		
<b>- S -</b>				
salle d'exposition . . . . .	G 26	213		
saturation . . . . .	D 31	171		
« scanner » (en cartographie) . . . . .	E 3	187		
« scanner » à tambour . . . . .	E 3	187		
schéma géographique . . . . .	A 13	139		816.1
schéma topographique . . . . .	A 13	139		816.1
schématisation (cartographique) . . . . .	D 1	165	E 1	
sélection des couleurs . . . . .	D 31	172	G 25	
sélection photographique (en cartographie) . . . . .	G 25	212	D 31, F 22	632.12
sélectivité . . . . .	A 6	147		
sémiologie graphique . . . . .	D 4	175		1.8 /a
sémiotique . . . . .	D 4	175		
semis . . . . .	D 23	169	D 24	
sens de fabrication . . . . .	F 32	192		
sens machine . . . . .	F 32	192		
sens travers . . . . .	F 32	192		713.5
séparation manuelle des couleurs . . . . .	F 22	191	D 31	621.32
série de cartes . . . . .	A 7	148		22.3
série internationale . . . . .	A 7	148		
série nationale . . . . .	A 7	148		
sérigraphie . . . . .	G 8	223		
seuil de différenciation . . . . .	D 22	168		
seuil de perception . . . . .	D 22	167		
seuil de séparation . . . . .	D 22	168		
signature . . . . .	H 1	226	G 51	
signe conventionnel . . . . .	D 4	174		43.2
signe symbolique . . . . .	D 4	175		431.11
signographe . . . . .	F 532	200	F 542	
simili . . . . .	G 53	220	G 24	673.7
similigravure . . . . .	G 53	220		
software . . . . .	E 3	188		
sonde . . . . .	B 51	156	D 6	
sonde (chiffre de) . . . . .	D 6	177	B 52	

TERME	1 <sup>re</sup> RÉF.	PAGE	RÉF. ANNEXES	RÉF. A.C.I.
sonde découvrante . . . . .	B 51	156		
sortie . . . . .	E 3	187		
source lumineuse ponctuelle . . . . .	G 26	213		
sous-ensemble graphique . . . . .	D 23	169		
spécifications cartographiques . . . . .	A 7	147		23.2
stabilité dimensionnelle . . . . .	A 5	146	F 34, G 42, G 9	713.9
staphographe . . . . .	F 62	205		
stélogramme . . . . .	I 1	228		
stencil . . . . .	G 8	223		
stencil électronique . . . . .	G 8	223		
stéréominute . . . . .	B 42	155		
stéréominute complétée . . . . .	B 42	155		
stéréominute de l'orographie . . . . .	B 42	155		
stéréominute de la planimétrie . . . . .	B 42	155		
structure . . . . .	D 23	169	D 21	
structure géométrique . . . . .	D 23	169		
structure imprimante . . . . .	D 23	169	G 41	
style . . . . .	A 6	147		445.2
sujet (d'une carte) . . . . .	A 13	138	D 1	444.1
support adhésif . . . . .	F 33	194	F 55	623.9
support d'impression . . . . .	G 42	216		712.1
support de montage . . . . .	G 31	214		642.17
support de rédaction . . . . .	F 31	191	F 21	61.2 ; 672.6 a)
support imprimant . . . . .	G 41	215		72.1
support lithographique . . . . .	F 33	194	G 41, G 7	
support plastique . . . . .	F 31	191		612.1
support translucide . . . . .	F 34	194		
support transparent . . . . .	F 34	194		
suppression . . . . .	F 7	206	K	
surcharge . . . . .	D 5	177	K	732.37
surface cartographiée . . . . .	D 72	180		21.10 1°
surface élémentaire . . . . .	D 23	169	D 21	
surhaussement . . . . .	I 22	229	C 3, D 6	51.14
surhaussement dégressif . . . . .	I 22	229	C 3	
surhaussement fixe . . . . .	I 22	229	C 3	
surimpression . . . . .	G 1	208		732.36
symbole . . . . .	D 4	174		43.1 ; 431.7 2°
symbole proportionnel . . . . .	D 4	174	I 1	433.8
symbolique . . . . .	D 4	174		
symbolisation . . . . .	A 13	138	D 4	
système cartographique . . . . .	A 7	148		23.1
système de découpage . . . . .	A 8	149		22.8
système de numérotation . . . . .	A 8	149		22.19
système de projection . . . . .	C 1	159		31.22 ; 31.22 /a
<b>- t -</b>				
tableau d'assemblage . . . . .	A 8	150		22.21 1° ; 21.32 2°
tableau de signes conventionnels . . . . .	A 7	148	D 4, D 72, E 2	23.1 /a ; 23.4 /a ; 931.8
tableau des écritures . . . . .	A 7	148	F 61	23.5

TERME	1 <sup>re</sup> RÉF.	PAGE	RÉF. ANNEXES	RÉF. A.C.I.
tableau ordonné . . . . .	B 7	158		
taille-douce . . . . .	F 52	198	G 6	
talon . . . . .	C 3	163	D 72	
taquet de côté . . . . .	G 9	225		732.12
taquet de marge . . . . .	G 9	225		
taquets de front . . . . .	G 9	225		
teinte . . . . .	D 32	173		422.5
teinte fondue . . . . .	D 32	173		
teinte hypsométrique . . . . .	D 6	179	D 32	432.18
teinte indicative . . . . .	D 4	175	D 32	431.23
teinte plate . . . . .	D 32	173		422.11
teinte significative . . . . .	D 4	175	D 32	422.21
teintes discontinues . . . . .	D 32	173		
teintes hypsométriques (méthode Imhof) . . . . .	D 6	179		432.20
témoin de couleur . . . . .	G 43	217	D 31, D 32, F 7	732.11
tenue à jour . . . . .	A 12	137	K	55.1
terme géographique . . . . .	B 6	157		
tête de lecture . . . . .	E 3	187		
tête de traçage . . . . .	E 3	187	F 542	
tête de traçage optique . . . . .	E 3	187	F 542	
tête imprimante . . . . .	E 3	187		
tête traçante . . . . .	E 3	187	F 542	
texture . . . . .	D 21	167	D 23	
texture grenue . . . . .	D 21	167		
texture régulière . . . . .	D 21	167		
thème . . . . .	A 11	136	A 35, D 1	44.2
tirage . . . . .	G 1	207	J 1	732.32
tirage de cartes . . . . .	J 1	232	G 1	924.22
tire-ligne . . . . .	F 532	200		614.29
tire-ligne double . . . . .	F 532	200		614.2
tiré . . . . .	D 24	170		
titre . . . . .	D 71	180		21.22
ton . . . . .	D 31	171		422.8
topographie . . . . .	A 11	136	A 31, B 41	1.9
toponyme . . . . .	B 6	157		
toponymie . . . . .	A 13	138	B 6, F 1, L	423.9/a
tourbillon . . . . .	D 24	170		
tournette . . . . .	G 33	215		643.2
traçage . . . . .	F 541	201		
traçage (vitesse de) . . . . .	E 3	188	F 542	
tracé sur couche . . . . .	F 541	201	F 51	622.3
tracé sur glace . . . . .	F 541	201		
traceur . . . . .	F 541	201	E 3, M	
traceur à tambour . . . . .	E 3	188	F 542	
traceur asservi . . . . .	E 3	188	F 542	
traceur cathodique . . . . .	E 3	188	F 542	
traceur incrémental . . . . .	E 3	188	F 542	
traçoir . . . . .	F 542	201		
traçoir à pivot . . . . .	F 542	202		
traçoir à pointe fixe . . . . .	F 542	202		
traçoir de cercle . . . . .	F 542	202		
traduction . . . . .	B 6	158		

TERME	1 <sup>re</sup> RÉF.	PAGE	RÉF. ANNEXES	RÉF. A.C.I.
trait . . . . .	D 21	166	D 24	421.9
trait de côte . . . . .	B 52	156		432.35
trait de coupe . . . . .	H 2	227		741.3
trait fin . . . . .	D 24	170		421.10
trait gras . . . . .	D 24	170		
trame (au sens général) . . . . .	D 23	170	D 24, G 24	422.22 ; 633.5
trame à grains . . . . .	G 24	211		633.5/a
trame d'héliogravure . . . . .	G 24	212	G 6	
trame de contact . . . . .	G 24	211		633.6
trame de structure (pour la copie) . . . . .	G 24	212	D 23, G 31	641.2
trame grise . . . . .	G 24	211	G 25	
trame lignée . . . . .	G 24	211		633.7
trame magenta . . . . .	G 24	211		633.5/a
trame mezzographe . . . . .	G 24	211		622.5 a)
trame optique . . . . .	G 24	211		
trame pour la typographie ou l'offset . . . . .	G 24	210	G 53	
trame quadrillée . . . . .	G 24	211		
tramé . . . . .	G 24	210	D 23, D 24	422.24
transcription analogique . . . . .	E 3	186		
transcription phonétique . . . . .	B 6	158		423.16
transfert . . . . .	F 55	202	G 7, G 8	
translitération . . . . .	B 6	158		423.17
transmission . . . . .	D 22	168		
trichromie . . . . .	D 31	172	G 25	
type de carte . . . . .	A 7	147		81.1
typographie . . . . .	G 51	217		731.1
<b>- U - V -</b>				
valeur (d'un élément graphique) . . . . .	D 22	168	D 21, D 4	
valeur (d'une teinte) . . . . .	D 32	173	D 21, D 22, D 4	422.18
variomat . . . . .	G 26	213		633.10
vectogramme . . . . .	I 1	228		834.2
vectographe . . . . .	I 23	231		
vedette . . . . .	J 2	233		
végétation . . . . .	F 1	189		
vélin . . . . .	F 33	194		
vergeure . . . . .	F 32	192		
vérification des couleurs . . . . .	F 7	205	G 43	732.15
vernissage . . . . .	H 3	227		
verso . . . . .	H 1	226	D 73, F 32, G 42, G 51	
vignelage . . . . .	D 24	171	D 4, F 55	931.6
vitesse de traçage . . . . .	E 3	188	F 542	
<b>- X - Z -</b>				
xérocopie . . . . .	G 8	224		
xérographie . . . . .	G 8	224		
zéro (d'un réseau de nivellement) . . . . .	B 21	153	D 6	444.8